

Rapport sur les orientations budgétaires

Présenté par Patrice Bessac
Président de l'EPT Est Ensemble
et Samia Sehouane
Vice-présidente déléguée aux finances
et à l'administration générale

Conseil de territoire du 6 février 2024

2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I. Un contexte des finances locales marqué par des contradictions entre maîtrise de l'endettement local et financement de la transition écologique	6
A. Une économie française, encore dépendante de la croissance, qui fait face à un endettement important..6	
1. Une année 2024 marquée par des tensions géopolitiques instillant des doutes sur la reprise économique.....	6
2. Un budget de l'Etat insuffisamment ambitieux pour assurer la transition écologique et la justice sociale.....	9
B. La loi de finances prévoit une nouvelle fois un moratoire sur l'organisation et les financements de la Métropole du Grand Paris	10
1. Les principales mesures de la loi de finances relatives au finances locales confirment l'implication des collectivités territoriales dans la réduction de l'endettement public	10
2. Un statu quo institutionnel et financier au sein de la Métropole du Grand Paris toujours défavorable au financement des projets des EPT	12
II. Le financement d'une politique d'investissement ambitieuse nécessite de poursuivre le renforcement de la situation financière de l'établissement.....	17
A. Un niveau d'épargne 2023 stable par rapport à 2022 en phase avec les ambitions d'Est Ensemble de renforcer son niveau d'autofinancement des investissements.....	17
1. En section de fonctionnement, le niveau d'épargne brute, stable par rapport à 2023, est en phase avec la trajectoire permettant de financer la programmation pluriannuelle des investissements.....	17
2. Un niveau d'investissement en hausse en 2023, en cohérence avec les ambitions du mandat financé par un recours à l'emprunt modéré.....	18
B. La trajectoire financière à horizon 2026 est soutenable et l'exécution de la PPI accuse à ce stade un léger retard dans sa mise en œuvre.....	20
1. Une progression des recettes de fonctionnement soutenue par la fiscalité économique	21
2. Des charges pour une large part rigides qui nécessiteront de poursuivre les efforts de maîtrise afin de maintenir une épargne brute robuste.....	25
3. Une programmation des investissements ambitieuse et volontaire au service de la justice sociale et du climat ²⁷	
C. Au fil de l'eau, des ratios d'épargne et d'endettement à surveiller.....	29
1. L'évolution de l'épargne brute tend à se dégrader en raison de la perte de la dynamique de CFE à partir de 2025.....	29
2. L'encours de la dette de l'établissement est sain et son évolution reste à date très contenue	30
III. Les ressources humaines et l'évolution des effectifs	33
A. L'enjeu du financement de la masse salariale.....	33
1. Effectifs réglementaires au 1er décembre 2023.....	33
2. Dépenses de personnel : une gestion mieux maîtrisée.....	34
B. Focus sur les avantages en nature.....	34
Annexe 1 : rapport sur le développement durable.....	36
Annexe 2 : rapport sur l'égalité femme-homme.....	37

INTRODUCTION

En cette quatrième année de mandat, nous nous trouvons confrontés à une intensification et une transformation des crises systémiques. Les démocraties et leurs institutions sont mises à l'épreuve en tentant d'y répondre tout en luttant contre un modèle de société de plus en plus inégalitaire.

En France, la santé, l'éducation, le logement, l'alimentation ou encore le système de retraite, témoignent de ces tensions croissantes. Pour faire face à ces défis, un changement de paradigme est essentiel : nous devons passer d'une société de l'avoir à une société de l'être, la seule voie vers un avenir durable.

Confronté aux enjeux de la transition écologique et des investissements indispensables pour préparer l'avenir, la France doit questionner ses modes de production et de consommation. Nous importons massivement des produits dont l'impact social et environnemental contrevient à toutes les réglementations françaises et européennes. Nous poursuivons une politique industrielle nationale et européenne guidée par le mirage de la compétitivité. Il nous faut planifier, identifier les besoins et les ressources, définir les territoires de travail, construire les territoires de vie et préparer l'avenir. Nous devons investir massivement pour préserver l'éducation, la recherche, la santé et l'environnement. Soustraire à la logique du marché et de la compétitivité tout ce qui peut être géré par le collectif et le service public.

L'Établissement Public Territorial Est Ensemble continue de s'engager dans cette voie. Nous avons concrétisé la création d'Eau publique par Est Ensemble, après plusieurs années de travail. Nous avons débuté les premiers travaux sur le Grand chemin, boucle verte qui devrait à terme représenter 55 km d'espace végétalisé et partagé. Nous avons poursuivi le plan arbres qui vise à planter 20 000 arbres d'ici 2026. Nous avons continué à renforcer notre stratégie « zéro déchet » pour réduire de 20% les déchets non valorisables, en stabilisant et en ajustant les fonctionnements définis en 2023 et en déployant un plan de collecte des déchets alimentaires sur tout le territoire en 2024.

Nous avons poursuivi la vitalisation de l'ensemble de nos équipements sportifs et culturels, lieux d'information, de formation, de loisir, de sport, de pratique artistique et de création. Nous avons poursuivi l'accompagnement et le soutien en direction des acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire avec l'ouverture des ateliers Diderot à Pantin ou encore la consolidation du travail autour du projet « Usine des transitions » sur le site SAFT. Nous avons accompagné le développement des deux Entreprises à But d'Emploi sur Pantin et Bagnolet, dans des quartiers Territoire Zéro Chômeur Longue Durée et permis la labélisation d'un troisième site. Enfin, les fonds Impact et Quartier d'Est Ensemble ont été des leviers importants pour nombres de structures et d'entreprises sur l'ensemble de nos 9 villes.

L'année 2024 doit voir se poursuivre et s'intensifier ces dynamiques qui accompagnent et transforment en profondeur notre territoire et dessinent le projet politique que nous portons. Notre budget doit être le reflet de notre engagement dans la mise en œuvre de ces ambitions.

Dans le contexte d'une incertitude financière et institutionnelle, l'EPT Est Ensemble continue également de solliciter ses partenaires, notamment l'État, la Région Île-de-France, et la Métropole du Grand Paris, pour obtenir le soutien nécessaire à la réalisation de nos projets. Nous revendiquons des investissements massifs et ciblés, dans les quartiers et pour les populations qui en ont le plus besoin.

Nous faisons face à une conjoncture économique difficile, marquée par une dynamique fiscale stagnante et une augmentation des coûts liés à l'énergie et aux matières premières. La situation financière de notre EPT demeure complexe, en partie à cause de l'inflation et des incertitudes institutionnelles persistantes, notamment concernant la réforme de l'organisation métropolitaine.

Cette conjoncture financière nous impose une préparation rigoureuse de notre budget, tout en veillant à une gestion attentive des dépenses à venir. Est Ensemble s'engage à assurer la soutenabilité de ses politiques publiques en complétant son pacte de gouvernance financière et fiscale, notamment dans son volet d'aménagement. Les ambitions de renaturation et de moindre densification des zones d'aménagement concerté devraient entraîner une augmentation significative des déficits publics. Ainsi, il est crucial de réaliser les ambitions de notre mandat tout en assurant la soutenabilité à long terme du développement du territoire.

Dans un contexte de réduction du lien entre impôt local et contribuable, il s'agira notamment d'assurer un développement raisonné du territoire, impliquant le développement de services publics en faveur de la population, en particulier dans les quartiers politiques de la ville (QPV), à travers les projets de rénovations urbaines et d'amélioration de l'habitat notamment. Nous réaffirmons ainsi l'engagement de notre territoire pour une action publique guidée par une utilité radicale, pour le climat et la justice sociale.

I. Un contexte des finances locales marqué par des contradictions entre maîtrise de l'endettement local et financement de la transition écologique

A. Une économie française, encore dépendante de la croissance, qui fait face à un endettement important

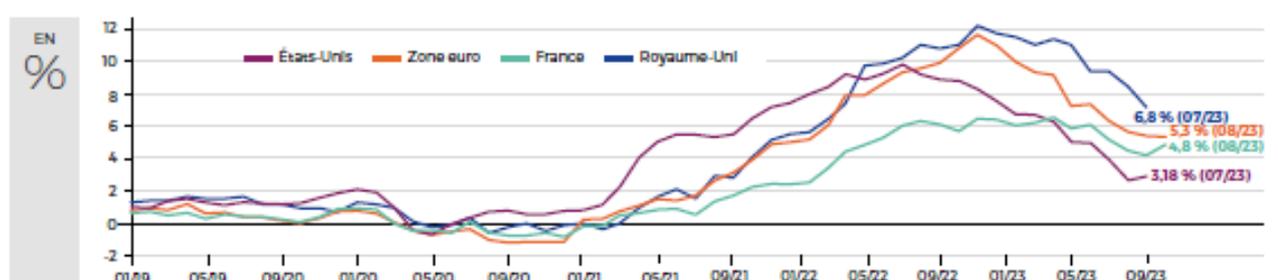
1. Une année 2024 marquée par des tensions géopolitiques instillant des doutes sur la reprise économique

a) 2024 devrait confirmer le reflux de l'inflation en zone euro

La hausse de l'inflation a été particulièrement marquée depuis l'été 2021 contribuant à réduire le pouvoir d'achat des ménages. Cette hausse s'est réalisée en trois temps :

- Avec l'émergence de la guerre en Ukraine, l'inflation a d'abord été importée du fait d'une forte hausse des prix de l'énergie (+10,5% en 2021 et +23,1% en 2022) tirée par les prix du gaz et des produits pétroliers.
- Ces hausses ont été alors répercutées par les industriels sur leurs prix de vente de produits manufacturés et alimentaires (+6,8%) au cours de l'année 2022.
- En 2023, l'inflation alimentaire et des produits manufacturés est désormais en reflux alors que les salaires augmentent via la revalorisation du SMIC et les négociations salariales. Cette augmentation des salaires a des répercussions sur les prix des services.

Face à la hausse de l'inflation, les banques centrales ont mené une politique de resserrement monétaire avec des séries d'augmentation des taux directeurs très significatives depuis l'été 2022. L'objectif poursuivi par la Banque centrale européenne était ainsi de freiner la demande en rendant le crédit plus coûteux pour les ménages et les entreprises. Le principal taux directeur de la BCE a ainsi été relevé dix fois consécutives pour atteindre 4,5% en septembre 2023.



Si la politique monétaire restrictive a permis de freiner l'inflation, la pertinence de cette politique reste questionnée à un moment où certains indicateurs de l'économie virent au rouge. C'est particulièrement le cas du marché de l'immobilier pour lequel le retournement du marché pourrait avoir de graves conséquences sur les politiques publiques de l'aménagement du territoire. C'est également le cas des défaillances d'entreprises qui sont plus marquées que durant la période post-COVID : cela peut faire craindre une contraction du marché de l'emploi alors que le taux de chômage est revenu à des plus bas historiques.

b) Un budget français pénalisé par un recours excessif à l'endettement

Si les hypothèses de croissance du PIB doivent être scrutées avec autant de finesse, c'est que cette mesure de la richesse reste un agrégat essentiel de mesure des principaux déterminants que sont la consommation, les investissements et la balance commerciale. Les hypothèses de croissance font ainsi significativement varier les hypothèses de recettes des budgets nationaux.

Avec une croissance pour 2024, prévue dans l'épure de la croissance 2023, l'économie mondiale est impactée par un contexte géopolitique à risque et par des incertitudes comme la capacité de la Chine à surmonter son trou d'air économique. En France, l'hypothèse de croissance a été déterminée à 1,4% lors de l'adoption de loi de finances, ce qui semble être une vision optimiste selon les travaux des économistes, repris par le Haut conseil des finances publiques. Cette hypothèse de croissance a ainsi des impacts sur les recettes du budget de l'Etat, notamment la TVA qui est très sensible à la conjoncture économique.

	Date de publication	2023	2024
Gouvernement	15 septembre	1,0	1,4
OCDE	19 septembre	1,0	1,2
Banque de France	18 septembre	0,9	0,9
OFCE	15 septembre	0,9	0,8
Rexecode	13 septembre	0,9	0,4
<i>Consensus Forecasts</i>	11 septembre	0,8	0,8
Commission européenne	11 septembre	1,0	1,2
Insee	7 septembre	0,9	
FMI	25 juillet	0,8	1,3

Source : projet de loi de finances pour 2024, prévisions des organismes et instituts de conjoncture

L'hypothèse de croissance, selon le consensus des économistes, ne devrait pas supérieure à 0,8%. Cet écart pourrait ainsi peser sur le déficit public en 2024 alors que la France doit désormais présenter une trajectoire de rétablissement de ses comptes publics.

Aussi, le Haut conseil des finances publiques relève dans son avis du 22 septembre 2023 que « pour 2024, les recettes semblent un peu surestimées. Elles sont tirées vers le haut par la prévision de croissance élevée de l'activité et, au-delà, par des hypothèses favorables sur le rendement de certains impôts (croissance de la TVA supérieure à celle de sa base taxable, arrêt de la baisse des droits de mutation à titre onéreux) ».

Dans le contexte de la fin du régime dérogatoire du pacte de stabilité européen, des hypothèses trop optimistes du gouvernement pourraient ainsi contraindre davantage les régimes sociaux et les budgets des collectivités locales alors même que la loi de programmation des finances publiques pour 2027 montre les efforts importants que devront consentir les branches de la Sécurité sociale et les collectivités territoriales durant la période.

Ces efforts apparaissent comme très conséquents pour les organismes de Sécurité sociale comme le montre la trajectoire de réduction des déficits publics, les comptes sociaux basculant en excédent tout au long du second quinquennat Macron. C'est particulièrement le rétablissement des comptes sociaux qui assure à la France de revenir dans le respect du critère de Maastricht relatif au déficit.

Trajectoire d'évolution du déficit public en % du PIB

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	LFI 2024
Adm.Publiques Centrales	-5,2%	-5,3%	-4,7%	-4,3%	-4,2%	-4,1%	-4,8%
APUL (1)	0,0%	-0,3%	-0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,2%
Sécurité Sociale	0,4%	0,7%	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%	0,6%
Ensemble	-4,8%	-4,9%	-4,4%	-3,7%	-3,2%	-2,7%	-4,4%

(1) Administrations Publiques Locales

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation et Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027

La situation de l'endettement reste quant à elle très fragile puisque malgré les efforts de maîtrise des déficits, la réduction de l'endettement public est très limitée. De façon préoccupante, il faut souligner que la situation de l'Etat continuerait à se dégrader durant le quinquennat. La situation des administrations publiques locales (APUL) apparaît comme stable.

Trajectoire d'évolution de l'endettement en % du PIB

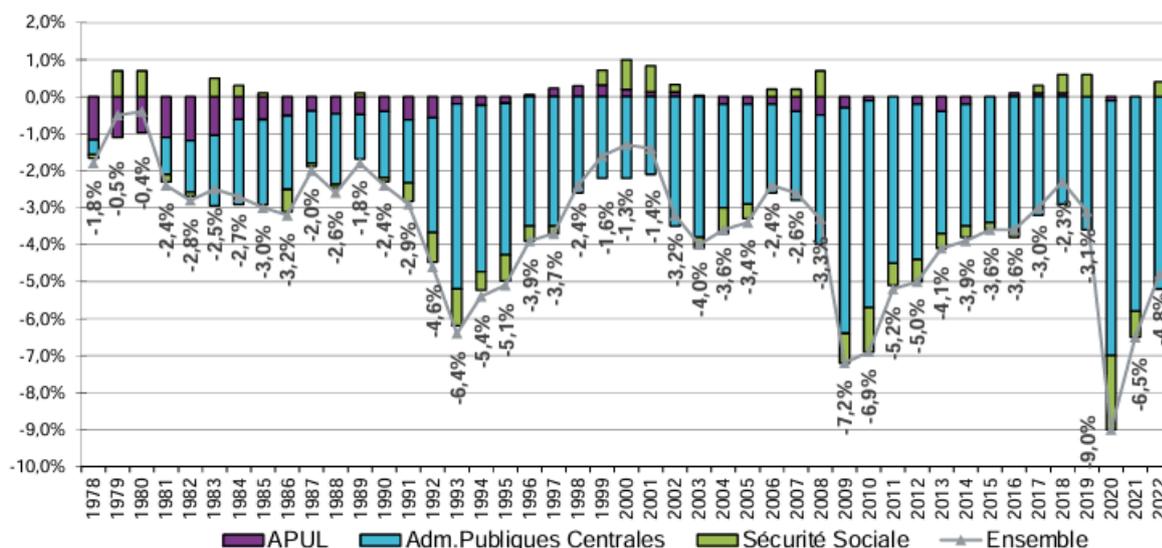
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Moy / an
Adm.Publiques Centrales	92,2%	91,6%	92,4%	93,5%	94,5%	95,4%	+4,9%
APUL (1)	9,3%	9,0%	8,9%	8,8%	8,3%	7,6%	+0,1%
Sécurité Sociale	10,3%	9,1%	8,4%	7,4%	6,3%	5,1%	-9,4%
Ensemble	111,8%	109,7%	109,7%	109,6%	109,1%	108,1%	+3,5%

(1) Administrations Publiques Locales

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation et Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027

Alors que l'année 2024 réduit encore davantage le déficit public, du fait des économies réalisées par le budget général de l'Etat couplé à une croissance du PIB, le retour dans l'épure des critères de Maastricht, s'agissant du déficit public qui ne peut excéder -3% du PIB, semble délicat et repose pour l'essentiel sur des excédents à dégager du côté des collectivités territoriales et plus encore des branches de la Sécurité sociale.

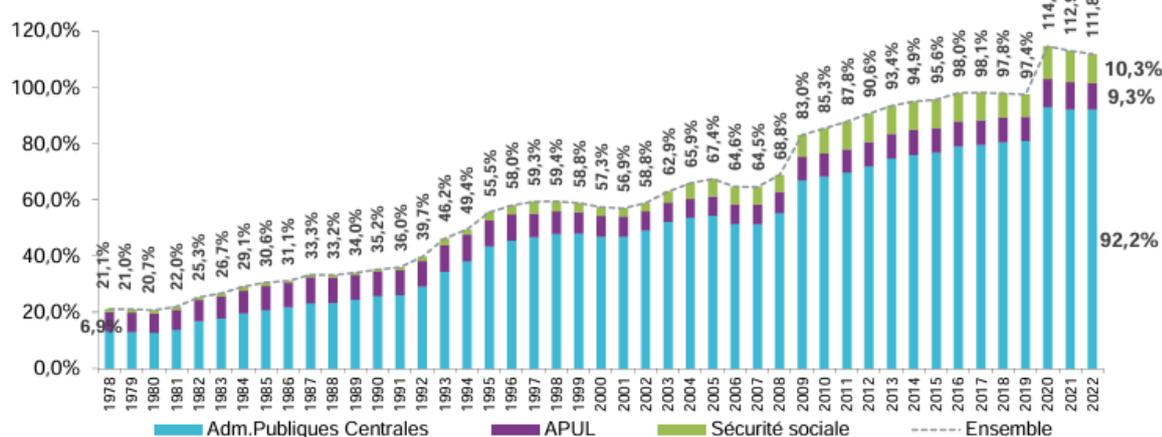
Déficit public au sens de Maastricht en % PIB



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

La situation de l'endettement de l'Etat est un sujet de préoccupation majeure en ce qu'il obère les marges de manœuvre des administrations centrales et déconcentrées. Alors que les taux directeurs de la Banque centrale européenne ont été relevés pour juguler l'inflation, les taux d'intérêts payés par l'Etat ont conduit le poste des intérêts de dette à devenir le second poste de dépenses, devant le budget du ministère des armées.

Endettement des administrations en % du PIB

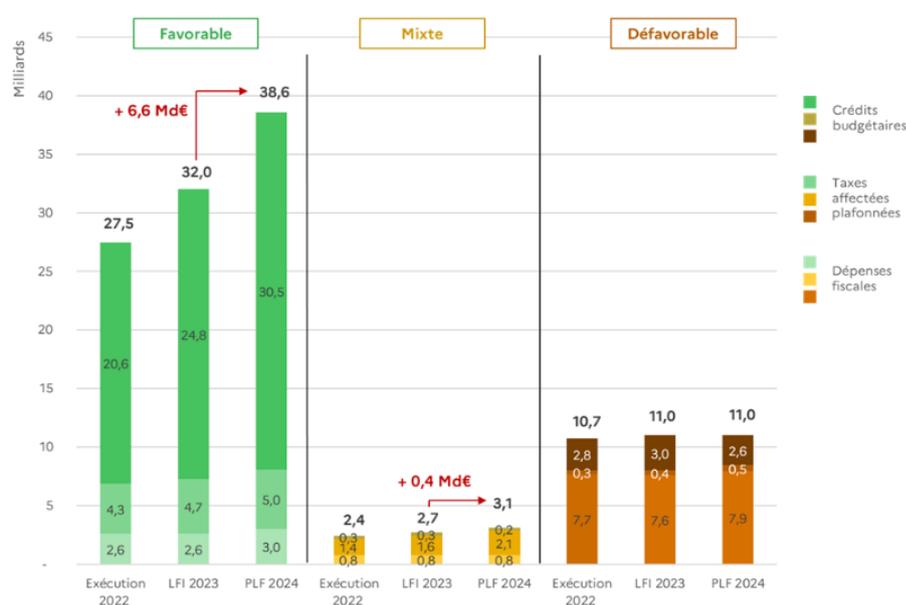


Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

2. Un budget de l'Etat insuffisamment ambitieux pour assurer la transition écologique et la justice sociale

La France est engagée dans des accords internationaux qui l'oblige à réduire son empreinte carbone. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un budget vert depuis 2020. Depuis le premier budget vert, les dépenses favorables n'ont cessé de progresser, cependant que les dépenses défavorables ont stagné. Dans le détail, il apparaît que si l'Etat fait progresser les dépenses directes favorablement, avec une augmentation de l'ordre de 6,6 milliards € entre 2023 et 2024, les dépenses fiscales, celles-là mêmes qui font le choix d'aider certains comportements des particuliers ou des entreprises, stagnent de manière très défavorablement à l'environnement. Ainsi, les aides à la pompe à essence, qui ont pu préserver le pouvoir d'achat des ménages, ont pu retarder la conversion écologique des véhicules thermiques vers l'électrique. Le budget de l'Etat est donc encore trop orienté vers des aides brunes.

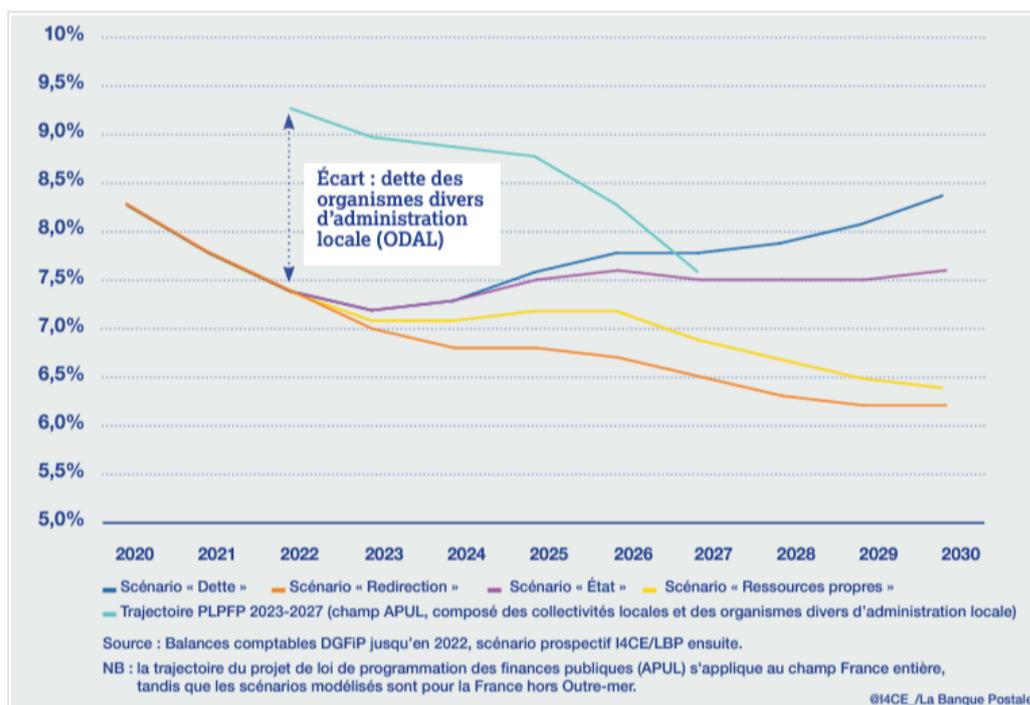
Évolution des dépenses favorables à l'environnement, mixtes et défavorables à l'environnement en 2022, 2023 et 2024 hors plan de relance et mesures exceptionnelles



Dans une étude récente, parue en novembre 2023, l'institut pour le climat I4CE, dresse quatre scénarios de financement de la transition écologique :

- Un scénario 1 dit de « Dette », qui repose sur le principe d'un financement des investissements climat principalement par le recours à l'emprunt ;
- Un scénario 2 dit de « Redirection », qui est fondé sur l'hypothèse d'une réorientation rapide et massive des investissements des collectivités en direction du climat et au détriment d'autres politiques publiques ;
- Un scénario 3 dit « État », qui repose sur l'accroissement des soutiens de l'État aux collectivités territoriales dans un contexte où l'Etat doit quant à lui se désendetter de son ancienne dette, non verte ;
- Un scénario 4 dit des « Ressources propres », qui intègre des hypothèses de financement des collectivités territoriales par une augmentation de leurs ressources propres, alors même que le mitage de la fiscalité locale au cours des dernières années (suppression de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation puis de la CVAE et leur remplacement par de la TVA) a conduit l'autonomie fiscale des collectivités territoriales à se réduire, voire à quasiment disparaître.

A la lumière des différents scénarios, il apparaît que les scénarios 1 et 2 sont à privilégier pour assurer le financement de la transition écologique. Or, le scénario de l'endettement est en contradiction avec la loi de programmation des finances publiques qui a été transmise à la Commission européenne. Comme le montre l'analyse ci-après, le scénario de l'endettement se croise à la trajectoire commandée aux collectivités territoriales dès 2027.



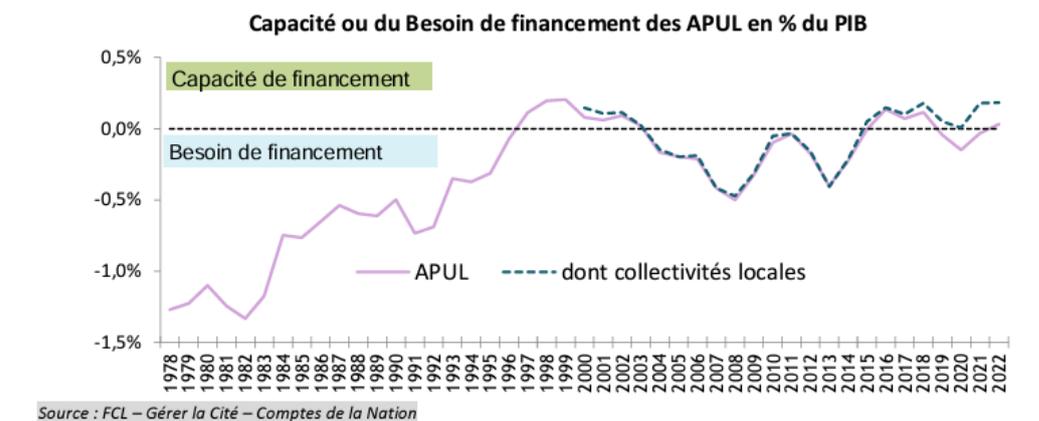
Pour respecter les engagements européens tout en poursuivant l'effort de financement de la transition écologique, la redirection des politiques publiques s'impose. Cette redirection ne devra pourtant pas se faire au détriment de la décentralisation et les collectivités territoriales doivent être en mesure de conserver leur liberté d'action, d'autant plus sur un territoire comme Est ensemble qui doit agir pour la justice sociale.

B. La loi de finances prévoit une nouvelle fois un moratoire sur l'organisation et les financements de la Métropole du Grand Paris

1. Les principales mesures de la loi de finances relatives aux finances locales confirment l'implication des collectivités territoriales dans la réduction de l'endettement public

a) *La loi de programmation des finances publiques renvoie à des efforts de gestion importants de la part des collectivités territoriales d'ici la fin du second quinquennat*

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2023-2027 prévoit une trajectoire de retour dans les normes de déficit public à -3% en 2027, participant de la convergence des politiques budgétaires européennes. Pour ce faire, le redressement des finances publiques se fait en mettant à contribution les administrations publiques locales (APUL) qui doivent dégager des excédents importants en 2026 et 2027 pour contrebalancer le déficit des administrations centrales qui resteraient en situation très déficitaires. Bien que les situations territoriales soient très contrastées, la situation des APUL apparaît effectivement comme favorable en comparaison de celles des administrations centrales. La gestion des collectivités territoriales a ainsi montré qu'elles étaient en mesure de rester à l'équilibre de leurs comptes consolidés malgré la réduction drastique des dotations de l'Etat depuis 2012.



L'endettement local devrait ainsi ne représenter que 7,6% du PIB en 2027 alors qu'il représentait encore 9,0% en 2023. Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit pour les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre :

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Dans ce cadre, l'État poursuit une maîtrise de la croissance de la dépense publique à l'horizon 2027 : la tenue de l'objectif en dépenses implique la poursuite par les collectivités territoriales de la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. En comptabilité nationale, l'objectif est une baisse de leurs dépenses de fonctionnement de -0,5% en volume par an sur le quinquennat.

Cette vision d'un pilotage centralisé de l'endettement implique que les efforts des collectivités territoriales et plus encore des organismes de sécurité sociale sont disproportionnés par rapport au volume de l'endettement qui reste pour plus de 80% le résultat des déficits successifs du budget de l'État depuis 1974. Plafonner le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement conduit inéluctablement à contraindre les dépenses d'investissement dès lors que celles-ci génèrent souvent des dépenses induites en fonctionnement. Ce constat est d'autant plus vrai dans les territoires à la dynamique démographique qui oblige à couvrir les besoins essentiels de services publics à la population avec l'arrivée de nouveaux habitants. Cet objectif national paraît difficilement atteignable dans le contexte actuel de forte hausse des dépenses liées à l'inflation, de la masse salariale et le financement de la transition écologique.

b) Des efforts structurels à consentir de la part des collectivités territoriales dans les prochains exercices budgétaires

Les administrations locales seront contraintes durant les prochains exercices budgétaires à une modernisation de leurs organisations. Si le gouvernement, contrairement à l'avis de la Cour des comptes, n'a pas souhaité rendre obligatoire la certification des comptes locaux, il n'en demeure pas moins que le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 a renforcé la qualité comptable et les informations fournies aux élus locaux.

Alors qu'Est ensemble a basculé avec succès en M57 depuis le 1^{er} janvier 2023, il lui restera encore à adopter d'ici 2026 un compte financier unique fusionnant le compte administratif tenu par l'ordonnateur et le compte de gestion tenu par le comptable public. Cette fusion devra permettre de mieux donner à voir le patrimoine de la collectivité. Le nouveau régime de responsabilité publique, qui équilibre mieux les responsabilités entre ordonnateur et comptable implique de sécuriser les processus de paiement des charges et d'améliorer la gestion des marchés

publics et la sécurisation des subventions versées aux associations. En ayant très tôt candidaté au dispositif de fiabilité des comptes, Est ensemble a ainsi pris le parti de sécuriser les élus dans leurs prises de décision.

A partir du compte administratif 2025, l'évaluation climatique des dépenses locales sera rendue obligatoire. En ayant décidé de mettre en œuvre une évaluation climatique de ses dépenses, Est ensemble a ainsi anticipé le besoin de se doter d'outils comme le budget climat. Le budget primitif pour 2024 consacrerait une annexe budgétaire y sera consacrée pour donner à voir les efforts de la collectivité sur les principales politiques concernées : déchet, bâtiments, parc automobile et parc informatique. Une feuille de route de sortie des dépenses défavorables au climat suit les recommandations de la convention citoyenne locale sur le climat et le plan climat air énergie territorial.

Par ailleurs, Est ensemble devra assurer la soutenabilité de ses politiques publiques. Le pacte de gouvernance financière et fiscale devra donc être complété dans son volet de l'aménagement. Les ambitions de renaturation et de moindre densification des zones d'aménagement concerté devraient induire une augmentation significative des participations publiques. En 2024, il conviendra de réaliser les ambitions du mandat tout en assurant la soutenabilité à long terme du développement du territoire. Dans un contexte de réduction du lien entre impôt local (taxe foncière pour les communes, contribution foncière économique pour l'EPT) et contribuable, il s'agira notamment d'assurer un développement du territoire impliquant le développement de services publics en faveur de la population, en particulier dans les quartiers politiques de la ville (QPV).

Enfin, le législateur avait laissé entendre que les fonds de concours pourraient être permis pour les EPT alors que la loi NOTRE les interdisait. Ainsi, dans la version réputée adoptée par le Parlement en application de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, la loi de finances comportait une disposition permettant aux EPT de verser selon les mêmes règles que celles applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre des fonds de concours à leurs communes membres, en dérogation du principe de spécialité. Cet article a finalement été censuré par le Conseil constitutionnel au motif qu'il s'agissait d'un cavalier budgétaire, sans qu'il soit préjugé de la conformité du contenu des dispositions aux autres exigences constitutionnelles.

2. Un statu quo institutionnel et financier au sein de la Métropole du Grand Paris toujours défavorable au financement des EPT

En 2016, la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et la transformation de la Communauté d'agglomération Est Ensemble en Établissement Public Territorial ont profondément modifié la structure des ressources et le volume budgétaire de l'établissement.

En effet, l'EPT ne dispose plus que de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme seules ressources fiscales.

Les relations financières au sein de la Métropole s'articulent désormais autour de deux mécanismes :

- Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) : il est versé par les Villes à l'EPT pour compenser la perte de la fiscalité additionnelle antérieurement perçue par l'EPCI, et la part « compensation » de la DGF ;
- La Dotation d'Équilibre (DE) : elle est versée par l'EPT à la MGP ; son calcul est « *destiné à garantir le niveau de financement de chaque EPT ainsi que l'équilibre des ressources de la MGP* ».

Pour autant, les relations financières entre les Territoires et la Métropole du Grand Paris ne sont, pour l'heure, toujours pas clarifiées. La MGP, lorsque celle-ci est comparée aux Etablissements Publics Territoriaux, dispose de marges de manœuvres financières conséquentes qui se sont cependant fortement réduites en 2023.

Les évolutions financières des dernières années sont venues accentuer ce constat, au détriment des EPT, par le transfert des ressources de ces derniers à la Métropole. En effet, si la loi de finances pour 2024 a permis de

maintenir les recettes de CFE aux EPT en 2024, en imposant que de ne reverser que la moitié de la dynamique de la CFE, le manque de visibilité chaque année au-delà de l'année suivante rend l'exercice de prospective difficile. Ainsi, le maintien de la CFE à l'échelle d'Est ensemble depuis 2021, reposant sur une dynamique capitalisée d'environ 3 millions d'euros supplémentaires chaque année, doit permettre à Est ensemble de financer une charge nette d'investissement de 350 millions € au lieu des 270 millions € du début du mandat.

Le maintien de la dynamique fiscale à l'échelle des EPT est donc essentiel au développement des politiques publiques de proximité.

Le texte adopté en lecture définitive en 2024 ne fait que maintenir pendant une année supplémentaire la solution provisoire actuellement en vigueur :

- Les transferts de la cotisation foncière des entreprises et de la dotation d'intercommunalité à la MGP sont repoussés à 2025. Il ne s'agit que d'un report d'un an, sans traitement de fond de la question de la répartition des ressources sur le périmètre du Grand Paris. Cette solution repousse donc à nouveau le débat de fond, laissant les différents acteurs dans l'expectative quant à l'évolution prévisionnelle de leurs ressources.
- L'article maintient la suspension de la DSIT (dotation de soutien à l'investissement territorial), qui devrait s'appliquer à nouveau en 2025 également.
- Le prélèvement de la dynamique fiscale liée à la CFE ne sera que de 50% en 2024 contre 2/3 lors des trois précédentes années. Ces reversements devraient représenter plus de 10 millions € sur quatre exercices budgétaires.

A nouveau, ces évolutions se traduisent pour l'EPT par :

- **Une forte incertitude, avec des dispositifs provisoires reconduits d'année en année, et des inconnues importantes pour les budgets à venir ;**
- **Si la loi venait à s'appliquer en l'état en 2025 et en l'absence de transferts de compétences en parallèle, ces évolutions menaceraient de manière substantielle la soutenabilité financière de notre établissement.**
- **Ainsi, à horizon 2026, la perte de la dotation d'intercommunalité et de la dynamique de CFE pourrait induire un manque de recettes de plus de 16 millions d'euros.**

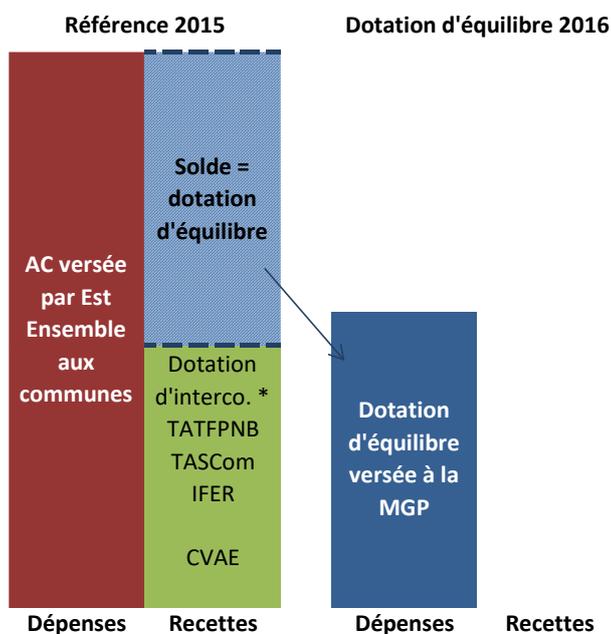
a) Les relations financières avec la Métropole

i. La dotation d'équilibre

Depuis la création de la Métropole du Grand Paris, Est Ensemble verse à cette dernière une dotation d'équilibre visant à garantir la neutralité des transferts financiers.

(a) Le mode de calcul en vigueur

Le calcul de la dotation d'équilibre a été fixé par le législateur, à l'article 59 de la loi NOTRe, et revient au schéma suivant :



Avec la création de la Métropole, Est Ensemble a perdu des dépenses (les attributions de compensations ou AC) et des recettes (dotation, fiscalité). Depuis 2016, il reverse donc à la Métropole le différentiel, selon le principe de neutralité financière des transferts. Par ce calcul, Est Ensemble ne reverse pas, via la dotation d'équilibre, l'intégralité de la dotation d'intercommunalité à la Métropole et conserve ainsi l'équivalent de cette ancienne ressource.

Le montant de la dotation d'intercommunalité est néanmoins revu chaque année afin de tenir compte de son indexation¹ selon le taux d'évolution de la dotation perçue par la Métropole.

C'est ainsi qu'en 2017, Est Ensemble a dû assumer la baisse de cette dotation en raison de l'impact de la contribution au redressement des comptes publics, à hauteur de 847 k€. Entre 2018 et 2022, la dotation d'équilibre versée par Est Ensemble a été impactée, cette fois-ci favorablement, par l'évolution de la dotation d'intercommunalité attribuée à la Métropole du Grand Paris (correspondant à une économie pour Est Ensemble de 171 k€ en 2022 par rapport au montant versé en 2017).

Par prudence, la prospective financière retient un gel du montant de la dotation d'équilibre, hormis les évolutions indiquées ci-après.

(b) Les évolutions du calcul de la dotation d'équilibre

(i) Le prélèvement exceptionnel de CFE

A titre exceptionnel, la dotation d'équilibre versée en 2024 par chaque établissement public territorial à la Métropole du Grand Paris est augmentée d'un montant égal à la moitié de la différence, si elle est positive, entre le produit de la cotisation foncière des entreprises perçu en 2024 et celui perçu en 2023 par chaque établissement public territorial.

Le produit de la cotisation foncière des entreprises perçue en 2024 est majoré du montant de la compensation de l'Etat au titre de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels. Au titre de 2024, la prospective anticipe un prélèvement de 1,5 M€, en lien avec les hypothèses de croissance de la CFE (cf. infra). Par prudence, ce montant a été maintenu en prospective.

(ii) Le transfert de la dotation d'intercommunalité à compter de 2025

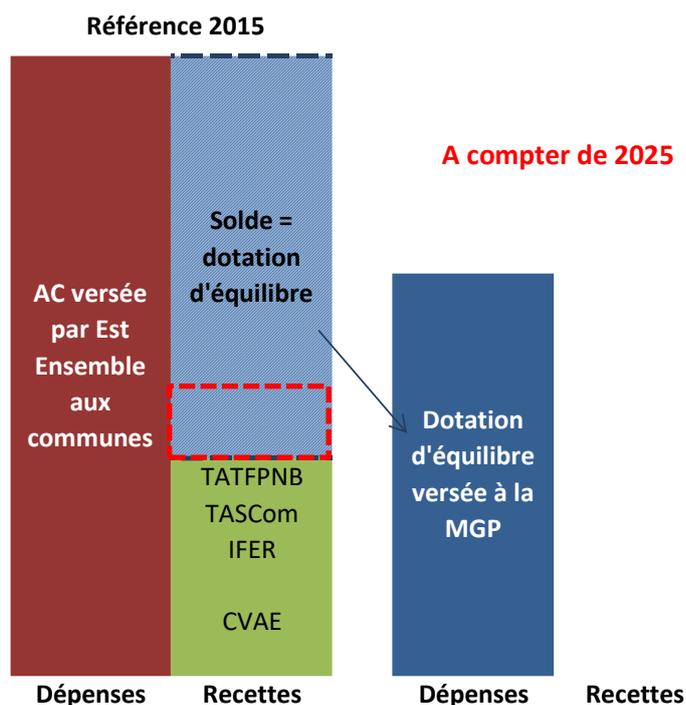
¹ La dotation d'intercommunalité prévue à l'article L. 5211-28 du même code est indexée, à compter de 2016, selon le taux d'évolution de la dotation perçue par la Métropole du Grand Paris en application du 1° de l'article L. 5219-8 dudit code.

La loi NOTRe disposait que la dotation d'équilibre tenait compte de la dotation d'intercommunalité « jusqu'à l'exercice budgétaire 2018 inclus ». Ainsi, à partir de 2019, la dotation d'intercommunalité devait disparaître du calcul, ce qui se serait traduit mécaniquement par une hausse de la dotation d'équilibre.

Grâce à un important travail d'influence mené par les établissements publics territoriaux, ce nouveau calcul de la dotation d'équilibre n'a pas été mis en œuvre entre 2019 et 2023. La loi de finances pour 2024 prolonge ce moratoire d'un an.

Concrètement pour Est Ensemble, cette disposition législative se traduirait, en 2024, par une augmentation de la dotation d'équilibre versée à la Métropole de +9,3 M€ par rapport au montant versé en 2023. **Une telle perte de ressources reviendrait à reverser à la métropole la moitié de notre épargne brute. Cette hypothèse n'est donc pas retenue dans la prospective financière.**

A l'échelle des EPT, le coût de cette disposition s'élèverait à 56 M€.



ii. La Dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT)

En outre, une dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) a été instituée par l'article 59 de la loi « NOTRe » au profit des EPT, versée par la MGP. En principe, elle est prélevée sur la croissance de la CVAE et de la CFE et calculée en fonction de la dynamique de ces impositions d'une année sur l'autre (entre 10% et 50% de la croissance des produits). À titre dérogatoire, entre 2016 et 2023, seule la dynamique de la CVAE est prise en compte pour le calcul de la DSIT.

Le moratoire sur la dotation d'intercommunalité étant repoussé jusqu'à fin 2024, **le législateur a donc également suspendu le versement d'une telle DSIT jusqu'en 2024 inclus.**

b) Les relations financières avec les villes du Territoire ont été marquées par un rôle de protection d'Est ensemble en faveur des communes membres dans le cadre des négociations avec la Métropole du Grand Paris

iii. Les principes du pacte de gouvernance financier et fiscal

L'interdépendance entre Est Ensemble et ses Villes membres, qui forment le bloc local, s'est accrue avec la création de la MGP, tant pour la répartition des compétences, le calcul des charges qu'elles représentent, que pour la fixation du montant du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) dédié à l'équilibre budgétaire d'Est Ensemble. Le FCCT représente ainsi aujourd'hui 45% des produits de fonctionnement d'Est ensemble.

Adopté initialement lors du Conseil de Territoire du 29 novembre 2016, le pacte de gouvernance financier et fiscal a été révisé lors du Conseil de Territoire du 29 mars 2022 pour désormais s'articuler autour de trois axes :

1 – fixer les modalités de financement de la compétence renouvellement urbain sur les volets ingénierie, aménagement et équipement,

2 – appeler un FCCT équilibre complémentaire à hauteur de 1.5 M€, ce dernier passant ainsi de 2,5 M€ à 4 M€, permettant ainsi de consolider la trajectoire financière de l'établissement avec un niveau de désendettement soutenable tout en assurant le financement d'une programmation pluriannuelle ambitieuse à horizon 2026,

3 – maintenir la clé de répartition actuelle du FCCT équilibre, soit 50% en fonction du potentiel financier par habitant et 50% en fonction du revenu par habitant, le critère de population étant celui de la DGF.

iv. Le versement d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) en faveur de communes qui a renforcé le rôle de protection d'Est ensemble dans l'intérêt des communes membres

En 2023, Est ensemble a reversé environ 2,8 millions € de dynamique de CFE. Constatant la dynamique des recettes de la Métropole, l'Alliance des territoires, regroupant les EPT, a souhaité récupérer cette dynamique globale en reversant aux communes membres une dotation de solidarité communautaire (DSC) de 42 millions €.

Conformément à l'engagement collectif pris par Est ensemble dans le pacte de gouvernance financière et fiscale, « ce pacte de gouvernance financière et fiscale est également l'occasion de rappeler qu'Est Ensemble et ses communes membres souhaitent que la Métropole du Grand Paris favorise le rééquilibrage métropolitain », les communes membres sont ainsi parvenues à récupérer 3,9 millions € dans leurs budgets dans un contexte où la hausse des prix et des salaires a pu leur faciliter l'exécution budgétaire pour 2023.

Le dispositif de DSC a donc joué à plein en faveur des communes membres dans le cadre de la péréquation.

II. Le financement d'une politique d'investissement ambitieuse nécessite de poursuivre le renforcement de la situation financière de l'établissement

A. Un niveau d'épargne 2023 stable par rapport à 2022 en phase avec les ambitions d'Est Ensemble de renforcer son niveau d'autofinancement des investissements

L'année 2023 a été marquée par le portage de la Régie de l'eau dans le cadre de son lancement opérationnel, pour un montant de 22 M€ de dépenses portées, neutralisées en recette par les remboursements. Ce portage étant exceptionnel au regard de la trajectoire financière d'Est Ensemble sur plusieurs années, les montants relatifs au portage sont détournés du calcul de l'épargne 2023.

1. En section de fonctionnement, le niveau d'épargne brute, stable par rapport à 2023, est en phase avec la trajectoire permettant de financer la programmation pluriannuelle des investissements

Les premières projections du compte administratif 2023 anticipent un montant de **recettes réelles de fonctionnement** à 308 M€, hors portage de la Régie de l'eau et de l'assainissement. Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) ont ainsi progressé de +11 M€ par rapport à 2022, soit une hausse de +3,8 %. Cette évolution dynamique s'explique par une augmentation de la fiscalité portée par le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (+4,1 M€) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (+3,8 M€), ainsi que de leurs rôles supplémentaires (+1,4 M€). Elle est également liée à la hausse des allocations compensatrices (+1,1M€) et à la compensation par notre assureur des pertes de recettes liées à la fermeture des équipements lors de la période Covid (+1M€).

En matière de **dépenses réelles de fonctionnement** (DRF), les prévisions s'établissent autour de 284,3 M€, hors périmètre de la Régie de l'eau et de l'assainissement, soit une hausse de 5,1% par rapport au compte administratif 2022 (+13,8 M€). L'augmentation des dépenses s'explique notamment par la hausse des coûts des fluides (+3,4M€), la croissance des dépenses de collecte et de traitement des déchets (+2,5 M€), des charges financières en raison de la hausse des taux d'intérêt dans un contexte de relative stabilisation de l'endettement (+1 M€) et par le reversement des deux tiers dynamisme de la CFE à la Métropole du Grand Paris (+0,8 M€ soit 2,8 M€).

Les dépenses de personnel sont marquées par des transferts et des ouvertures d'équipements en année pleine, ainsi que par des évolutions règlementaires qui ont significativement impactés le chapitre 012 : hausse du point d'indice de juillet 2022 de 3,5% en année pleine (+900 K€) et de 1,5% en juillet 2023 (+300 K€), revalorisations catégorielles (+50 K€), hausse du remboursement de la participation employeur aux titres de transports en commun (+40 K€).

Par ailleurs, Est ensemble poursuit ses efforts en matière de développement des services publics : transfert en année pleine de la Médiathèque de Bagnolet (+500 K€), réouverture en année pleine de piscine Alice Milliat et du Conservatoire Jacques Higelin à Pantin (+374 K€), ouverture de la bibliothèque et espace de diffusion des Courtilières à Pantin (+70 K€).

Les dépenses liées aux ressources humaines s'élèvent ainsi à près de 63,9 M€ pour 2023 (+2,8 M€ par rapport à 2022), hors portage de la Régie de l'eau et de l'assainissement. En dehors de l'ouverture des nouveaux équipements, des transferts de compétences et des mesures règlementaires, la hausse du chapitre est maîtrisée

La robustesse de l'épargne brute de la collectivité doit permettre de financer la politique d'investissement ambitieuse que porte la collectivité durant le mandat. **L'épargne brute** (hors mouvements exceptionnels)² devrait enregistrer une légère baisse de son taux à 12,8%, contre 12,9% l'an passé. Malgré tout, l'épargne nette progresse dans un contexte de maîtrise de l'endettement malgré les investissements conséquents financés en 2023.



2. Un niveau d'investissement en hausse en 2023, en cohérence avec les ambitions du mandat financé par un recours à l'emprunt modéré

Les **recettes d'investissement**, hors dette et excédents de fonctionnement capitalisé, devraient être stables à hauteur de 25,8 M€ en 2023 (25,06 M€ en 2022).

La démarche renforcée de l'administration dans l'optimisation des financements extérieurs des projets a par ailleurs été poursuivie en 2023. Cette démarche, amorcée dès 2019, témoigne d'une réelle volonté de diversifier les sources de financement.

L'année 2023 a été marquée par la forte mobilisation du Fonds vert de l'Etat et du nouveau Fonds Biodiversité de la Métropole du Grand Paris, permettant d'accompagner la transition écologique du territoire et de répondre à l'ambition du mandat.

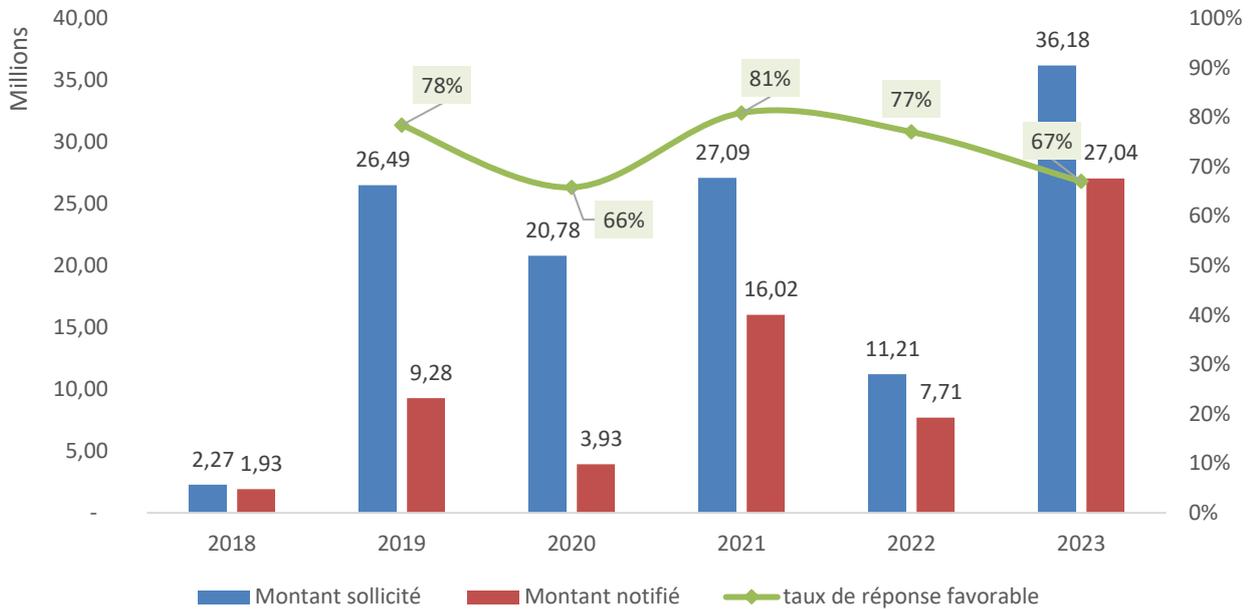
Le taux d'obtention de cofinancement (dossiers retenus favorables par rapport au nombre de dossiers déposés) est légèrement en baisse en 2023, proche de 70% mais le volume de financement représente pour la seule année 2023 l'équivalent des trois années précédentes :

- Le Fonds Biodiversité de la Métropole a permis l'obtention de 6 millions d'euros pour le financement du Plan arbres ;
- 9,6 millions d'euros ont été attribués par l'Etat dans le cadre du Fonds vert pour le projet de Grand Chemin, le Plan arbres et la généralisation de la collecte des déchets alimentaires sur le territoire ;
- La pépinière/médiathèque de Bondy a fait l'objet d'importants cofinancements de la Région et de la DRAC (1,3M € respectivement) ;

² En 2019, Est Ensemble a revu sa méthode de calcul de l'épargne brute afin de tenir compte de la réalité de sa surface financière. Ainsi, la dotation d'équilibre versée à la Métropole est retraitée tant en dépenses qu'en recettes.

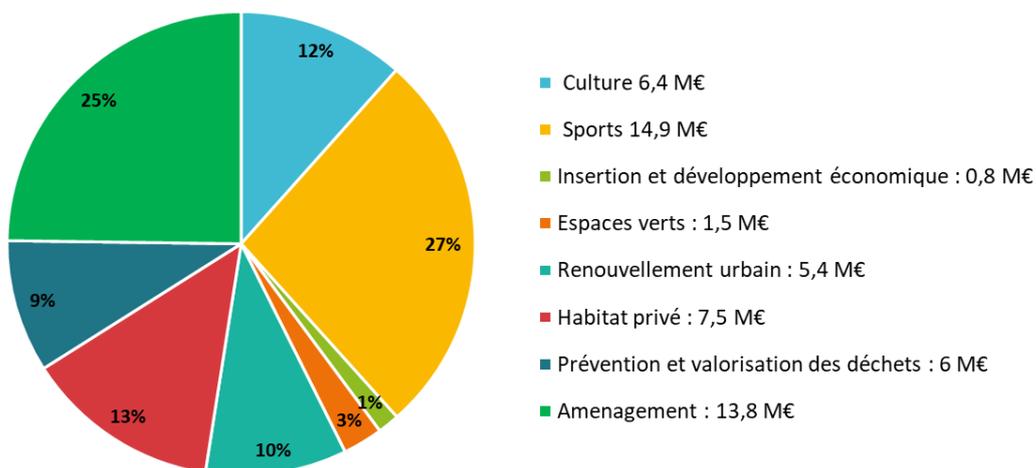
- Enfin, le nouveau plan piscines du Département de la Seine-Saint-Denis finance la rénovation du stade nautique Maurice Thorez à Montreuil pour un peu plus d'1,2M €.

Bilan recours aux cofinancements extérieurs



Outre la poursuite de la diversification de ses financeurs, l'enjeu pour 2024 sera de poursuivre la mobilisation du Fonds vert pérennisé par l'Etat jusqu'en 2027, et de mobiliser davantage le Fonds équipements structurants de la Métropole du Grand Paris pour cofinancer les projets structurants du territoire, tels que le futur complexe sportif des Malassis à Bagnolet, le Grand Chemin, etc.

Répartition des dépenses d'équipement par politique publique



Les dépenses d'équipement en investissement devraient enregistrer une hausse passant de 48,7 M€ sur l'exercice 2022 à 57,4 M€ en 2023. **Le taux d'exécution devrait progresser à hauteur de 74%** (contre 66% en 2022).

PRINCIPALES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	Montant en €
STADE NAUTIQUE MAURICE THOREZ	12,1 M€
ZAC DE L'HORLOGE - ROMAINVILLE	3,0 M€
PRU2 CENTRE VILLE - BOBIGNY	2,8 M€
ZAC FRATERNITE MONTREUIL	2,2 M€
BACS DE DECHETS	2,0 M€
ZAC ECOCITE BOBIGNY	2,0 M€
VEFA CINEMA BOBIGNY	2,0 M€
INFORMATIQUE, RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS	1,9 M€
ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY	1,8 M€
ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY	1,5 M€
TCA QUATRE CHEMINS	1,5 M€
IMPLANTATION DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	1,4 M€
OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	1,4 M€
AMENAGEMENT DECHETERIE DE MONTREUIL	1,4 M€
PISCINE LECLERC & BACQUET - CRD PANTIN	1,3 M€
RENOVATION CONSERVATOIRE DE MONTREUIL	1,3 M€
ZAC RIVES DE L'OURCQ BONDY - PASSERELLE	1,2 M€
GRAND CHEMIN	1,2 M€
AMENAGEMENT DU PARC LUCIE AUBRAC AUX LILAS	1,1 M€

Pour financer ses investissements, Est Ensemble a eu recours à un emprunt de 12 M€ en 2023, montant déterminé de façon à poursuivre la stabilisation du fonds de roulement de la collectivité.

Comme en 2023, Est Ensemble souhaite pouvoir équilibrer son budget 2024 sans avoir recours au résultat reporté. Le résultat est malgré tout repris de façon anticipée pour fluidifier la gestion en mettant les crédits à la disposition des directions opérationnelles sans avoir besoin d'attendre un budget supplémentaire. Cette gestion optimisée vise à mettre en œuvre rapidement les orientations des élus dans un contexte d'urgence sociale et climatique.

B. La trajectoire financière à horizon 2026 est soutenable et l'exécution de la PPI accuse à ce stade un léger retard dans sa mise en œuvre

En prospective, les premières tendances montrent une dynamique modérée des recettes réelles de fonctionnement (+1,7% en moyenne par an sur la période 2023/2026) liée notamment au transfert de la Cotisation Foncière de Entreprises à la Métropole du Grand Paris à compter de 2025. En raison de l'incertitude du devenir du territoire métropolitain, la prospective reste prudente. Un maintien de la CFE au niveau de l'EPT en 2025 capitaliserait la dynamique de recettes et renforcerait donc les marges de manœuvre de l'établissement pour financer ses investissements. Ainsi, en conservant la CFE jusqu'en 2024 alors qu'elle était sensée la perdre dès 2021 au profit de la Métropole, Est ensemble est parvenu à assurer le financement d'une charge nette de PPI de 350 M€ contre 270 M€ dans la version adoptée concomitamment au pacte de gouvernance financière et fiscale en 2021.

Par ailleurs, malgré les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement initié depuis le début du mandat, les premières hypothèses montrent une croissance des dépenses réelles de fonctionnement qui évolueraient de +1,9% en moyenne par an sur la période 2023/2026, en raison de la progression des coûts de l'énergie, d'un coût plus onéreux de la politique de prévention et de valorisation des déchets, d'une évolution nécessaires des salaires pour répondre à l'inflation et des frais financiers liés à l'endettement de la collectivité pour financer sa PPI.

Ainsi, les prochaines années devraient enregistrer une évolution des dépenses légèrement plus rapide que celle des recettes mais dans une moindre mesure que celle de ses communes membres. La situation financière d'Est Ensemble devrait donc rester relativement stable même si des investissements massifs sont à prévoir pour financer la transition écologique, les programmes de renouvellement urbain et l'aménagement du territoire. Des efforts de gestion sont inévitablement nécessaires.

1. Une progression des recettes de fonctionnement soutenue par la fiscalité économique

i. La Cotisation Foncière des Entreprises – CFE (chapitre 73)

Le produit 2023 définitif issu du rôle général s'élève à 71 089 522 €. Après une diminution des bases en 2021 due à l'abattement de 50 % appliquées aux établissements industriels, la reprise constatée en 2022 se poursuit en 2023, portée particulièrement par les bases minimums.

CFE	2019	2020	2021	2022	2023
Base d'imposition	166 026 846	169 907 393	168 851 924	173 481 000	183 243 614
% d'évolution totale	-4,2%	2,3%	-0,6%	2,7%	5,6%
Taux voté	38,67%	38,67%	38,67%	38,67%	38,67%
Produit total de CFE lissé	64 586 875	66 071 392	65 556 879	67 319 653	71 089 522

Pour 2024, l'évolution forfaitaire est de +3,9% (IPCH de novembre 2023) et une hausse physique des bases est prévue à hauteur de +1% tandis que les bases minimums continueront à afficher une dynamique forte de +8%. Ainsi, le produit de CFE de l'année 2024 retenu en prospective s'établit à 73,7 M€.

Cette augmentation engendrerait un versement complémentaire à la métropole au titre de la dotation d'équilibre de la moitié de la dynamique conformément à la loi de finances 2024, soit 1,42 M€.

CFE	2023	2024
Bases mini brute	54 205 204	
Bases mini nette	47 050 117	52 795 877
Evolution	17,6%	12,21%
Dynamique physique	9,8%	8%
Inflation (IPCH)	7,1%	3,9%
Autres bases	136 193 497	137 555 432
Evolution	2,0%	1,0%
Base d'imposition	183 243 614	190 351 309
% d'évolution totale	5,6%	3,9%
Taux voté	38,67%	38,67%
Produit total de CFE liss	71 089 522	73 726 126
Restitution métropole	2 866 654	1 428 031

Pour les exercices suivants, les recettes liées à la fiscalité professionnelle devant être transférées à la Métropole du Grand Paris, la prospective retient un gel des produits à hauteur de celui dégagé en 2024.

Sans compensation via un dispositif tel que la DSIT, le manque à gagner pourrait être de plus de 16,3 M€ en cumulé sur le mandat (compensations comprises).

Au rôle général s'ajoutent des rôles supplémentaires de fiscalité³, dont l'évolution rétrospective ne permet pas de dégager des tendances et qui sont donc par nature imprévisibles. La prospective retient toutefois un montant minimal de 0,5 M€ pour 2024.

ii. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM

La TEOM n'est pas une ressource globalisée dans le budget général mais une ressource affectée à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Elle fait l'objet d'un état spécial annexé aux documents budgétaires retraçant les recettes et dépenses directes et indirectes afférentes à l'exercice de cette compétence. Lors du vote du budget primitif et des taux de fiscalité locale, Est Ensemble vérifie donc la corrélation entre le produit de la TEOM et le coût prévisionnel du service.

En 2023, le produit de la TEOM s'est élevé à 63,99 M€, soit un produit en hausse de +4 M€ par rapport à 2022/ Le taux de TOEM étant resté identique, cette croissance est due à la hausse de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) de +7,1% :

TEOM	2019	2020	2021	2022	2023
Base totale d'imposition	651 022 557	666 578 478	677 216 042	708 160 239	757 812 583
% d'évolution	2,1%	2,4%	1,6%	4,6%	7,0%
% évolution forfaitaire	2,1%	1,2%	0,2%	3,4%	7,1%
% évolution physique	2,2%	1,2%	1,0%	2,2%	1,0%
Taux de TEOM	8,00%	7,92%	7,92%	8,44%	8,44%
Produit de TEOM	52 101 800	52 852 677	53 671 760	59 844 076	63 993 231

Pour rappel, les taux de TEOM d'Est Ensemble ont été harmonisés pour la première fois en 2021, avec l'application d'un taux unique sur l'ensemble des villes de 7,92%. Le Conseil de Territoire d'Est Ensemble a par la suite voté l'augmentation du taux à 8,44% en 2022 et une stabilisation en 2023.

Avec le taux actuel de TEOM à 8,44%, le produit 2024 s'élèverait à 66,5 M€, avec une évolution physique de 1%, une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à +3,9% pour les locaux « ménages » revalorisés en fonction de l'IPCH, et une estimation de revalorisation de la grille tarifaire des locaux économiques de 1%. Pour les années suivantes, les bases ménages sont revalorisées à hauteur de la projection de l'inflation, avec une dynamique physique des bases de +1,0% par an.

TEOM	2023	2024	2025	2026
Base totale d'imposition	757 812 583	788 259 874	811 526 238	831 108 252
% d'évolution	7,0%	4,0%	3,0%	2,4%
% évolution forfaitaire	7,1%	3,9%	2,5%	1,8%
% évolution physique	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Taux de TEOM	8,44%	8,44%	8,44%	8,44%
Produit de TEOM	63 993 231	66 551 699	68 507 859	70 145 536

Cependant, au regard de la hausse des tarifs de traitement des déchets du SYCTOM, des investissements nécessaires en 2024 pour soutenir la qualité de service, et alors que la collectivité a fait les efforts nécessaires pour sécuriser le financement de la compétence à concurrence du produit de TEOM, une hausse du taux de TEOM

³ Les rôles généraux regroupent des émissions faites pour l'ensemble des contribuables pour l'année en cours ; les rôles supplémentaires concernent quant à eux des rectifications individuelles portant sur des années antérieures (rectification d'une erreur, à la résolution d'un contentieux, ou événement justifiant un retard dans la perception d'un impôt).

pourrait être étudiée dès le vote du budget primitif 2024 pour faire face à une augmentation graduelle du prix de traitement de la tonne de déchet.

iii. FNGIR, DCRTTP et allocations compensatrices de CFE (chapitre 73)

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) constituent deux dotations compensant la perte de recettes liée à la suppression de la taxe professionnelle. Leurs montants sont gelés à 3,7 M€ pour la DCRTTP et 7,3 M€ pour le FNGIR.

Les allocations compensatrices visent à compenser pour les collectivités territoriales les exonérations fiscales décidées par l'Etat et impactant leurs ressources. Certaines d'entre-elles constituent l'une des variables d'ajustement des dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales et sont en baisse depuis la création d'Est Ensemble. Atteignant 11 M€ en 2023, une estimation de 11,9 M€ est retenue en 2024 pour les allocations compensatrices, soit une hausse de +7,8% portées par les bases minimums.

A compter de 2025, la Métropole devenant bénéficiaire de la CFE, l'ensemble de ces recettes devraient lui être transférées (application de la loi NOTRe).

iv. Fonds de Compensation des Charges Territoriales- FCCT (chapitre 74)

L'article L. 5219-5 du code général des collectivités territoriales dispose qu'il « est institué au profit de chaque établissement public territorial un fonds de compensation des charges territoriales destiné à leur financement ».

Il est composé de plusieurs fractions :

- Une première fraction, composée elle-même de deux parts :
 - o Une première part, dite « fiscale », essentiellement assise sur la fiscalité des ménages préalablement perçue par la Communauté d'Agglomération
 - o Une deuxième part, dite « équilibre » ayant pour objectif de tenir compte du besoin de financement de l'EPT ;
- Une fraction dite « transfert », correspondant aux montants des transferts de charges évalués par la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT).

(a) FCCT 1ère fraction - Part fiscale

Cette fraction correspond au montant de fiscalité additionnelle sur les ménages (taxe d'habitation, taxes foncières) perçue en 2015 par l'EPCI préexistant, majorée de la dotation de compensation de la part salaires (DCPS). Le montant de la fraction dite « fiscale » du FCCT (hors part DCPS) est actualisé chaque année par application du taux d'évolution des valeurs locatives foncières de l'année figurant à l'article 1518 bis du code général des impôts.

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), qui sert de référence à l'article 1518 bis du code général des impôts, a évolué de +3,9 % entre novembre 2022 et novembre 2023.

Par conséquent, la fraction fiscale du FCCT (hormis la part dotation de compensation de la part salaires) sera revalorisée pour 2023 de +3,9 %.

Années	2022	2023	2024	2025	2026
FCCT 1ère fraction - fiscalité ménage	116 518 155	120 410 171	122 699 828	124 224 798	125 350 226
Taxe d'habitation	54 762 292	58 650 415	60 937 781	62 461 225	63 585 527
Dotation compensation part salaire	61 701 022	61 701 022	61 701 022	61 701 022	61 701 022
Taxe sur le foncier non bâti	54 841	58 735	61 025	62 551	63 677

(b) FCCT 1ère fraction : part équilibre

La loi NOTRe prévoit la possibilité d'ajuster le montant de la première fraction en confiant à la CLECT la mission de fixer « *les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'EPT en lieu et place des communes* ». Les ajustements de la première fraction qui découlent de ces dispositions constituent la « part équilibre ».

Selon les dispositions applicables depuis la LFI pour 2017, cette part « équilibre » peut être ajustée dans les limites de plus ou moins 30% du montant de la part additionnelle de la fiscalité ménages qui était perçue en 2015 par la Communauté d'agglomération. La loi de finances pour 2023 a assoupli ce dispositif en précisant que cette assiette peut désormais être considérée en valeur courante, en tenant compte de la revalorisation forfaitaire.

Le pacte de gouvernance financier et fiscal en vigueur prévoit une fraction équilibre de 2,5 M€ par an, répartie entre les villes en fonction du revenu par habitant pour 50 % de l'enveloppe et du potentiel financier par habitant pour les 50% restant.

Un accord entre les villes et le territoire fait évoluer cette fraction « équilibre » à 4 M€ par sur les prochaines années (+1,5 M€ par an) afin de permettre à l'établissement de financer son programme d'investissement très ambitieux.

(c) Les transferts de compétences et d'équipements doivent se poursuivre en 2024, ne serait-ce que pour prendre en compte les accords négociés avec les communes membres.

Une troisième fraction de FCCT est créée pour compenser les transferts de charges dans le cadre et sous le contrôle de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). En 2021, le FCCT « transfert » intègre les charges transférées lors des précédentes CLECT :

- CLECT du 15/06/2016 : transfert de la compétence cohésion sociale et ajustement du transfert de la compétence déchet avec la ville de Montreuil ;
- CLECT du 13/12/2017 : école du Pré-Saint-Gervais et médiathèque René Gouhier à Noisy-Le-Sec ;
- CLECT du 31/01/2018 : transfert du personnel du cinéma Méliès par la ville de Montreuil, transfert des prestations d'entretien de la vitrerie pour l'Auditorium, les bibliothèques Esla Triolet et Jules Verne sur la ville de Pantin ;
- CLECT du 06/06/2018 : dé-transfert des cotisations Bruitparif et Natureparif ;
- CLECT du 14/11/2018 : mise en place de l'Observatoire fiscal ;
- CLECT du 03/04/2019 : actualisation des coûts de la compétence déchet ;
- CLECT du 22/01/2020 : actualisation aux frais réels les transferts des compétences PLU et renouvellement urbain, évaluation du coût du transfert en matière de règlement local de publicité, de plan local d'urbanisme intercommunal et de système d'information géographique ;
- CLECT du 26/01/2021 : actualisation aux frais réels les transferts des compétences PLU et renouvellement urbain, des régularisations, le dé-transfert du parc du Montreuil et les ajustements sur le parc des Beaumonts, la réévaluation du coût du cinéma du Méliès, la deuxième phase du SIG...
- CLECT de 08/07/2021 : ajustement de certains montants portant sur la compétence renouvellement urbain, l'ouverture de la piscine Jacques Brel à Bobigny, la mise en place du dispositif territoire zéro chômeur de longue durée, le renforcement du suivi des clauses sociales, la collecte des déchets verts à Noisy-le-Sec...
- CLECT du 13/05/2022 : actualisation des compétences PLU, renouvellement urbain (RU) avec une mise en œuvre partielle du nouveau pacte de gouvernance financière et fiscale, RLPI, PLUI, SIG...
- CLECT du 04/07/2022 : transfert de la médiathèque de Bagnolet à partir du 1^{er} juillet 2022.

- CLECT du 16/01/2023 : prise en compte du transfert de la médiathèque de Bagnoleet en année pleine et l'évaluation du transfert de 3 équipements de Pantin pour lesquels une extension de service est intervenue sur 2022 et 2023.

Le FCCT 2024 devrait s'élever à 134,7 M€, soit une hausse de 1,6% par rapport à 2023 (+2,5M€).

En €	Total 1 ^{ère} fraction FCCT fiscal	Total 1ère fraction FCCT équilibre	Total 3 ^{ème} fraction 2024	Total FCCT 2024
Bagnoleet	12 388 539	367 490	1 784 853	14 540 882
Bobigny	14 718 592	431 332	585 165	15 735 090
Bondy	10 795 546	372 532	555 471	11 723 549
Le Pré-Saint-Gervais	4 343 758	155 304	128 445	4 627 507
Les Lilas	6 930 206	253 675	77 510	7 261 391
Montreuil	32 247 228	1 140 130	1 080 025	34 467 383
Noisy-le-Sec	9 904 226	343 382	2 236 265	12 483 873
Pantin	21 976 237	643 796	1 283 970	23 904 002
Romainville	9 395 498	292 358	211 193	9 899 050
TOTAL	122 699 829	4 000 000	7 942 898	134 642 727

Pour les années 2025 et 2026, le FCCT part fiscale est adossé pour les bases relevant des transferts de TH et de TF de l'IPCH de novembre de l'année N-1, le FCCT part équilibre est figé à 4 M€ selon l'accord du pacte de gouvernance financière et fiscale et le FCCT transfert hors renouvellement urbain est figé au niveau des transferts de 2024.

Le FCCT transfert pour le renouvellement urbain est calculé selon l'annuité de la dette générée en année N-1 par villes, soit un montant consolidé d'1,53 M€ en 2025 et de 3,65 M€ en 2026.

2. Des charges pour une large part rigides qui nécessiteront de poursuivre les efforts de maîtrise afin de maintenir une épargne brute robuste

i. Les charges à caractère général (chapitre 011)

L'exécution du chapitre dédié aux charges à caractère général s'élèverait à **76 M€** en 2023. Les inscriptions budgétaires 2024 devraient s'établir à près de 79 M€. Ce montant en croissance s'explique notamment par le maintien à des niveaux élevés des coûts de l'énergie (6 M€ prévu au BP 24, contre 3,6 M€ dépensés en 2022) ainsi qu'à la dynamique continue des coûts de traitement des ordures ménagères.

Pour maîtriser l'évolution des coûts, il sera poursuivi les efforts de sobriété tout en ayant une gestion scrupuleuse des marchés publics. Ces efforts doivent permettre de poursuivre l'ambition d'extension des services publics, particulièrement en direction des habitants des QPV.

Ces efforts sont indispensables pour assurer d'une part l'équilibre budgétaire et d'autre part maîtriser une trajectoire financière soutenable.

ii. Les charges de personnel (chapitre 012)

Un chapitre spécifique consacré aux charges de personnel est présenté en III du présent rapport et détaille les modalités d'élaboration de la proposition budgétaire pour 2024.

En 2023, les dépenses de ce chapitre s'élèvent à près de 63,88 M€ hors Régie de l'eau et de l'assainissement, soit une évolution de +4,5% par rapport à 2022. En dehors des hausses du point d'indice des rémunérations, du transfert en année pleine de la Médiathèque de Bagnolet, de la réouverture en année pleine de piscine Alice Milliat et du Conservatoire Jacques Higelin, de l'ouverture de la bibliothèque des Courtilières, et de la mise à disposition des agents à la Régie de l'eau et de l'assainissement, l'augmentation est contenue à +0,9%.

Principaux postes de masse salariale 2023	
Conservatoires	14,8 M€
Piscines	9,4 M€
Bibliothèques et médiathèques	8,8 M€
Prévention et valorisation des déchets	6,2 M€
Cinéma	4,9 M€

Sous réserve des arbitrages budgétaires qui devraient intervenir au mois de février, le chapitre 012 pourrait s'établir en 2024 entre 67 et 68 M€. Il s'agira d'une hausse conséquente, qui nécessitera néanmoins des efforts de gestion et une très grande vigilance des directions pour contenir cette évolution importante.

Cette tendance reste conforme à la prospective financière.

iii. Dotation d'équilibre (chapitre 014)

La dotation d'équilibre (DE) est la principale dépense de fonctionnement d'Est Ensemble (130,58 M€ au CA prévisionnel 2023, dont 2,9 M€ au titre du reversement de la dynamique de la CFE). Créée par la loi NOTRe, elle est calculée de manière à garantir l'équilibre des relations financières entre Métropole / Villes / EPT, sur la base de l'année 2015. La dotation d'équilibre est versée par Est Ensemble à la Métropole.

Comme vu précédemment, si l'on retrace le reversement de la dynamique de la CFE, le calcul de la dotation d'équilibre reposant sur des données établies (données 2015 pour la plupart), l'évolution de la dotation d'intercommunalité est désormais le seul élément susceptible de faire varier la dotation d'équilibre versée par Est Ensemble. Or, selon les dispositions de l'article L. 5219-8 du CGCT, le montant de la dotation d'intercommunalité de la Métropole du Grand Paris ne fait pas l'objet d'écritements et varie seulement en fonction de l'évolution de la population.

Le budget primitif et la prospective financière retiennent donc un gel du montant de la dotation d'équilibre au niveau de celle versée en 2020, augmenté de +1,4 M€ au titre du reversement de la moitié dynamique anticipée de la CFE⁴.

A partir de 2025, la dotation d'intercommunalité (10,0 M€ en 2015) devrait être supprimée du calcul de la dotation d'équilibre. Cette mesure devrait se traduire par une hausse du versement à la Métropole en 2023 de +9,3 M€ par rapport à celle versée en 2020, selon la législation en vigueur. Est Ensemble va néanmoins poursuivre son travail d'influence pour conserver cette ressource, dans la mesure où la collectivité porte des politiques publiques essentielles aux habitants du territoire. **Ainsi, l'hypothèse de perte de la dotation d'intercommunalité au profit de la MGP n'est pas retenue en prospective.**

iv. Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal - FPIC – (chapitre 73 en recettes et 014 en dépenses)

⁴ Intègre la dynamique de la CFE et de la compensation de l'abattement applicable aux établissements industriels.

La loi de finances ne prévoit pas pour 2024 et les années suivantes de modification structurelle de ce fonds, ce qui, de fait, maintient une stabilité de l'enveloppe nationale du FPIC à 1,95 M€. Les hypothèses retenues dans la prospective 2024 à 2026 reconduisent les montants perçus et versés en 2023 à 1,66 M€.

v. Participation à la Régie de l'eau et de l'assainissement (chapitre 65)

La participation du budget principal à la Régie de l'eau et de l'assainissement correspond au financement de la compétence « eaux pluviales » dont la charge incombe au budget principal. Son montant est calculé selon la méthode adoptée par la délibération CT 2016-04-12-12. En fonctionnement la contribution « eaux pluviales » correspond à 30% des services de la dette (amortissement du capital + intérêts) et est calculée à partir du compte administratif de l'année précédente. À la suite d'un emprunt de 10 M€ en 2022 porté par le budget de l'assainissement, la contribution aux eaux pluviales a progressé de 458 K€ en 2022 à 656 K€ en 2023. Un montant de 660 K€ est proposé en 2024.

3. Une programmation des investissements ambitieuse et volontaire au service de la justice sociale et du climat

i. Les subventions d'investissement (chapitre 13)

Versées par les partenaires institutionnels d'Est Ensemble ou, pour les fonds de concours faisant l'objet d'une convention antérieure à 2016, par les Villes membres d'Est Ensemble, ces recettes d'investissement sont inscrites dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI). Ce sont ces montants qui sont retenus en prospective.

La candidature d'Est Ensemble auprès de la Région Ile-de-France afin de mobiliser des fonds européens a été retenue pour la période de programmation 2021-2027, pour un montant total de 7,1 M€ au niveau du territoire, avec notamment le financement du tronçon démonstrateur du Grand Chemin d'Est Ensemble. L'enjeu est ici de construire une stratégie urbaine intégrée permettant de capter davantage de recettes pour Est Ensemble et cofinçant des projets structurants pour le développement du Territoire. Différents jalons ont été posés également pour la mobilisation de financements européens autres que les fonds structurels FEDER et FSE (Erasmus + et financements de la transition écologique).

ii. Le FCTVA (chapitre 10)

Le FCTVA correspond au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. Il s'agit d'une dotation versée aux collectivités territoriales à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement. Le montant de cette dotation correspond à 16,404% des dépenses éligibles effectuées par l'établissement en année N.

Sur 2024, le montant attendu de FCTVA s'élèverait à environ 6 millions d'euros, contre 4,4 millions d'euros en 2023.

iii. Le plan pluriannuel des investissements (PPI)

L'établissement porte un programme pluriannuel d'investissement conciliant tout à la fois des grands projets d'infrastructure et d'urbanisation (en faveur du renouvellement urbain, de la rénovation de l'habitat privé mais aussi du développement économique), mais également des opérations concourant à l'amélioration du cadre de vie que ce soit du point de vue des réseaux et services urbains ou de l'environnement naturel et paysager.

En 2021, la programmation pluriannuelle des investissements a été révisée pour concentrer les financements sur les projets les plus utiles pour le territoire et la rendre également plus soutenable au regard de la surface financière d'Est Ensemble. Ces investissements, qui contribuent au dynamisme du territoire, représentent près de 270 millions d'euros de charge nette sur la période 2021-2026.

Pour l'exercice 2024, le montant des dépenses d'investissement (hors dette) est estimé à 95 millions €, lié aux décalages dans la mise en œuvre des projets inscrits en 2023, et aux dépenses à caractère financier comme les achats de titres de participations financières, les provisions, les avances ou les reversements de participations d'urbanisme. Cette inscription budgétaire, inédite dans son ampleur, conduirait la collectivité à devoir inscrire un emprunt d'équilibre d'environ 30 millions €.

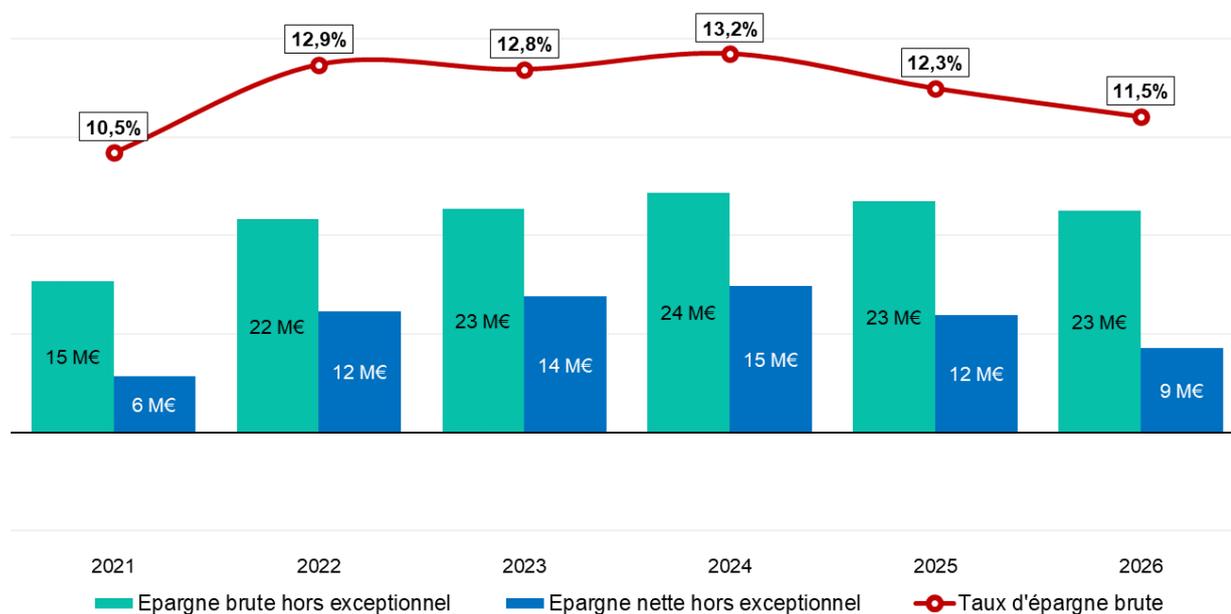
C. Au fil de l'eau, des ratios d'épargne et d'endettement à surveiller

1. L'évolution de l'épargne brute tend à se dégrader en raison de la perte de la dynamique de CFE à partir de 2025

Le taux d'épargne brute traduit la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas affectées aux charges de fonctionnement et qui sont donc disponibles pour rembourser la dette en premier lieu puis pour investir. Il est calculé sur la base des opérations réelles.

Au fil de l'eau, Est Ensemble serait confronté à un « effet de ciseau » puisque les dépenses de fonctionnement progresseraient plus vite que les recettes de fonctionnement, en raison de la perte de la dynamique de CFE, transférée à la Métropole du Grand Paris conformément à la loi NOTRe. Ces perspectives de dégradation de l'épargne nécessitent une poursuite des efforts de la collectivité pour maîtriser ses charges de fonctionnement ainsi qu'elle s'y était engagée auprès de ses communes membres dans le pacte de gouvernance financière et fiscale.

Evolution prospective de l'épargne brute, de l'épargne nette et du taux d'épargne



En termes de ratios prudentiels, il est crucial de conserver la dynamique de CFE afin que la collectivité maintienne un niveau d'épargne nette très nettement supérieur à 0. Sans cette recette, la hausse de l'endettement de la collectivité sur la fin de mandat aurait des impacts immédiats et conséquent sur son niveau qui se réduirait de 6 M€ entre 2024 et 2026 quand l'épargne brute ne perdrait qu'1 M€.

2. L'encours de la dette de l'établissement est sain et son évolution reste à date très contenue

a) Les opérations réalisées en 2023

En 2023, Est Ensemble a souscrit en novembre un nouvel emprunt de 12 M€ afin d'équilibrer le budget principal, auprès de la BRED-Banque Populaire à taux fixe de 3,92% sur 20 ans. Le remboursement de la dette ancienne étant de 8,9 M€, l'encours a donc mécaniquement progressé de +3,1 M€ en 2023.

b) L'encours de dette au 1^{er} janvier 2024

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette globale d'Est Ensemble devrait s'élever à 119 M€ et se répartit de la façon suivante :

Budget Principal	Capital Restant dû (CRD)	Taux Moyen	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes de prêt
	119 499 716,72€	1,72%	8 ans, 10 mois	36

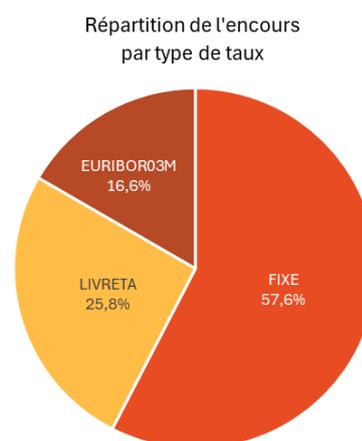
L'ensemble des emprunts contractés par Est Ensemble respecte la Charte de Bonne Conduite entre les Établissements Bancaires et les Collectivités Territoriales : **100% de l'encours est classé en catégorie A1**, soit la catégorie la moins risquée de la classification.

Le taux moyen de la dette devrait s'élever à 2,44 % au 1^{er} janvier 2024, soit un niveau en hausse par rapport au taux moyen du 1^{er} janvier 2023 (1,72%), en raison de la politique de la Banque Centrale de relèvement des taux face au contexte inflationniste.

Index	Encours au 01/01/2024	Taux moyen
FIXE	68 799 623	2,68%
LIVRETA	30 837 593	3,67%
EURIBOR03M	19 862 500	4,05%
TOTAL	119 499 717	2,44%

La dette est principalement contractée auprès de six établissements bancaires dont :

Prêteur	Montant (€)
CDC	30 837 593
Agence France Locale	24 633 974
C.L.F./DEXIA	13 576 666
Crédit Foncier	13 600 000
BRED Banque Populaire	12 000 000
ARKEA	9 762 500
Autres	15 088 982
	119 499 717

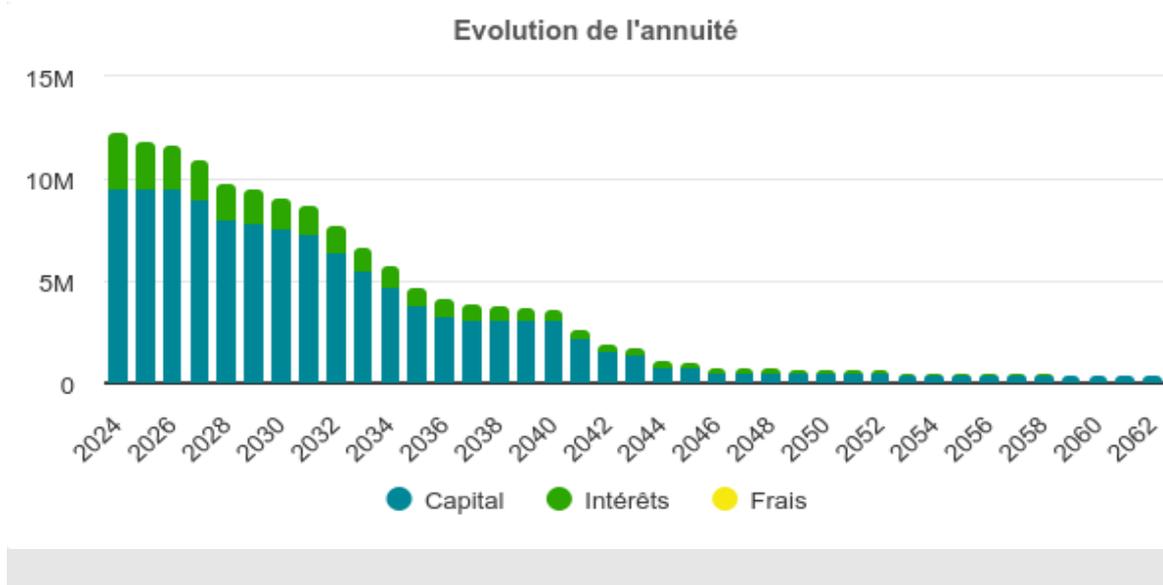
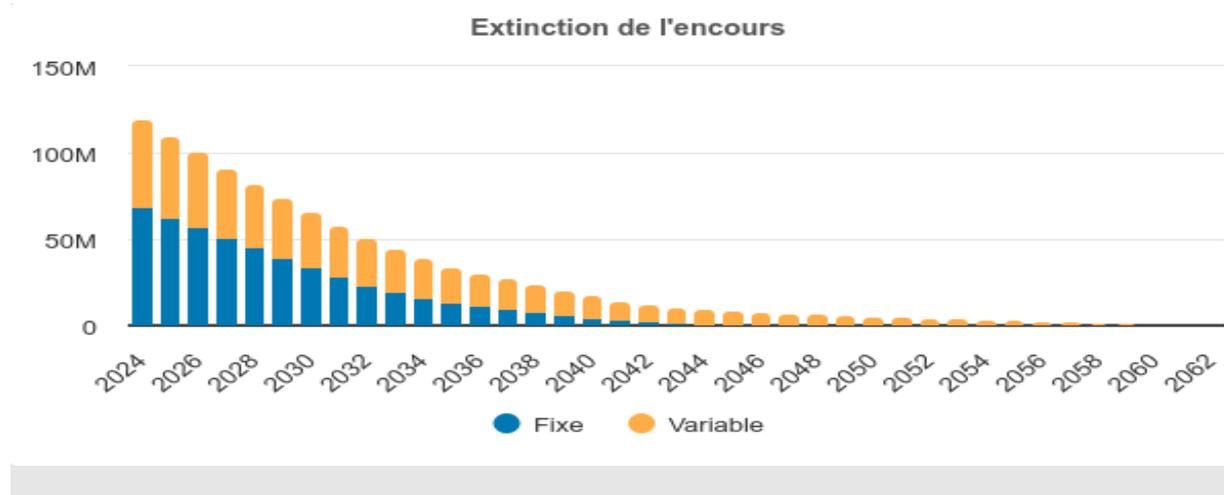


La Caisse des Dépôts – Banque des Territoires demeure le premier partenaire d'Est Ensemble.

c) *Les perspectives d'évolution*

i. L'extinction de la dette existante – hors emprunt nouveaux

Hors emprunts nouveaux, la dette existante au 1^{er} janvier 2024 s'éteindrait de la façon suivante :



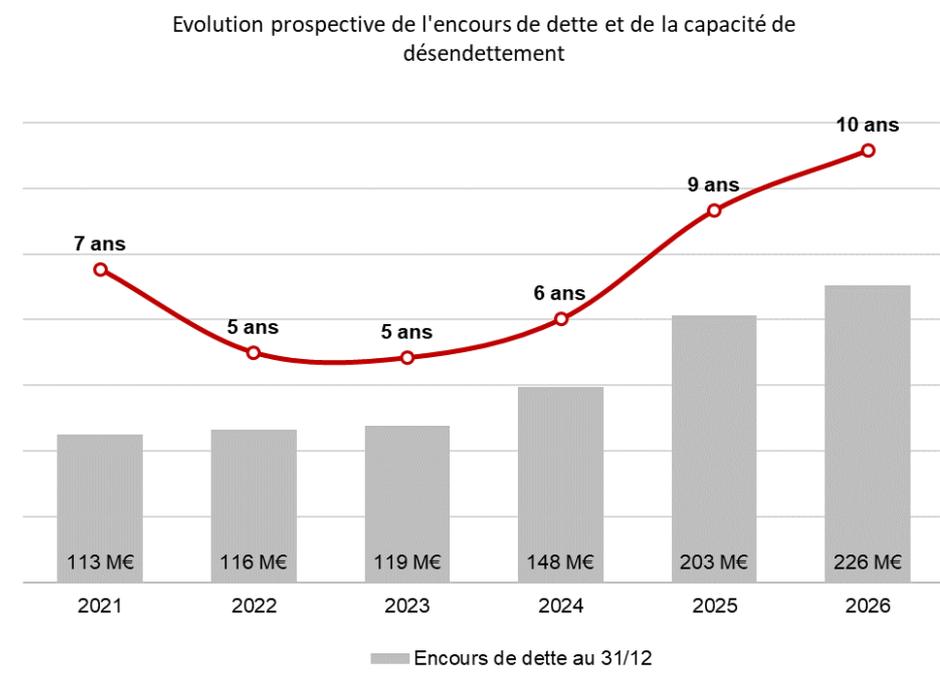
ii. Les inscriptions budgétaires 2024

Les dépenses qui seront inscrites au chapitre 66 sont composées de la charge des intérêts des emprunts déjà mobilisés. Elles comprennent également les intérêts afférents aux emprunts nouveaux à contracter, sur une durée fixée par hypothèse à vingt années, au taux d'intérêt de 3,5%.

Les dépenses qui seront inscrites au chapitre 16 correspondent à l'amortissement du capital emprunté (emprunts déjà contractés en 2023 ainsi que les nouveaux emprunts calculés selon les hypothèses de la prospective). En raison d'inscriptions de dépenses d'investissement très conséquentes, l'emprunt d'équilibre pourrait être de 30 millions €, malgré la reprise anticipée du résultat et quand bien même son montant serait entièrement affecté à la réduction du besoin de financement.

iii. Un niveau d'endettement contenu jusqu'en 2023, mais qui pourrait doubler d'ici 2026 sans maintien de la dynamique de CFE

L'ensemble des éléments présentés ci-après tiennent compte des hypothèses de la prospective évoquées dans le cadre du présent rapport et de la préservation d'un fonds de roulement de 10 millions d'euros chaque année.



Malgré les efforts évoqués (maîtrise des charges de personnel, limitation de l'enveloppe d'investissement etc.), en raison de la perte de la CFE à partir de 2025, réduisant l'autofinancement de la collectivité, le recours à l'emprunt augmenterait fortement sur la période 2024/2026. Par conséquent, les ratios seraient dégradés avec une capacité de désendettement de près de 10 ans en fin de période. Une telle capacité de désendettement reste soutenable mais suppose d'autant plus des efforts de gestion en fonctionnement. Le niveau constaté à fin 2023, grâce à une maîtrise de l'endettement, est inférieur à celui qui était envisagé en début de mandat.

III. Les ressources humaines et l'évolution des effectifs

A. L'enjeu du financement de la masse salariale

1. Effectifs réglementaires au 1er décembre 2023

Au 1er décembre 2023, Est Ensemble compte 1 454 emplois permanents et non permanents. L'EPT accueille 1391 agents au 1er décembre 2023, dont :

- 844 agents titulaires occupant un emploi permanent,
- 525 agents contractuels occupant un emploi permanent,
- 21 agents contractuels occupant un emploi non permanent.

Cette diminution par rapport à 2022 est notamment liée au transfert à la Régie publique de l'eau et de l'assainissement de 49 emplois permanents au 1er octobre 2023.

La structure des effectifs de l'Etablissement public territorial reste caractérisée par une présence de différents types de métiers :

- Métiers d'intervention sur le terrain (prévention et valorisation des déchets, environnement) ;
- Métiers liés à l'animation d'équipements publics (culture, sports, emploi et cohésion sociale) ;
- Métiers d'ingénierie territoriale (aménagement et déplacements, habitat et renouvellement urbain, développement économique, nature et transition écologique, emploi).

La présence des conservatoires parmi les équipements publics gérés par l'EPT explique une surreprésentation des filières culturelles, liées à l'embauche de nombreux professeurs de musique sur des temps horaires limités :

Filières	Nombre d'agents titulaires	Nombre d'agents contractuels permanents	Nombre d'agents contractuels non permanents	Total
Administrative	226	139	13	378
Culturelle	353	219	4	576
Sportive	37	58	1	96
Technique	229	109	3	341
Total général	845	525	21	1391

Source : CIRIL RH au 01/12/2023

La **structure des effectifs** est également marquée par une représentation proportionnée des catégories qui composent la fonction publique territoriale :

Catégories	Nombre d'agents titulaires	Nombre d'agents contractuels permanents	Nombre d'agents contractuels non permanents	Total
Catégorie A	242	155	11	408
Catégorie B	233	277	1	511
Catégorie C	369	94	9	472
Total général	844	526	21	1391

Source : CIRIL RH au 31/12/2023

La **structure des effectifs** reste enfin caractérisée par un équilibre entre hommes et femmes :

Catégories (agents permanents)	Féminin	Masculin
Catégorie A	229	179
Catégorie B	261	250
Catégorie C	207	265

Total général	697	694
---------------	-----	-----

Source : CIRIL RH au 31/12/ 2023

La durée du travail effectif est fixée à 1 607 heures par an.

2. Dépenses de personnel : une gestion mieux maîtrisée

a) Les dépenses réalisées en 2023

La réalisation du budget principal 2023 des dépenses de personnel est de 99,9 % du budget principal.

La masse salariale tient compte des impacts en année pleine du transfert des 26 agents de la médiathèque de Bagnolet au 1er juillet 2022, des recrutements 2023, des avancements d'échelons et de grade, de l'application des nouvelles lignes directrices de gestion relatives aux modalités de revalorisation des agents contractuels, des créations de postes inscrites au budget 2023 dont certains sont en partie ou en totalité financés.

Par ailleurs, la gestion des ressources humaines a continué à faire l'objet, en 2023, d'un contrôle resserré dans l'objectif de maîtriser la masse salariale, notamment par la mise en place de commissions de recrutement mensuelles.

b) Les prévisions pour 2024

Le prévisionnel 2024 vise à contenir les dépenses du chapitre 012 à un montant entre 67 et 68 M€.

Les surcoûts prévisionnels par rapport à 2023 sont liés à l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024, à la mise en œuvre en année pleine de la revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves pour les professeurs et assistants territoriaux d'enseignement artistique, à l'augmentation annoncée d'un point du taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), au glissement vieillesse technicité, et à l'impact de postes transférés et de recrutements financés.

Ces surcoûts seront cependant contenus par un effort constant de maîtrise des dépenses.

B. Focus sur les avantages en nature

En 2024, un agent bénéficie d'un véhicule de fonction, déclaré en avantage en nature, la Directrice Générale des services.

La Communauté d'Agglomération Est Ensemble a fixé par délibérations des Bureaux communautaires du 05 juin 2013 et du 05 février 2014 la liste des emplois ouvrant l'attribution d'un logement de fonction et les modalités d'occupation.

Par ailleurs, le décret n° 2012-752 du 09 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement a procédé à une refonte des conditions dans lesquelles les concessions de logement peuvent être accordées aux agents publics.

Désormais, peuvent bénéficier d'un logement de fonction par nécessité absolue de service les agents ne pouvant accomplir normalement leur service, notamment pour des raisons de sécurité, de sûreté, ou de responsabilité, sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité immédiate.

Ces logements de fonction par nécessité absolue de service concernent donc les emplois qui comportent une obligation d'intervention à tout moment, même en dehors des horaires de travail, afin d'assurer la bonne marche du service.

Les surfaces des logements sont limitées et déterminées en fonction du nombre de personnes à charge du bénéficiaire occupant le logement.

Les logements nus concédés par nécessité absolue de service sont attribués à titre gratuit.

Pour ce qui concerne l'Etablissement public territorial Est Ensemble, deux logements demeuraient concédés pour nécessité absolue de service pour le gardiennage des piscines de Noisy-le-Sec et de Bobigny.

Par délibération du Conseil de territoire dans sa séance du 28 novembre 2023, le logement pour nécessité absolue de service du centre nautique Jacques Brel à Bobigny a été supprimé.

Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Gardien du Centre Nautique Edouard-Herriot de Noisy-le-Sec	Pour des raisons de sureté et de sécurité

Convention d'occupation précaire avec astreinte :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Néant	Néant

Annexe 1 : rapport sur le développement durable

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le



ID : 093-200057875-20240207-CT2024_02_06_02-DE



**Est
Ensemble
Grand Paris**

**Pour le climat
et la justice sociale!**

Rapport de développement durable

2023

Sommaire

Introduction	3
Méthodologie	4
I) Le développement durable à Est Ensemble : élaboration, mise en œuvre et évaluation	7
A) Organisation et pilotage de la transversalité	7
B) Participation des acteurs	8
C) Evaluation et stratégie d'amélioration continue	10
II) Le développement durable dans les directions d'Est Ensemble	11
A) Synthèse des actions majeures en matière de développement durable en 2023	11
B) Le bilan des actions de développement durable des directions ressources	14
a. La direction des ressources humaines	14
b. La direction des finances	16
c. La direction des assemblées, des affaires juridiques et de la commande publique	19
d. La direction des systèmes d'information	22
e. La direction des bâtiments	25
C) Le bilan des actions de développement durable des directions opérationnelles	28
a. La direction de la culture.....	28
b. La direction de l'emploi et de l'économie.....	33
c. La direction des sports.....	36
d. La direction de l'aménagement et des déplacements.....	38
e. La direction de la nature et de la transition écologique.....	43
f. La direction de l'habitat et du renouvellement urbain.....	47
g. La direction de la prévention et de la valorisation des déchets.....	50
h. La direction de l'eau et de l'assainissement, devenue Eau publique par Est Ensemble.....	55
i. Le pôle politique de la ville	58

Introduction

Avec 436 000 habitants et 168 000 emplois, Est Ensemble est un acteur majeur du développement de la métropole francilienne. Les 9 villes du territoire, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville ont pour objectif commun de rendre un service public de qualité et de construire la métropole durable du 21ème siècle.

Depuis la création d'Est Ensemble le 1er janvier 2010 et son évolution en établissement public territorial en 2016, l'administration s'est progressivement structurée, à la fois par des recrutements externes et par l'accueil d'agents transférés des villes fondatrices, afin d'accompagner les transferts de compétence successifs. Aujourd'hui, l'établissement public territorial compte près de 1 300 agents, répartis sur un vaste réseau de 60 équipements. Est Ensemble s'attache à fournir à l'ensemble de son territoire un service public de qualité et de proximité, et ce sur toute ses compétences : culture, sport, emploi et développement économique, aménagement, habitat et renouvellement urbain, environnement et nature en ville, prévention et gestion des déchets, eau et assainissement.

Grâce à une volonté politique collective ambitieuse et affirmée depuis plusieurs années, Est Ensemble place le climat et la justice sociale au cœur de son action et cherche à démontrer qu'il est possible de transformer un territoire urbain, dense et populaire pour qu'il puisse faire face aux crises énergétiques, climatiques, sociales et démocratiques de notre temps.

A ce titre, depuis 2010, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation du territoire en matière de développement durable, en application de l'article L.2311-1-1 du code général des collectivités territoriales. Présenté aux élus lors du débat d'orientation budgétaire, le rapport de développement durable permet d'éclairer leur choix en matière d'orientations stratégiques sur les politiques publiques de la collectivité et le budget.

Le rapport vise à s'assurer que les actions menées sont à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, évaluer le niveau de maturité de la collectivité dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et identifier les pistes d'amélioration pour l'année à venir.

Aussi, le rapport de développement durable d'Est Ensemble pour l'année 2023 présente les actions de chaque direction au regard des objectifs du développement durable afin de faciliter une évolution des pratiques et une meilleure participation de la collectivité à la construction d'une société durable.

Méthodologie

Le rapport de développement durable d'Est Ensemble pour l'année 2023 a été réalisé selon une logique collaborative et contributive, coordonnée par la direction générale d'Est Ensemble. Il se fonde sur un principe d'autoévaluation des directions opérationnelles et supports de la collectivité afin qu'elles puissent mettre leur expertise au service de l'évaluation de l'atteinte des objectifs de développement durable.

Le rapport se fonde sur des tableaux d'auto-évaluation synthétiques pour chaque pilier du développement durable et par direction. Pour rappel, les cinq piliers ou finalités du développement durable, définies par l'article L. 101 du code de l'environnement sont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Aussi, le rapport de développement durable a été élaboré selon plusieurs étapes d'enquête et d'évaluation.

La définition des enjeux de développement durable par pilier.

Dans un premier temps, chaque direction a été invitée à relier ses politiques publiques et ses activités à un ou plusieurs enjeux correspondant aux piliers de développement durable. Les enjeux ont été définis comme des problématiques sociales ou environnementales issues de l'activité de la collectivité et de ses parties prenantes, ou bien sur laquelle la collectivité peut intervenir.

Pour garantir une approche plus fine de l'autoévaluation des directions, les piliers du développement durable ont été sous-catégorisés pour que chaque direction puisse les relier plus précisément à leurs actions.

Tableau 1 : Les 5 piliers du développement durable

Grille d'évaluation des politiques publiques	Critères pour chaque pilier
1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Réduction des émissions de CO2
	Réduction des consommations d'énergie
	Promotion des déplacements bas carbone
	Adaptation aux changements climatiques
	Développement des énergies renouvelables
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Préservation de la biodiversité et des écosystèmes
	Réduction de la pollution de l'air
	Réduction de la pollution de l'eau
	Réduction de la production de déchets
3. Épanouissement de tous les êtres humains	Préservation des ressources
	Lutte contre la pauvreté
	Lutte contre toute forme d'exclusion et lutte contre les discriminations : accès à une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, accès au logement, accès à la connaissance et à la culture
	Education et formation tout au long de la vie
3. Épanouissement de tous les êtres humains	Préservation de la santé (amélioration de la santé publique, prévention sanitaire et accès aux soins) et santé et sécurité au travail, tranquillité publique/sécurité

	Accès à une production culturelle de qualité, à des loisirs et des pratiques sportives/Qualité d'accueil, qualité des services publics
	Gouvernance et démocratie participative/participation des habitants et des usagers
	Qualité de vie au travail (collaboration, équilibre vie privée-vie professionnelle, télétravail, ...)
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous (réduction des discriminations et des inégalités)
	Confort et cadre de vie
	Rénovation urbaine (lutte contre la précarité énergétique)
	Solidarité intercommunale
	Collaboration et renforcement du lien social
	Accès égal au territoire et aux services publics et urbains
5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Achats responsables
	Diversification des producteurs et des activités
	Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...)
	Promotion de l'économie sociale et solidaire
	Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle

L'évaluation de l'importance et de la maturité des enjeux de développement durable.

D'une part, pour chaque enjeu, les directions ont détaillé leurs actions pour évaluer l'importance de l'enjeu dans leur réalités et pratiques professionnelles. Plus précisément, l'importance de l'enjeu dépend du champ de compétence de la direction, des autres enjeux de la direction et des impacts potentiels liés à cet enjeu. La classification de l'importance a été réalisée selon les critères ci-dessous :

Niveau d'importance de l'enjeu (ou criticité)	
Cotation	Appréciation
***	Les enjeux sont fondamentaux ils doivent impérativement être pris en compte et traités en priorité.
**	Les enjeux sont relativement importants, ils doivent être pris en compte.
*	Les enjeux sont secondaires, ils peuvent être traités dans un second temps.

D'autre part, les directions ont été invitées à déterminer le niveau de maturité pour répondre de manière efficace aux enjeux identifiés, soit la capacité d'Est Ensemble à dédier des actions et des moyens à l'enjeu en question. Le niveau de maturité a été apprécié selon la grille ci-dessous :

Niveau de maturité	
Notation	Appréciation
Niveau 1	La collectivité a conscience de la criticité des enjeux. Peu de choses sont mises en place.
Niveau 2	La collectivité a bien perçu les enjeux inhérents à cette question. Des mesures sont mises en place.
Niveau 3	La collectivité répond à l'enjeu de manière formalisée. Par exemple, elle a un plan d'actions structuré et suivi.
Niveau 4	La collectivité est mature, elle maîtrise bien ce point et améliore continuellement ses processus.
Niveau 5	La collectivité est exemplaire, c'est un modèle reconnu par ses pairs.

Décrire, évaluer et prévoir.

Pour chaque enjeu, les directions ont pu décrire les actions et politiques publiques déployées et les moyens (humains, financiers, matériels, etc.) dédiés pour répondre aux objectifs de l'enjeu de développement durable.

Dans une perspective d'amélioration continue, elles ont comparé leur action au dernier rapport de développement durable de 2022 pour mesurer le progrès réalisé.

Enfin, elles ont déterminé des pistes d'évolution permettant de donner des perspectives aux élu.es quant à la prise en compte des améliorations nécessaires pour répondre aux finalités du développement durable.

L'ensemble du processus a fait l'objet d'une discussion et d'une validation au sein de la direction générale, en lien avec le cabinet, pour garantir la cohérence des informations transmises et évaluer la qualité des réflexions des directions sur leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable.

Une attention portée aux processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions en matière de développement durable.

Au-delà des actions des directions, le rapport s'attache à mesurer l'ensemble des actions mises en œuvre au sein d'Est Ensemble pour faciliter l'atteinte objectifs et finalités du développement durable. A la fois pour les fonctions ressources et pour les politiques publiques, la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité, les dispositifs d'évaluation et plus globalement l'approche d'amélioration continue ont été analysés.

La combinaison de l'auto-évaluation des directions et d'une analyse transversale du fonctionnement de l'administration en matière de développement durable offre un panorama global qui permet d'apprécier l'efficacité d'Est Ensemble en matière d'atteinte des objectifs de développement durable. Elle permet aussi de tracer des perspectives d'amélioration sur l'année à venir, soumises à l'arbitrage des élu.es qui auront à cœur d'orienter les actions d'Est Ensemble au profit d'une société plus durable.

I) Le développement durable à Est Ensemble : élaboration, mise en œuvre et évaluation

A) Organisation et pilotage de la transversalité

Le développement durable : une responsabilité collective.

Compte tenu des compétences d'Est Ensemble et des priorités du mandat fixées par les élus et le Président Patrice Bessac, le développement durable ne fait pas l'objet d'une stratégie ad hoc mais **s'intègre dans l'ensemble des politiques publiques portées par la collectivité** tout en s'inscrivant dans le quotidien des agent.es.

Aussi, en interne, la prise en compte des enjeux du développement durable se traduit dans la gestion des équipements de la collectivité (piscines, bibliothèques, conservatoires, cinémas, maisons de l'emploi, etc.), la logistique et les achats, la planification (PLUi, RLPi, PLM et PCAET) et les conditions de travail des agent.es.

Ces aspects sont pilotés par les directions correspondantes :

- Equipements : direction des bâtiments, direction de la culture, direction de l'économie et de l'emploi, direction des sports ;
- Logistique : direction des bâtiments ;
- Achats : direction des assemblées, des affaires juridiques et de la commande publique ;
- Planification : direction de l'aménagement et des déplacements, direction la nature et de la transition écologique ;
- Conditions de travail des agent.es : direction des ressources humaines ;
- Outils : direction des systèmes d'information, direction de la communication, direction des finances, mission stratégie.

Cette gestion intégrée des enjeux de développement durable a connu un moment marquant en 2023 avec la mise en œuvre du **plan de sobriété énergétique pour les piscines d'Est Ensemble** adopté en 2022. Equipements à l'origine de consommations d'énergie importantes, les piscines ont fait l'objet de plusieurs mesures graduées pour réaliser des économies à la fois énergétiques et budgétaires dans un souci de préservation des ressources et d'adaptation du service public. Une analyse de la fréquentation par piscine, des dépenses de fluides, de la masse salariale et des recettes a justifié la fermeture des piscines durant les vacances de Noël ainsi que la fermeture de la piscine Tournesol à Bondy entre Noël et les vacances d'hiver. L'adoption de ces mesures a ainsi inscrit l'atteinte des objectifs de développement durable au cœur des débats entre les élu.es et les maires pour adapter le service public aux réalités environnementales et sociales.

Plus globalement, **les enjeux et objectifs du développement durable sont constamment évoqués directement ou indirectement dans les instances de décision de la collectivité** telles que le comité de direction générale, le comité des DGS commun à Est Ensemble et aux villes, le comité de direction d'Est Ensemble et les Bureaux et Conseils de territoire.

Les objectifs de développement durable sont ainsi portés par les directions ressources et opérationnelles dans **un souci d'opérationnalisation et de normalisation du développement durable dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques territoriales**. L'évaluation de leurs actions présentée ci-dessous dans le cadre du présent rapport rend compte **d'une responsabilité partagée** entre toutes les directions au sein d'Est Ensemble, soucieuses de s'engager dans la conduite de politiques publique durables.

Le pilotage du développement durable renforcé dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Face aux défis du changement climatique et ses conséquences, Est Ensemble souhaite jouer un rôle décisif pour son territoire grâce à l'adoption de son PCAET en 2017, comprenant 54 actions réparties selon 8

orientations stratégiques. Afin d'accélérer la transition du territoire, de s'aligner avec les objectifs de la Métropole du Grand Paris et de renforcer la prise en compte des enjeux de pollution de l'air, de sobriété énergétique, d'adaptation et d'économie circulaire comme ceux de justice sociale, **une révision anticipée du PCAET a été lancée en 2022**. Elle constitue aussi une occasion d'aller plus loin grâce à des études complémentaires sur la planification énergétique territoriale, la qualité de l'air et les impacts sociaux de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine, et la vulnérabilité du territoire en particulier face aux îlots de chaleur urbains. Un outil cartographique de visualisation des enjeux énergétiques du territoire a aussi été développé dans ce cadre et pourra être utilement mis à la disposition des partenaires d'Est Ensemble et des villes.

La révision PCAET constitue ainsi un moment fort du pilotage des objectifs de développement durable en 2023 qui se veut participatif et transversal, dans l'esprit de la Convention citoyenne pour le climat organisée en 2021. Aussi, **le Conseil de territoire a pu adopter le projet de PCAET le 28 novembre 2023**. Il comprend un diagnostic, une stratégie, un programme d'actions incluant un Plan Air et un axe économie circulaire et un dispositif de suivi et d'évaluation adaptés au territoire, ainsi que des annexes techniques (synthèses des diagnostics). Le programme d'action vise l'atteinte de 6 objectifs stratégiques par 40 actions réparties selon 7 axes :

- **Un territoire végétalisé**, qui améliore la qualité de vie des habitants ;
- **Un territoire solidaire** qui s'engage pour un habitat rénové et écoresponsable ;
- **Un plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques territorial**, pour la qualité de l'air et la réduction de l'usage de la voiture individuelle via le déploiement des mobilités actives ;
- **Un territoire résilient** qui promeut une alimentation saine ;
- **Un territoire sobre et zéro déchet** qui lutte contre le gaspillage et préserve ses ressources ;
- **Un territoire exemplaire** avec des acteurs et des citoyens engagés ;
- **Un territoire qui développe les énergies renouvelables** ;

Après son approbation, le projet de PCAET sera soumis à l'autorité environnementale, au préfet de région, à la présidente du Conseil régional et au Conseil de la Métropole du Grand Paris pour avis. Le plan assorti des avis fera ensuite l'objet d'une consultation du public avant d'être soumis à l'approbation du Conseil de territoire au premier semestre 2024.

Tout au long de l'année 2023, le PCAET a mobilisé les services d'Est Ensemble par son caractère transversal et structurant dans le but de traduire les engagements de la collectivité en matière de développement durable.

B) Participation des acteurs

Une participation constante et quotidienne aux enjeux du développement durable.

Au regard du portage du développement durable à Est Ensemble, l'ensemble des élu.es et des agent.es sont appelés à **participer quotidiennement à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des objectifs de développement durable**.

La participation des agent.es au projet de développement durable de la collectivité s'est traduite en 2023 par plusieurs temps d'échange ad-hoc tels que des cafés ressources, des temps de formation (ex : lutte contre les discriminations et égalité Femme-Homme) ou les réunions des managers, notamment autour du thème de la « décélération » (concept philosophique utilisé notamment en matière de qualité de vie au travail et d'efficacité administrative).

La participation des agent.es est aussi systématiquement recherchée lors du lancement de projets liés au développement durable au sein de l'administration, pour enrichir le projet de leur expérience utilisateur et favoriser l'accompagnement du changement, condition nécessaire de la durabilité des projets. A titre d'exemple au cours de l'année 2023, les équipes de la direction des assemblées, des affaires juridiques et de la commande publique ont pu organiser **une série d'atelier, y compris en comité de direction, pour élaborer le schéma de promotion de l'achat socialement et écologiquement responsable (SPASER)**. Grâce aux échanges avec leurs collègues, elles ont pu enrichir le projet de SPASER en vue des

différentes étapes d'élaboration prévues avec les élu.es au cours de l'année 2024 permettant ainsi à de nombreux services de se saisir de cet outil pour prendre conscience des opportunités et bénéfices d'une commande publique au service du climat et de la justice sociale.

Comme évoqué précédemment, le PCAET a été un moment phare de la participation au développement durable au sein d'Est Ensemble, à la fois pour les agent.es mais aussi pour les élu.es et les partenaires de la collectivité. Afin de suivre l'avancée des actions du PCAET et les indicateurs associés et faire remonter les axes d'amélioration, plusieurs instances d'échange existent :

- **Un réseau des référent.es climat-air-énergie**, composé d'un.e représentant.e de chacune des directions et qui se réunit 1 à 2 fois par an en plus d'échanges bilatéraux ;
- **Un réseau des référent.es économie circulaire** composé d'un.e représentant.e de chacune des directions qui se réunit 4 fois par an en plus d'échanges bilatéraux ;
- **Un comité technique PCAET** composé des référent.es climat-air-énergie et économie circulaire et des directeurs.rices, qui se réunit une fois par an en amont du Copil ;
- **Un comité de pilotage PCAET**, composé de la direction générale et des élu.es d'Est Ensemble ainsi que des partenaires techniques et villes (techniciens et élus) et qui se réunit une fois par an.

Plus globalement, **de nombreux groupes de travail et groupes d'élu.es se sont tenus tout au long de l'année dans le cadre de projets ciblés**, par exemple, sur les enjeux RH, la démarche d'économie circulaire, l'urbanisme transitoire avec l'appel à projet Temp'O ou le déploiement de bornes de tri-sélectif dans les équipements et à l'Hôtel de Territoire.

La démarche d'administration En mode collectif : une volonté de faire ensemble.

Impulsée par la directrice générale des services, Séverine Rommé, et la vice-présidente en charge des finances, des ressources humaines et de l'administration générale, Samia Sehouane, **la démarche d'administration « En mode collectif » a été lancée en 2021 et s'est déployée tout au long de l'année 2023 au bénéfice d'un pilotage transversal des objectifs de développement durable.**

En mode collectif vise à interroger les méthodes de travail et à améliorer le fonctionnement de l'administration de façon collaborative grâce à plusieurs chantiers prioritaires :

- **Améliorer et harmoniser les modes de coopération des directions d'équipement au sein d'Est Ensemble et avec les villes ;**
- **Construire et faire vivre une culture commune des managers ;**
- **Simplifier et/ou fluidifier les procédures de travail ;**
- **Réussir la mise en œuvre des priorités du mandat pour le climat et la justice sociale.**

Aussi, l'année 2023 a été jalonnée de temps collectifs dédiés in fine à l'amélioration des conditions de travail des agent.es. A ce titre, les Rencontres 2023, une série de temps collectifs entre les agent.es et la direction générale d'Est Ensemble organisés dans les équipements sur l'ensemble du territoire, ont été l'occasion de recueillir la parole des agent.es de façon ouverte et franche. Lien avec la hiérarchie, déplacements, restauration collective, tri des déchets, démarche éco-responsable ou encore pouvoir d'achat ont été des thématiques récurrentes **des interpellations des agent.es pour lesquelles la direction générale s'est engagée à répondre.**

Par ailleurs, le déploiement du groupe boussole inter-agents pour piloter la démarche En Mode collectif, les formations à la facilitation, la création de bulles d'inspiration, l'organisation de réunions trimestrielles des managers ou la consolidation de l'agenda des collègues sont autant d'initiatives pour **créer du commun et un sentiment d'appartenance et de cohésion au sein d'Est Ensemble au service des objectifs sociaux du développement durable.**

C) Evaluation et stratégie d'amélioration continue

Une stratégie d'amélioration continue inscrite dans une démarche de labélisation

Afin de satisfaire les objectifs de développement durable sur le temps long, Est Ensemble s'est engagé depuis plusieurs années dans **une démarche de labélisation « Climat-Air-Energie » (anciennement Cit'ergie)** dans le cadre du programme « Territoire Engagé Transition Ecologique » de l'ADEME. Est Ensemble a été la première collectivité de la Métropole du Grand Paris à obtenir le label Cap Cit'ergie en 2019 (avec un score de deux étoiles). Ce programme de management et de labélisation récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse, grâce à deux labels « Climat-Air-Energie » et « Economie circulaire ». Est Ensemble est accompagné dans cette démarche par un conseiller Climat-Air-Energie et un conseiller économie circulaire qui effectuent notamment un suivi de la mise en place du plan d'actions de son PCAET.

Grâce à ces précédents efforts, au travail des agent.es pour décloisonner les politiques sectorielles au service du développement durable et aux nouvelles initiatives portées par les élu.es en 2023, **Est Ensemble a obtenu 3 étoiles dans la catégorie « Economie Circulaire »** lors de la 24ème édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique. Seul territoire d'Ile-de-France à avoir été récompensé cette année, Est Ensemble a réussi à améliorer ses champs d'action notamment **grâce à ses politiques innovantes reconnues par l'ADEME** telles que les actions en matière de réemploi et du recyclage des matériaux du BTP, les fonds zéro déchet et fonds à impact social et environnemental pour soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS) ou le compostage et la collecte des biodéchets. Pour 2024, Est Ensemble souhaite obtenir les 3 étoiles pour le label « Climat-Air-Energie » ce qui incite l'ensemble des services à poursuivre les efforts en matière développement durable.

En complément de la labélisation, la révision du PCAET a permis d'enclencher un cycle d'amélioration continue en lien avec la labélisation. En effet, les concertations internes et externes pour la révision ce document de planification ont été accompagnées par les auditeurs des labélisations afin de consolider le bilan du PCAET et l'élaboration d'un nouveau programme d'actions. Par ailleurs, **des indicateurs de suivi permettront d'observer l'impact du programme d'action** sur les thématiques climat-air-énergie tout au long des six ans de validité du plan. Selon l'alinéa 4 de l'article R229-51 du code de l'environnement, un bilan à mi-parcours sera produit et publié au bout de trois ans pour évaluer son avancement.

Une évaluation des politiques publiques à développer.

Est Ensemble consolide progressivement le cycle d'évaluation des politiques publiques au prisme des objectifs de développement durable grâce à plusieurs actions sectorielles.

D'une part, une réflexion a été initiée en 2022 et 2023 quant à **l'élaboration d'un budget climat comme outil de prise de décision en matière budgétaire et financière**. Fondé sur la méthode I4CE et lié aux engagements de la Convention citoyenne pour le climat et le PCAET, le budget climat permet de mieux comprendre les incidences des dépenses sur l'environnement, d'évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques, d'analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses et communiquer avec transparence auprès des élu.es et des citoyen.es. A titre d'exemple, en 2022, sur 235,8M€ de dépenses analysées, 5% sont très favorables, 10% plutôt favorables, 39% neutres et 5% défavorables. Bien qu'imparfaite et en cours de consolidation, **la méthodologie de budget climat traduit la volonté d'Est Ensemble d'orienter ses dépenses vers l'atteinte des objectifs de développement durable** grâce à des outils d'évaluation et d'aide à la prise de décision.

D'autre part, **Est Ensemble et les villes du territoire ont développé un outil d'intelligence territoriale, l'observatoire du territoire**, appuyé sur un système d'information géographique mutualisé. Grâce à cette expertise, l'observatoire a la capacité de réaliser des études à la demande des villes et d'Est Ensemble et d'objectiver les impacts des politiques publiques. Par exemple, dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat de ville 2024-2030, l'observatoire à réaliser **une étude sur la géographie prioritaire et plus précisément sur les dynamiques socio-économiques déterminants les inégalités dans les quartiers**

politique de la ville. Cette étude a utilement servi les élu.es, y compris des villes, pour négocier et aborder les discussions avec les services de l'Etat avec une connaissance fine du territoire.

Enfin, **un travail a été lancé tout au long de l'année 2023 pour créer des indicateurs de pilotage.** En effet la Mission Stratégie et l'observatoire du territoire ont conçu plusieurs indicateurs stratégiques afin de suivre l'activité des directions et de consolider le suivi de leur objectif d'efficacité de l'action publique en lien avec les objectifs de développement durable.

Toutefois, **Est Ensemble dispose d'une marge de manœuvre importante pour améliorer l'évaluation des politiques publiques.** La majorité des actions menées dans ce domaine se concentre sur une évaluation *a priori* ou *in itinere* compte tenu de la maturité des outils, des pratiques actuelles tournées vers la mise en œuvre des priorités du mandat et de l'absence de contrôle interne consolidé bien que des efforts aient été réalisés pour structurer le contrôle de gestion. Par ailleurs, la complexité des politiques publiques intercommunales couplée à un manque de données structurées sur certains pans de politiques publiques est de nature à fragiliser l'évaluation des politiques publiques. Aussi, l'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable constitue une perspective de travail pour les années à venir afin de mieux atteindre les objectifs de développement durable.

* *
*

II) Le développement durable dans les directions d'Est Ensemble

A) Synthèse des actions majeures en matière de développement durable en 2023

❖ Pour la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

- Adoption du projet de PCAET d'Est Ensemble avec pour objectif l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, l'adaptation du territoire aux enjeux du changement climatique, la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables (EnR) ;
- Elaboration et arrêts des principaux documents de planification de la collectivité : Plan local des mobilités et Règlement local de publicités set des enseignes ;
- Application du plan de sobriété énergétique des piscines d'Est Ensemble avec la fermeture de toutes les piscines sur les congés de fin d'année et de la piscine Tournesol de Bondy jusqu'à fin février ;
- Lancement d'un programme d'emprunt reposant sur des financements verts et sur une politique de mécénat favorable à l'environnement (ex : plan arbres) ;
- Mise en œuvre d'une démarche de budget climat avec l'évaluation des politiques publiques, l'identification des passoires thermiques dans le patrimoine d'Est Ensemble, un effort de meilleure maîtrise de la ressource en eau etc. ;
- Lancement des travaux pour le tronçon démonstrateur du grand Chemin aux Lilas ;
- Elaboration du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) autour de 4 axes : solidarité et inclusivité, exemplarité environnementale, économie vertueuse, innovation ;
- Réflexion lancée sur l'adoption d'une feuille de route sur le numérique responsable et introduction de clauses numériques vertes dans les marchés au sein de la direction des systèmes d'information ;
- Lancement du dispositif territorial d'amélioration de l'habitat privé (DITAHP) pour accompagner 50 immeubles (soit 900 logements) dans leur redressement et la réalisation de travaux, notamment

thermiques et évolution du règlement du Fonds d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (FAAHP) pour mieux financer les travaux de rénovation thermique en copropriétés.

❖ **Pour la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources**

- Prise de compétence de la Régie de l'eau et de l'assainissement « Eau publique par Est Ensemble » au 1^{er} janvier 2024 pour la distribution de l'eau potable afin de garantir l'accès à l'eau pour tous à des tarifs réduits via une exploitation publique des réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- Approbation des plans-guide des projets Abords du T1 et Porte de Bagnolet ;
- Dématérialisation du courrier avec la mise en œuvre de AirsCourrier et la formation des agent.es ;
- Intégration de clauses sur le recyclage des matériaux ou l'intégration de matériaux biosourcés dans les accords cadre de travaux et particulièrement pour l'opération de médiathèque/pépinière à Bondy ;
- Réemploi d'un bassin de 25m utilisé pendant les Jeux Olympiques et paralympiques pour la prochaine construction de la nouvelle piscine des Malassis à Bagnolet dans le cadre du projet de renouvellement urbain ;
- Approbation de la modification 2 du PLUi avec une action forte au profit de la renaturation : identification de 120 Espaces paysagers à protéger, d'un emplacement réservé élargissement des berges du canal déployé à Bobigny, Noisy et Bondy et création du premier emplacement réservé pour renaturation au bénéfice d'Est Ensemble ;
- Finalisation de la charte agriculture urbaine et mise en œuvre de 5 projets d'agriculture urbaine via l'appel à manifestation d'intérêt Quartiers fertiles de l'ANRU ;
- Mise en œuvre du plan arbres dans les espaces publics du territoire ainsi que dans les équipements des villes et d'Est Ensemble ;
- Mise en œuvre d'un nouveau schéma de collecte des déchets sur le territoire avec la baisse de la fréquence de la collecte des Ordures Ménagères (OM), la création d'une collecte « préservante » avant la collecte des encombrants, la mise en place d'une collecte des biodéchets, l'augmentation de la fréquence de collecte sélective et la livraison d'une nouvelle déchetterie avec une zone de réemploi à Montreuil.

❖ **Pour l'épanouissement de tous les êtres humains**

- Dans le cadre du contrat de ville, financement et accompagnement de 500 à 600 porteurs de projets pour mettre en œuvre des actions sur le territoire concernant des actions de cohésion sociale
- Développement de la politique du savoir nager avec l'école de natation territoriale qui propose plus de 1000 places aux enfants du territoire ne sachant pas nager avec une séance par semaine à un tarif préférentiel, des stades d'aquaphobie, des actions à destination des personnes en situation de handicap, etc. ;
- Mise en œuvre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de longue durée aux Quatre-Chemins à Pantin et à la Noue-La Capsulerie à Bagnolet pour garantir le droit à l'emploi pour tous les chômeurs de longue durée volontaires, notamment avec la création de deux entreprises à but d'emploi ;
- Déploiement au sein de l'école interne de formation des ateliers « savoirs de base » (français, mathématique, numérique) pour les agent.es volontaires ;

- Organisation de quatre séminaires thématiques sur l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- Passation d'un marché de fourniture, pose et entretien de stationnements pour vélos aux abords des équipements d'Est Ensemble ;
- Mise en place de distributeurs de protections périodiques dans plusieurs équipements à Montreuil, Bondy, Bagnolet et Pantin ;
- Création d'un office foncier solidaire par Est Ensemble habitat et subvention du fond d'amorçage des baux réels solidaires pour améliorer l'accès à la propriété sur le territoire.

❖ **Pour la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations**

- Renouvellement de l'appel à manifestation d'intérêt Temp'O pour le soutien à l'urbanisme transitoire et aux occupations temporaires de friches ou locaux désaffectés grâce à 400 000€ sur 4 ans ;
- Dans le cadre de la Cité de l'emploi, soutien financier d'action à destination des femmes issus des QPV, ayant permis d'accompagner 146 femmes dans leurs démarches vers l'emploi dans le quartier du Londeau à Noisy et de l'Abreuvoir à Bobigny ;
- Adoption de lignes directrices de gestion pour les agent.es contractuel.es afin de garantir l'équité avec les agent.es fonctionnaires dans le déroulé de carrière et la rémunération ;
- En concertation avec les villes, Est Ensemble a soutenu le versement intégral de la dotation de solidarité communautaire aux villes pour aider à renforcer leur épargne dans un souci de solidarité financière ;
- Mise en œuvre de dispositifs d'orientation de la commande publique vers des publics en difficulté, personnes en insertion ou en situation de handicap, à travers l'intégration de clauses sociales (co-construction avec la DEE et avec les villes dans le cadre de la mutualisation des marchés publics) ;
- Suivi de 649 jeunes issus de QPV dans le cadre du plan local pour l'insertion de la jeunesse avec 88% de sorties positives du dispositif ;
- En matière de collecte des déchets, forte collaboration avec les villes, déploiement de la gestion relation usager, création d'un service de contrôle de pré-collecte pour apaiser le quotidien des habitant.es et plan de communication grand public pour le nouveau marché de collecte.

❖ **Pour des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

- Tenue de la sixième édition des Portes Ouvertes de la Commande publique, a été organisée avec succès le 31 mars 2023 dans le cadre du programme Ellipse d'accès des TPE/PME à la commande publique ;
- Ouverture de deux sites d'immobilier à vocation économique plus vertueux : l'Usine des transitions, avec 17 structures de l'ESS, et les Ateliers Diderot avec une pépinière et un hôtel d'entreprise pour des artisans et des TPE manufacturières spécialisés dans l'éco-construction, les mobilités durables, la ville solidaire et l'économie circulaire ;
- Lancement des études de programmation et de la mobilisation des acteurs du réemploi pour dans le cadre du projet de Pôle d'excellence pour l'économie circulaire et solidaire, soit un projet de 10 000m² à Romainville et Bobigny dédié aux activités de ressourcerie, de réemploi et de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- Développement des clauses sociales grâce à un accompagnement des maîtres d'ouvrage, un sourcing local et un suivi des entreprises attributaires.

B) Le bilan des actions de développement durable des directions ressources

- La direction des ressources humaines

Objectifs de la direction :

- Garantir aux agent.es de la collectivité la gestion de leur carrière** et assurer le versement de la paie ;
- Accompagner les directions et leurs agent.es sur différents volets** : recrutement, formation, management, hygiène et sécurité, maintien dans l'emploi, etc. ;
- Assurer la qualité de vie au travail** des agents notamment par le biais du dialogue social, de l'action sociale, les conditions de travail des agents.

Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
Enjeux liés	Emissions de GES liées aux déplacements des agent.es
Importance et maturité	** Niveau 2
Actions et moyens mis en œuvre	Déplacement domicile-travail : prise en charge du pass Navigo à hauteur de 75% ; Télétravail : cadre général du télétravail à Est Ensemble adopté au Conseil de territoire de juin 2022 avec la possibilité de télétravailler jusqu'à 2 jours par semaine et indemnité de télétravail de 2,5€ par jour télétravaillé dans la limite de 10€ par mois ; Forfait mobilités durables (FMD).
Evolution par rapport à 2022	Remboursement relevé à 75% du pass annuel de transports en commun, conformément à la nouvelle réglementation ; Forfait mobilités durables relevé à 300€ lorsque l'utilisation du moyen de transport éligible est d'au moins 100 jours.
Piste d'évolution pour 2024	Amélioration du logiciel de demande du télétravail ; Révision de la délibération Forfait mobilités durables.

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Enjeux liés	Consommation de ressources dans le travail quotidien des agent.es ;
Importance et maturité	* Niveau 2
Actions et moyens mis en œuvre	Accès aux informations RH via l'intranet ; Procédures et formulaires RH accessibles sur la Basedoc (intranet) ; Dématérialisation des demandes de congés pour les agent.es et de l'entretien professionnel pour 50% de l'administration ; Utilisation du parapheur électronique ; Saisie des absences constatées dans CIRIL.
Evolution par rapport à 2022	Déploiement d'Info Ressources, « guide RH en ligne », pour permettre aux agent.es d'accéder aux informations RH de premier niveau.

Piste d'évolution pour 2024	Poursuite de l'automatisation des documents dans CIRIL RH ; Déploiement d'un nouvel outil pour l'entretien professionnel, plus accessible (objectif : 75 à 100% des agents).
------------------------------------	---

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
Enjeux liés	Qualité de vie au travail ; Santé et sécurité, notamment des agents au sein des équipements et sur le terrain ; Formation tout au long de la vie – Développement des compétences des agent.es.
Importance et maturité	*** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Prévention des risques professionnels et maintien dans l'emploi : - Intervenants externes à disposition des agent.es via une assistante sociale, un médecin du travail et un numéro d'écoute psychologique 24h/24 et 7j/7 ; - Intervenants internes : secteur santé, secteur prévention avec deux conseillers prévention / Actions de maintien dans l'emploi : aménagement, prothèses, suivi de la santé des agent.es, allocation d'invalidité / Evaluations des risques professionnels ; - Dispositif de signalement des actes de violences, discriminations, harcèlements et propos sexistes. Cadre général du télétravail à Est Ensemble ; Action sociale : - Offre du comité national d'action sociale pour les agent.es (CNAS) ; - Participation à la restauration Collective. Formation : - Règlement et plan de formation ; - Compte personnel de formation ; - Atelier « savoirs de base » (français, mathématiques, numérique) ; - Accompagnement dans la préparation aux concours (aide à la pérennisation des emplois), appels à volontaires pour jurys blancs, accompagnement des reconversions, des VAE et des bilans de compétence. Démarche « En mode collectif » : construire et faire vivre une culture managériale basée sur la confiance, la responsabilisation et l'autonomie des agent.es (réunions trimestrielles des managers, formation socle obligatoire des managers, procédures RH à disposition sur l'intranet).
Evolution par rapport à 2022	Déploiement au sein de l'École interne de l'atelier « savoirs de base » (français, mathématiques, numérique), à destination d'agent.es volontaires ; Sensibilisation des encadrant.es et agent.es aux modalités de déclaration des accidents du travail ; Après une réunion des managers fin 2022 organisée sur le thème de la sobriété énergétique, la troisième réunion des managers a porté sur la décélération ; Organisation de quatre séminaires thématiques sur l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.
Piste d'évolution pour 2024	Poursuite des évaluations des risques professionnels pour la mise à jour du document unique ;

	<p>Sensibilisation aux dispositifs de protection sociale complémentaire et de prévoyance ;</p> <p>Réflexions sur les cycles de travail ;</p> <p>Renforcement des actions en matière d'égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations ;</p> <p>Communication plus régulière sur l'offre du CNAS / organisation de forums Déploiement de PIX Territoires, pour la montée en compétence numérique des agents ;</p> <p>Lancement de la formation socle des managers.</p>
--	---

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Enjeux liés	<p>Collaboration entre les agents ;</p> <p>Lutte contre la précarité des agents contractuels.</p>
Importance et maturité	<p>***</p> <p>Niveau 3</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Equité entre les contractuels et les fonctionnaires (grille salariale) par l'adoption de lignes directrices de gestion ;</p> <p>Ecole de formation interne s'appuyant sur des agent.es de l'administration experts (formations, jurys blancs) ;</p> <p>Politique d'accompagnement au passage des concours de la fonction publique.</p>
Evolution par rapport à 2022	Mise en œuvre des nouvelles lignes directrices de gestion applicables aux agents contractuels
Piste d'évolution pour 2024	<p>Renforcement des interventions et forums RH (retraites, mobilité, etc.) ;</p> <p>Evolution des lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade et promotion interne</p>

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux liés	Achats responsables
Importance et maturité	<p>*</p> <p>Niveau 1</p>
Actions et moyens mis en œuvre	Mise en œuvre des préconisations de la DAAJCP
Evolution par rapport à 2022	/
Piste d'évolution pour 2024	/

b. La direction des finances

Objectifs de la direction :

- Faire vivre le pacte de gouvernance financière et fiscale** adopté par la collectivité en mars 2022 pour financer la programmation pluriannuelle de la collectivité tout au long du mandat ;



2. Assurer un dialogue de gestion permanent avec les communes membres par des missions d'expertise et une optimisation des recettes ;
3. S'assurer de la mise en œuvre de politiques publiques favorables au climat et à la justice sociale à travers notamment l'animation d'un budget vert ;
4. Sécuriser les flux de dépenses et de recettes dans un objectif de fiabilisation des comptes publics ;
5. Accompagner l'organisation d'Est ensemble vers une gestion optimisée et soucieuse du bon emploi des deniers publics.

Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
Enjeux liés	Réduction des émissions de CO2 ; Adaptation aux changements climatiques.
Importance et maturité	*** Niveau 4
Actions et moyens mis en œuvre	Plan d'action de désensibilisation aux énergies fossiles : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du budget selon la méthodologie I4CE ; - Dialogue de gestion avec discussions sur les impacts négatifs sur le climat lors des conférences budgétaires de préparation du budget primitif 2024.
Evolution par rapport à 2022	Programme d'emprunt reposant sur des financements verts et sur une politique de mécénat favorable à l'environnement (ex : plan arbres).
Piste d'évolution pour 2024	Mettre en œuvre et animer la démarche de budget climat (évaluation des politiques publiques, identification des passoires thermiques dans le patrimoine d'Est Ensemble, mieux maîtriser la ressource en eau etc.).

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Enjeux liés	Préservation de la biodiversité et des écosystèmes ; Réduction de la production de déchets.
Importance et maturité	*** Niveau 4
Actions et moyens mis en œuvre	Mise en œuvre du Grand Chemin, du plan Arbres et de la Régie de l'eau dans la programmation pluriannuelle des investissements
Evolution par rapport à 2022	Dématérialisation des flux financiers avec les entreprises ; Gestion électronique des courriers (déploiement de AirsCourier).
Piste d'évolution pour 2024	Lancement officiel de la Régie de l'eau ; Passage en phase opérationnelle du Grand Chemin et du plan Arbres ; Exécution du nouveau marché de collecte avec la mise en œuvre spécifique de la collecte des déchets alimentaires (vigilance sur le traitement des déchets par le Sycotom en phase d'augmentation du coût de la tonne de déchet).

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
Enjeux liés	Lutte contre toute forme d'exclusion et lutte contre les discriminations : accès à une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, accès au logement, accès à la connaissance et à la culture ; Education et formation tout au long de la vie ; Accès à une production culturelle de qualité, à des loisirs et des pratiques sportives / Qualité d'accueil, qualité des services publics ;

	Qualité de vie au travail (collaboration, équilibre vie privée-vie professionnelle, télétravail, ...).
Importance et maturité	** Niveau 4
Actions et moyens mis en œuvre	Formation des agent.es d'Est Ensemble sur les finances publiques, points d'information durant les étapes budgétaires (DOB, BP, DM) avec les directions opérationnelles. Points d'information réguliers entre directeurs.rices des finances des villes pour sécuriser les circuits de financements et animer le pacte de gouvernance financier et fiscal ; Arrivée d'un conseiller aux décideurs locaux pour renforcer le partenariat EE-villes notamment en matière comptable et fiscale. Révision des politiques tarifaires (conservatoires, piscines, cinémas) pour un meilleur accès des équipements pour les habitant.es en QPV.
Evolution par rapport à 2022	100 agent.es formé.es dans le domaine des finances publiques.
Piste d'évolution pour 2024	Campagne de formation sur l'outil de gestion CIRIL (objectif de doublement du nombre de personnes formées)

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Enjeux liés	Rénovation urbaine (lutte contre la précarité énergétique) ; Solidarité intercommunale.
Importance et maturité	** Niveau 4
Actions et moyens mis en œuvre	Valorisation des critères de pondération pour mieux refléter les disparités territoriales dans les discussions financières ; Deux signalements aux services fiscaux pour des erreurs de mise à imposition des entreprises par l'observatoire fiscal ; Motion de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) visant à réduire l'imposition de certaines commerces situés en quartiers prioritaires dans un objectif de justice sociale.
Evolution par rapport à 2022	Versement de la dotation de solidarité communautaire aux communes (4M€ qui ont renforcé l'épargne)
Piste d'évolution pour 2024	Volonté d'Est Ensemble de poursuivre la péréquation à destination de ses communes membres.

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux liés	Promotion de l'économie sociale et solidaire ; Achats responsables
Importance et maturité	** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Valorisation de l'achat responsable dans le budget vert en lien avec le SPASER et les stratégies d'aménagement durable, d'économie circulaire, de soutien à l'ESS et de valorisation des déchets.
Evolution par rapport à 2022	Lien avec le budget vert et les documents structurants du développement durable (PCAET, RDD et SPASER)
Piste d'évolution pour 2024	Faire du budget vert un outil de mesure d'atteinte des objectifs de développement durable.

c. La direction des assemblées, des affaires juridiques et de la commande publique

Objectifs de la direction :

1. **Rendre la politique d'achat d'Est Ensemble plus vertueuse et efficace** en renforçant le caractère socialement et écologiquement responsables des marchés publics ;
2. **Améliorer la gestion documentaire en réduisant le volume des documents** et des données conservées inutilement (archives, protection des données personnelles) ;
3. **Veiller au bon fonctionnement des instances et garantir la légalité et la sécurité juridiques des projets et actes d'Est Ensemble.**

Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
Enjeux liés	<p>Emissions de GES liées aux achats et à la sur-conservation de documents et de données ;</p> <p>Réduction des émissions de CO2 ;</p> <p>Promotion des déplacements bas-carbone ;</p> <p>Réduction de l'impression des documents présentés dans les instances.</p>
Importance et maturité	<p>***</p> <p>Niveau 3</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Intégration de considérations environnementales dans les marchés publics, portant par exemple sur la consommation d'énergie ;</p> <p>Travail en binôme entre DPO et archiviste pour sensibiliser aux risques réglementaires et environnementaux de la sur-conservation des données.</p>
Evolution par rapport à 2022	<p>Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), en cours d'élaboration. Il s'articule autour de 4 axes (solidarité et inclusivité ; exemplarité environnementale ; économie vertueuse ; innovation), qui structurent d'ores et déjà la politique d'achat durable de la collectivité et les actions des directions opérationnelles ;</p> <p>Sensibilisation interne auprès des juristes du pôle commande publique sur l'insertion de considérations de développement durable dans les marchés publics. Ce cercle vertueux a pour objectif de mieux diffuser la culture de l'achat durable au sein de la collectivité ;</p> <p>Semaine de sensibilisation biannuelle aux problématiques documentaires (archives et RGPD) intégrant la sobriété numérique (production d'un webinaire sur les données et de capsules vidéo "La minute verte" en lien avec la DNTE et la DSI) ;</p> <p>Développement des outils dématérialisés pour la gestion et le suivi des instances.</p>
Piste d'évolution pour 2024	<p>Adoption du SPASER au 1er semestre 2024 et déploiement au sein des différentes directions d'Est Ensemble afin d'informer et de sensibiliser à la mise en œuvre des achats responsables ;</p> <p>Mise en œuvre d'un réseau des référent.es archives/RGPD avec lettre de mission (cadrage des missions, formation obligatoire, intégration dans la fiche de poste).</p> <p>Réduction du nombre de logiciels utilisés (stockage en double des éléments des convocations des instances).</p>

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Enjeux liés	Déploiement d'une démarche environnementale par les fournisseurs et prestataires ; Lutter contre le gaspillage des ressources ; Veiller à la protection de la biodiversité.
Importance et maturité	** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Intégration de considérations environnementales dans les marchés publics, portant par exemple sur la gestion des déchets ; Suivi du nombre de marchés comportant des considérations environnementales ; Recyclage des archives papier en destruction sécurisée.
Evolution par rapport à 2022	Elaboration du SPASER qui doit permettre de renforcer l'intégration des considérations environnementales par les directions opérationnelles notamment grâce à une diffusion de la culture des achats durables dès le stade du recensement des marchés (systématisation de l'intégration des considérations environnementales) et dans la construction des marchés avec l'intervention systématique, pour chaque marché, de la DEE pour les clauses sociales, et du juriste commande publique de la chargée de mission achats responsables et/ou des directions métier, pour les considérations environnementales.
Piste d'évolution pour 2024	Adoption du SPASER au 1er semestre 2024 ; Systématiser l'intégration des considérations de développement durable dans les marchés ; Informer et sensibiliser les directions opérationnelles à l'intégration de considérations environnementales dans leur CCTP portant sur le cycle de vie des fournitures lorsque l'objet du marché le permet ; Intégrer des clauses relatives à l'utilisation de matériaux biosourcés, la réutilisation, au réemploi et au recyclage dans les marchés portant notamment sur la rénovation, l'achat de mobilier et de matériel informatique.

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
Enjeux liés	Qualité de service
Importance et maturité	* Niveau 2
Actions et moyens mis en œuvre	Achats contribuant à la qualité des services d'Est Ensemble.
Evolution par rapport à 2022	Poursuite du déploiement de la démarche En mode collectif ; Passation d'un marché de fourniture, pose et entretien de stationnements pour vélos aux abords des équipements d'Est Ensemble.
Piste d'évolution pour 2024	Approfondissement de la démarche En mode collectif ; Mise en œuvre opérationnelle du marché de fourniture, pose et entretien de stationnements pour vélos aux abords des équipements d'Est Ensemble.

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Enjeux liés	Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous ;

	Mobilisation des collectivités partenaires sur les enjeux liés aux achats.
Importance et maturité	*** Niveau 4
Actions et moyens mis en œuvre	Inclusion sociale : dispositifs d'orientation de la commande publique vers des publics en difficulté, personnes en insertion ou en situation de handicap, à travers l'intégration de clauses sociales (co-construction avec la DEE et travail avec les villes dans le cadre de la mutualisation des marchés publics).
Evolution par rapport à 2022	Veille renforcée sur les acteurs de l'insertion et du secteur adapté ainsi que leurs offres par la chargée de mission achats responsables, en collaboration avec la DEE ; Signature de conventions ad hoc avec les villes membres d'Est Ensemble et lancement des marchés publics dans le cadre de la mutualisation des achats (cf. Programme Ellipse) ; Est Ensemble est membre du programme d'accompagnement aux achats circulaires et solidaires assuré par la MGP et bénéficie également d'un accompagnement de l'Agence des Economies Solidaires pour : - identifier les marchés propices à l'intégration de clause sociale ; - mobiliser les acteurs de l'ESS et les SIAE à soumissionner à ces potentiels marchés ; - aider à l'écriture/formulation de clauses sociales spécifiques à chaque marché.
Piste d'évolution pour 2024	Adoption du SPASER au 1er semestre 2024 ; Plus d'information et de formation auprès des directions opérationnelles sur la politique d'achat durable ; Systématiser l'intégration des considérations environnementales dans les marchés publics ; Renforcer les partenariats et les questions relatifs aux marchés réservés en particulier ; Lancement de nouveaux marchés mutualisés avec les villes.

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux liés	Orientation des achats vers des entreprises responsables ; Orientation de l'emploi et de l'économie grâce à la commande publique Accès des TPE-PME à la commande publique.
Importance et maturité	*** Niveau 4
Actions et moyens mis en œuvre	Intégration de clauses sociales dans les marchés, en partenariat avec la DEE ; Suivi du nombre de marchés clausés ; Programme Ellipse : salon inversé avec les villes du territoire à destination des TPE-PME, formations de ces dernières sur les leviers d'accès à la commande publique.
Evolution par rapport à 2022	Une charte d'achats responsables pourra être définie conjointement avec les autres directions afin de sensibiliser les directions sur les impacts de leurs achats et les orienter vers les solutions les plus vertueuses. Cet outil de

	<p>pilotage reflétera les valeurs d'Est Ensemble et leur importance dans l'orientation de l'emploi sur le territoire ;</p> <p>Les fiches action du SPASER, qui est en cours de rédaction, seront un outil opérationnel de déclinaison des engagements pris ;</p> <p>Une partie des critères d'attribution pourrait valoriser la démarche RSE globale de tout type de fournisseur, quel que soit l'objet du marché.</p>
Piste d'évolution pour 2024	<p>Adoption du SPASER au 1er semestre 2024 ;</p> <p>Plus d'information et de formation auprès des directions opérationnelles sur la politique d'achat durable.</p>

Une action phare pour le développement durable

Programme Ellipse – Les journées Portes ouvertes de la Commande publique

La sixième édition des Portes Ouvertes de la Commande publique, a été organisée avec succès le 31 mars 2023 dans le cadre du programme Ellipse d'accès des TPE/PME à la commande publique. Après une conférence introductive pour faire le point sur les opportunités concrètes que représente la commande publique locale pour les TPE-PME et structures de l'ESS, des rencontres étaient planifiées entre acheteurs publics et entreprises, sous forme de rendez-vous d'affaires. Un atelier pratique était dédié aux fournisseurs. Cet événement a été organisé en collaboration avec la DEE et a encore été très apprécié par toutes les parties prenantes. Il aura de nouveau lieu en 2024.

d. La direction des systèmes d'information

Objectifs de la direction :

1. **Développer le système d'informations au service des politiques publiques ;**
2. **Maintenir en conditions opérationnelles et sécuriser le système d'information.**

Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
Enjeux liés	<p>Réduction des émissions de CO2 (non-renouvellement des équipements) ;</p> <p>Réduction des consommations d'énergie (réduction du nombre d'équipement).</p>
Importance et maturité	<p>**</p> <p>Niveau 1</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Baisse du nombre de serveurs physiques (-6 contre 22 initialement) ;</p> <p>Expérimentation de la suppression des terminaux de téléphonie fixe et de la mutualisation pro/perso des terminaux de téléphonie mobile ;</p> <p>Cycle d'initiation à la mise en place d'une feuille de route numérique responsable ;</p> <p>Installation de deux nouvelles visioconférence (réduction des trajets, donc des GES) ;</p> <p>Introduction des critères éco-responsables dans le choix des prestataires et prestations et achats labellisés et clauses numériques vertes dans les marchés ;</p> <p>Participation au Plan Arbres.</p>

Evolution par rapport à 2022	Clôture de l'action de réduction du nombre d'imprimantes (réalisée) ; ; Report de la simple formation des agent.es de la DSI aux écogestes au profit d'une feuille de route plus large dédiée au numérique responsable.
Piste d'évolution pour 2024	Poursuite de la baisse nombre de serveurs physiques ; Suppression progressive des terminaux de téléphonie fixe ; Limitation des dotations en téléphone mobile à usage uniquement professionnel (incitation aux usages mutualisés pro/perso) ; Participation à un cycle d'élaboration d'une feuille de route numérique responsable (action anciennement identifiée sous le libellé « Démarrer l'élaboration d'une charte de bon usage informatique ») ; Introduction des critères éco-responsables dans le choix des prestataires et prestations et achats labellisés ; clauses numériques vertes dans les marchés ; Suivi des impressions.

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Enjeux liés	Réduction de la production de déchets (non-renouvellement des équipements) ; Préservation des ressources (non-renouvellement des équipements).
Importance et maturité	** Niveau 1
Actions et moyens mis en œuvre	Allongement de la durée d'utilisation de ordinateurs ; Introduction des critères éco-responsables dans le choix des prestataires et prestations et achats labellisés ; clauses numériques vertes dans les marchés.
Evolution par rapport à 2022	Clôture de l'action de réduction du nombre d'imprimantes (réalisée).
Piste d'évolution pour 2024	Etude de l'opportunité de l'achat de matériel reconditionnés ; Introduction des critères éco-responsables dans le choix des prestataires et prestations et achats labellisés et clauses numériques vertes dans les marchés ; Valorisation du matériel réformé ; Réutilisation, là où ils restent nécessaires, des terminaux de téléphonie fixe retirés (voir pilier 1) ; Limitation des dotations en téléphone mobile à usage uniquement : professionnel (incitation aux usages mutualisés pro/perso), Suivi des impressions.

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains

Enjeux liés	Lutte contre toute forme d'exclusion et lutte contre les discriminations : accès à une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, accès au logement, accès à la connaissance et à la culture (EPN) ; Education et formation tout au long de la vie (EPN) ;
--------------------	--

	Accès à une production culturelle de qualité, à des loisirs et des pratiques sportives/Qualité d'accueil, qualité des services publics (EPN) ; Qualité de vie au travail (collaboration, équilibre vie privée-vie professionnelle, télétravail, ...).
Importance et maturité	*** Niveau 2
Actions et moyens mis en œuvre	Facilitation des conditions de travail des agents : <ul style="list-style-type: none"> ○ Centre de service IT : réponse aux appels des agents, suivi des dysfonctionnements, démarche d'amélioration continue ; ○ Mise en œuvre d'un annuaire et organigramme accessible en technologie Web ; ○ Mise en place d'une Gestion électronique du courrier ; ○ Mise à jour d'applications en fin de vie, dont AIRS Delib ; Qualité de service pour les usagers : déploiement de l'infrastructure « Etablissement public numérique » (EPN) : 9 sites déployé sur 13 ; Soutien au déploiement du télétravail ; Installation de deux nouvelles visioconférence (réduction des trajets inutiles) ; Finalisation de l'installation des caméras de vidéoprotection (plan 2022).
Evolution par rapport à 2022	/
Piste d'évolution pour 2024	Réorganisation du centre de service pour réduire l'attente des agents ; Finalisation du déploiement des EPN ; Installation d'une nouvelle visioconférence pour la Régie ; Participation à l'aménagement d'une nouvelle salle de réunion/formation/événements à l'Hôtel du Territoire ; Installation de deux nouvelles visioconférence (réduction des trajets inutiles) ; Afin d'assurer la sécurité des agents et des usagers, installation de nouveaux équipements de vidéoprotection des piscines pour baisser les incivilités est en cours ; La DSI pourra être force de proposition auprès des agents sur les enjeux de fracture numérique et d'accessibilité des outils, notamment en matière de sites internet.

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Enjeux liés	Solidarité intercommunale
Importance et maturité	* Niveau 1
Actions et moyens mis en œuvre	Animation du réseau des DSI des communes du territoire
Evolution par rapport à 2022	/
Piste d'évolution pour 2024	Animation du réseau des DSI des communes du territoire

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Enjeux liés	Achats responsables ; Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...) Promotion de l'économie sociale et solidaire.
Importance et maturité	** Niveau 1
Actions et moyens mis en œuvre	Introduction des critères éco-responsables dans le choix des prestataires et prestations et achats labellisés ; clauses numériques vertes dans les marchés ; Cycle d'initiation à la mise en place d'une feuille de route numérique responsable.
Evolution par rapport à 2022	/
Piste d'évolution pour 2024	Appel à des acteurs de l'ESS pour réemployer les équipements et soutenir l'emploi local (valorisation du matériel réformé) ; Participation à un cycle d'élaboration d'une feuille de route numérique responsable ; Etude de l'opportunité de l'achat de matériel reconditionnés.

e. La direction des bâtiments

Objectifs de la direction :

A travers ses missions **de gestion, d'entretien et de construction ou de réhabilitation des bâtiments de l'établissement public, de la gestion des fluides, de la logistique quotidienne et événementielle et de gestion du parc de véhicules** de l'hôtel de territoire, la direction des bâtiments poursuit les objectifs de :

1. **Rénovation des équipements existants et construction de nouveaux équipements** permettant de lutter contre le réchauffement climatique et permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite ;
2. **Amélioration de la qualité d'exploitation des bâtiments et de leurs équipements et donc de l'usage pour les agents et pour les habitants d'Est Ensemble ;**
3. **Amélioration de la consommation énergétique des bâtiments, équipements et des véhicules.**

Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
Enjeux liés	Emissions de GES liées à la construction (matériaux, transports) ; Emissions de GES liées à la consommation d'énergie des bâtiments, particulièrement par les piscines ; Végétalisation en vue de l'adaptation aux changements climatiques.
Importance et maturité	*** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Rénovation des bâtiments en vue d'améliorer les performances énergétiques : - Travaux de rénovation du stade nautique Maurice Thorez dans le cadre de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques (isolation thermique, panneaux solaires, éclairages LED, récupération d'énergie sur l'air et l'eau des bassins) (chantier en cours)

	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la phase d'appel d'offres des Travaux de construction de la nouvelle piscine des Malassis à Bagnolet ; - Lancement de la phase d'appel d'offres des travaux de construction d'un bâtiment ayant deux usages, médiathèque et pépinière d'entreprises, (réemploi des matériaux) à Bondy avec forts enjeux environnementaux ; - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la médiathèque Diderot de Bondy ; <p>Etudes de faisabilité d'implantations de panneaux solaires pour plusieurs bâtiments ;</p> <p>Réalisation d'audits énergétiques et estimation des travaux d'amélioration ;</p> <p>Déploiement d'éclairages 100% led ;</p> <p>Démarrage d'une campagne de remplacement (ou installation) de systèmes de gestion technique du bâtiment (GTB) afin d'optimiser les consommations.</p>
Evolution par rapport à 2022	Systématisation des enjeux de réduction des consommations énergétiques dans les programmes de réhabilitation ou de constructions.
Piste d'évolution pour 2024	Mise en œuvre d'un plan patrimonial axé sur les économies de consommation et le recours aux énergies renouvelables.

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Enjeux liés	<p>Artificialisation des terres liée à la construction de nouveaux bâtiments ;</p> <p>Production de déchets du bâtiment ;</p> <p>Consommation de ressources (notamment eau pour les piscines) ;</p> <p>Rejets de produits chimiques dans les réseaux d'assainissement</p>
Importance et maturité	<p>***</p> <p>Niveau 2</p>
Actions et moyens mis en œuvre	Intégration de clauses sur le recyclage des matériaux ou l'intégration de matériaux biosourcés : mis en place sur l'opération de médiathèque/pépinière à Bondy et sur l'accord cadre travaux d'Est Ensemble.
Evolution par rapport à 2022	Appel d'offres lancés et marchés attribués.
Piste d'évolution pour 2024	Systématiser le recours au matériaux biosourcés dans les programmes de construction.

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains

Enjeux liés	<p>Accessibilité physique des bâtiments et orientation possible à tous (signalétique) ;</p> <p>Préservation de la santé via l'hygiène des bâtiments et qualité de l'air intérieur ;</p> <p>Qualité de l'accueil du public.</p>
Importance et maturité	<p>***</p> <p>Niveau 3</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Amélioration des systèmes de traitement d'air (Hôtel de territoire, Cinéma Méliès) ;</p> <p>Amélioration de l'accueil du public (Centre Anglemont, Ciné 104) ;</p>

	Mise en place de distributeurs de protections périodiques dans plusieurs équipements : cinéma Le Méliès de Montreuil, Cinéma Malraux de Bondy, cinéma Cin'Hoche de Bagnolet, bibliothèque Robert Desnos à Montreuil, conservatoire de Bagnolet, Conservatoire Jacques Higelin de Pantin, maison de l'emploi de Pantin.
Evolution par rapport à 2022	Poursuite des actions engagées.
Piste d'évolution pour 2024	Campagne d'amélioration de l'accessibilité PMR des bâtiments.

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Enjeux liés	Esthétique et confort ; Amélioration du bien-vivre ensemble ; Rénovation urbaine.
Importance et maturité	** Niveau 2
Actions et moyens mis en œuvre	Mise en place d'actions d'améliorations du confort des équipements.
Evolution par rapport à 2022	Poursuite des actions engagées.
Piste d'évolution pour 2024	Campagne d'amélioration de l'accessibilité et de la signalisation dans les équipements recevant du public.

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Enjeux liés	Orientation de l'emploi et de l'économie à travers les projets de la direction.
Importance et maturité	** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Travail avec la DEE et la DAAJCP sur l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés de travaux.
Evolution par rapport à 2022	Poursuite des actions engagées.
Piste d'évolution pour 2024	/

Une action phare pour le développement durable

La construction de la piscine des Malassis à Bagnolet

La construction de la nouvelle piscine des Malassis est l'occasion de déployer une démarche de qualité environnementale du bâtiment avec respect des 14 cibles de la certification NF HQE®. Cet équipement se veut exemplaire sur certaines cibles prioritaires, en lien avec les ambitions environnementales de la collectivité, telles que les aménagements extérieurs et la végétalisation, la réduction des besoins énergétiques, la réduction de l'ilot de chaleur urbaine ou le confort d'usages notamment.

L'opération est menée via un marché global de performance avec des engagements stricts à respecter comme la garantie de la performance énergétique globale du bâtiment, la mise en œuvre des pistes d'économie d'énergie dans une démarche d'amélioration continue, la fiabilité, la qualité et la durabilité de l'ensemble de l'ouvrage ou encore la maintenabilité de l'ensemble de l'ouvrage.

A ce titre plusieurs actions ont été engagées sur différents volets :

- Energie :

- Réduction des besoins énergétiques par la conception bioclimatique du bâtiment et de l'enveloppe et par les installations performantes ;
- Respect de la RE2020 et sur les espaces aquatiques non soumis par la RE2020 objectif de -20% par rapport à la réglementation en vigueur RT2012 ;
- Récupération de chaleur (eaux grises, batteries de récupération) ;
- Systèmes économes avec régulation ;
- Sensibilisation des usagers à la maîtrise des consommations ;
- Raccordement sur le réseau de chaleur de Bagnolet ;
- Production d'énergie locale (panneaux thermiques ECS, panneaux photovoltaïques) ;
- Objectifs de consommation ;
- Consommation totale Électricité < 1 200 kWhEF/an/m²surface plan eau et consommation totale Chaleur < 1 700 kWhEF/an/m²surface plan eau
- Eau :
 - Gestion des eaux de pluie à la parcelle de manière durable en tendant vers le zéro rejet ;
 - Valorisation des eaux grises (eaux de baignade, eaux pluviales, lavage des filtres, ...)
 - Consommation d'eau, toutes consommations confondues, hors arrosage ≤ 80 L/baigneur/jour ;
 - Aménagements extérieurs végétalisés, sobres, résilients ;
 - Préservation de la perméabilité des sols ;
 - Implantation d'essences locales et diversification des strates ;
 - Maîtrise de l'impact des matériaux mis en œuvre ;
 - Diagnostic pollution des sols en cours de réalisation ;
- Matériaux :
 - Analyse du cycle de vie en construction et en exploitation ;
 - Economie circulaire : réemploi d'un bassin provisoire des Jeux de Paris 2024, intégration de matériaux réemployés, valorisation des déchets ;
 - Recours aux matériaux biosourcés a minima 35kg/m² SDP ;
 - Bois certifié FSC ou PEFC ;
 - Matériaux naturels pour les revêtements sportifs (biosourcés ou géosourcés).
- Biodiversité et sols :
 - Aménagements extérieurs végétalisés, sobres, résilients ;
 - Préservation de la perméabilité des sols ;
 - Implantation d'essences locales et diversification des strates ;
 - Maîtrise de l'impact des matériaux mis en œuvre ;
 - Diagnostic pollution des sols en cours de réalisation.
- Ambiance/Confort/santé :
 - Maîtrise du confort climatique y compris sous climat caniculaire ;
 - Confort acoustique intérieur et limitation des nuisances sur le voisinage ;
 - Limitation des nuisances visuelles et liées à l'éclairage ;
 - Maîtrise de la qualité de l'air et de l'eau.

C) Le bilan des actions de développement durable des directions opérationnelles

- a. La direction de la culture

Objectifs de la direction :

1. Favoriser l'égalité d'accès au savoir et à la création ;
2. Décloisonner les publics et participer à la cohésion de la société, au vivre ensemble ;
3. Développer l'écosystème culturel local et soutenir la création ;
4. Assurer la bonne gestion des équipements de la collectivité (6 cinémas, 12 bibliothèques, 8 conservatoires).

Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
Enjeux liés	Emissions de GES liées aux équipements culturels ; Promotion de la transition écologique.
Importance et maturité	*** Niveau 2
Actions et moyens mis en œuvre	Livraison de la bibliothèque Nelson Mandela dans le quartier des Courtilières à Pantin selon les critères HQE ; Cinéma et médiathèques : intégration des enjeux de développement durable dans la programmation culturelle et dans les projets d'Education Artistique et Culturelle.
Evolution par rapport à 2022	Création d'un groupe de travail dédié à l'environnement au sein du réseau des cinémas d'Est Ensemble et organisation d'une journée professionnelle en mai 2023 . Programmation avec un accroissement des thématiques liées au développement durable (ex : Festival Sciences Infuses consacré <u>consacré</u> au corps humain et l'impact sur l'environnement, le Mois de la Petite Enfance consacré au thème de la nature, etc.)
Piste d'évolution pour 2024	Travaux engagés avec la direction des bâtiments pour renforcer la maîtrise des consommations énergétiques des équipements culturels. Programmation culturelle renforcée autour des thèmes du développement durable. Adhésion des cinémas d'Est Ensemble à l'association CUT (Cinémas Unis pour la Transition) pour intégrer les réseaux professionnels sur ces sujets afin d'enrichir la démarche des équipements du territoire. Formation des agent.es aux écogestes peut être renforcée et renforcement de l'écoresponsabilité des bâtiments.

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Enjeux liés	Empreinte environnementale du fonctionnement des équipements.
Importance et maturité	* Niveau 2
Actions et moyens mis en œuvre	Mise en place du tri des déchets ; Démarche de dématérialisation : portail des bibliothèques enrichi, centre de ressources, inscriptions, téléchargement des films.
Evolution par rapport à 2022	Mobilisation des triporteurs pour les bibliothèques et les conseillers numériques (9 au total) afin de développer des projets hors les murs sans empreinte carbone ; Pérennisation des grainothèques dans les bibliothèques de Montreuil et de Noisy-le-Sec.
Piste d'évolution pour 2024	Poursuite des mêmes actions.

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
Enjeux liés	Accès de tous à la connaissance et à la culture ; Accès à des loisirs.

<p>Importance et maturité</p>	<p>*** Niveau 4</p>
<p>Actions et moyens mis en œuvre</p>	<p>Systématisation de l'éducation artistique et culturelle aux enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Musiciens intervenants qui interviennent dans les écoles sur le temps scolaire ; - Classes à horaires aménagés accessibles aux publics éloignés ; - Accueil de classes et des centres de loisirs dans les bibliothèques et les cinémas ; - Classe préparatoire théâtre « égalité des chances » favorisant la mixité ; - Orchestre Démon porté par la Philharmonie de Paris et en partie financé par Est-Ensemble, promouvant l'apprentissage d'un instrument auprès d'enfants venant de quartiers défavorisés ; - Orchestre Passerelle pour les enfants du programme Démon souhaitant s'inscrire au conservatoire <p>Accessibilité à tous les publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en commun et simplification des modalités d'inscription dans les conservatoires ; - Projets menés par les équipements en partenariat avec des acteurs des champs éducatif et social, en direction de publics dits "éloignés" de la fréquentation des équipements culturels ; - Tarifs : bibliothèques gratuites, concerts gratuits dans les conservatoires, prise en compte du taux d'effort pour l'inscription au conservatoire, prix harmonisés et attractifs dans les cinémas ; - Programmation cinématographique tout public et accompagnement des films difficiles d'accès (débat, rencontres).
<p>Evolution par rapport à 2022</p>	<p>Création d'une chorale de 200 enfants autour des musiques du monde, réunissant des classes de plusieurs QPV et quartiers des 9 villes du territoire ;</p> <p>Dans le cadre de l'Olympiade culturelle, en partenariat avec les Rencontres Chorégraphiques Internationales, lancement d'une saison 23-24 et un festival consacré aux danses urbaines, et notamment au hip-hop et projections rencontres autour du sport dans les cinémas ;</p> <p>Développement d'un programme de résidences d'artistes dans les bibliothèques et les conservatoires dans une double perspective de soutien à la création émergente et de médiation sur du moyen terme avec les habitants ;</p> <p>Dans le cadre d'une occupation temporaire au sein du NPNRU à Bagnolet, accueil des résidences de 9 artistes en exil, réfugiés politiques, qui ont proposé des ateliers de pratique artistiques et des temps de diffusion aux habitants du quartier des Malassis jusqu'en décembre 2023 ;</p> <p>Initiatives de traduction en LSF (cotes, rencontres) et programmation de séance de cinéma dédiées ;</p> <p>Renforcement des actions à destination des habitants pendant l'été avec la 2ème édition du bel été d'Est Ensemble, avec de nombreux événements gratuits portés à la connaissance de tous les habitants du territoire via la distribution du programme dans l'ensemble des foyers et une fréquentation importante (près de 20 séances ciné en plein air, 2 concerts d'orchestres</p>



	<p>symphoniques fréquentés par plus de 5 000 personnes, jeune scène musicale féminine du territoire, ateliers de pratiques artistiques, etc.) ;</p> <p>Ouverture de l'année de préfiguration de la Classe Préparatoire en danse, en partenariat avec le Centre National de la danse ;</p> <p>Poursuite de l'expérimentation d'un parcours de découverte de l'offre d'enseignement artistique, et de l'accompagnement jusqu'aux inscriptions dans deux QPV (Courtilières à Pantin, et centre NLS) ;</p> <p>2ème année de mise en œuvre de la réforme tarifaire dans les conservatoires en septembre 2022 qui a permis de réduire le niveau de cotisation pour 70% des familles les moins aisées. Parallèlement, depuis septembre 2021, un nouveau système d'inscription a été déployé favorisant les demandes des personnes domiciliées en QPV, ainsi que la mixité de genre dans les différentes disciplines ;</p> <p>En 3 ans, passage du nombre d'élève habitant en QPV de 14 à 19%. ;</p> <p>Développement des séances dédiées à la présence de tout-petits ;</p> <p>Développement de temps dédiés aux jeux vidéo dans les salles de cinéma ;</p> <p>Développement de la présence de films de cinéma de genre dans la programmation, développement des partenariats locaux ;</p> <p>500 rencontres annuelles à l'issue des séances, 100 000 séances annuelles d'éducation à l'image pour les jeunes publics, hausse de la fréquentation (600 000 entrées, soit + 10%) ;</p> <p>Axe prioritaire dans les bibliothèques concernant l'Education aux Médias et à l'Information, développement du nombre des initiatives déployées, afin de lutter contre les fakes news notamment ;</p> <p>Priorisation des projets scolaires en direction des écoles REP et REP+, ainsi que des projets associant des groupes de plusieurs quartiers ;</p> <p>Stabilisation du nombre de prêt de documents et du nombre d'inscrits (près de 12% des habitants), après des hausses de 10% l'an dernier.</p>
<p>Piste d'évolution pour 2024</p>	<p>Mise aux normes d'accessibilité renforcée sur certains sites ;</p> <p>Projet d'établissement des conservatoires ;</p> <p>Formation de la chorale de musiques du monde « Cité des marmots » et concert au théâtre du Chatelet et à l'Opéra de Marseille (400 enfants de QPV concernés)</p>

<p>Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</p>	
<p>Enjeux liés</p>	<p>Inclusion sociale par la culture, lutte contre les discriminations.</p>
<p>Importance et maturité</p>	<p>*** Niveau 3</p>
<p>Actions et moyens mis en œuvre</p>	<p>Politique culturelle au service de l'insertion : - Opération révision et du Mois de la petite enfance dans les bibliothèques et d'autres lieux partenaires ;</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de projets en partenariats avec les acteurs de l'emploi dans les bibliothèques ; - Développement de projets d'acquisition de savoirs fondamentaux et de prise de parole en direction des publics allophones et des scolaires.
Evolution par rapport à 2022	<p>Enrichissement du mois de la petite enfance, et des formations croisées des bibliothécaires et des travailleurs de ce secteur ;</p> <p>Dans le cadre de l'avant-dernière année du Contrat Territoire Lecture, après la remise à niveau de l'offre documentaire dans le domaine de l'insertion, de la recherche d'emploi et de la formation, le nombre de projets a augmenté de manière importante ;</p> <p>Maintien de la labellisation effective des bibliothèques de Montreuil par la Cité des métiers ;</p> <p>Intégration des missions des conseillers numériques dans le droit commun du fonctionnement des établissements de lecture publique, visant à lutter contre la fracture numérique, dans une double démarche de formation et d'accompagnement individuel dans les démarches en ligne.</p>
Piste d'évolution pour 2024	<p>Portage d'un axe Emploi/Formation/Insertion et d'un axe lié à la petite enfance dans le Contrat Territoire Lecture (avec Etat et département) ;</p> <p>En lien avec les Maisons de l'Emploi, extension de la labellisation Cité des métiers au réseau des bibliothèques et déploiement de l'offre de formation et d'accompagnement liée.</p> <p>Préparation de l'ouverture d'une bibliothèque dans le nord de Bondy, dans les mêmes locaux qu'un équipement dédié à l'emploi, avec une orientation partenariale affirmée dans cette direction et ouverture en 2025 ;</p>

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux liés	Promotion des achats responsables dans le fonctionnement des équipements et les projets.
Importance et maturité	** Niveau 2
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Intégration des clauses sociales dans les projets de rénovation et de construction en partenariat avec la direction des bâtiments, la DAAJCP et la DEE ;</p> <p>Intégration des enjeux de consommation et de production responsable dans la programmation culturelle des équipements.</p>
Evolution par rapport à 2022	<p>Développement de projets d'éducation populaire autour des enjeux de consommation et de production responsable, en particulier dans les cinémas et les bibliothèques, à la fois tout au long de l'année et à l'occasion de temps forts pour la seconde année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la semaine du goût autour des enjeux de démocratie alimentaire ; - Participation nettement développée à la Semaine de Réduction des Déchets. <p>Création d'un accueil de classe en bibliothèque sur les enjeux du recyclage des déchets dans certaines bibliothèques ;</p> <p>Changement de deux projecteurs dans les cinémas, avec passage à la technologie laser, plus économe en énergie ;</p>

	<p>Signature d'une convention avec l'association Recyclivres pour donner une deuxième vie à l'ensemble des documents retirés des collections des bibliothèques sur l'ensemble du réseau ;</p> <p>Acquisition du mobilier de la bibliothèque Daniel-Renoult à Montreuil auprès d'acteurs du réemploi.</p>
Piste d'évolution pour 2024	<p>Mise en œuvre de réaffectations d'instruments de musique en fin de vie dans les conservatoires auprès d'associations et/ou de groupes scolaires pour de l'initiation ;</p> <p>Poursuite du renouvellement du parc des projecteurs de cinéma avec passage à la technologie laser, plus économe en énergie (3 nouveaux projecteurs changés en 2024) ;</p> <p>Développement de l'acquisition de mobilier issu de filières de réemploi dans les équipements culturels ;</p> <p>Génération de l'accueil de classe en bibliothèque sur les enjeux du recyclage des déchets.</p>

b. La direction de l'emploi et de l'économie

Objectifs de la direction :

- Mobiliser pour l'emploi des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi**, et notamment les habitants des QPV ;
- Mettre en place une relation entreprises renouvelée**, s'appuyant sur une offre de service adaptée aux besoins, lisible, et cherchant à développer l'ancrage local des entreprises
- Accélérer la transition écologique du tissu productif**, en développant le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS), les projets d'économie circulaire, et la formation aux métiers de la transition.

Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
Enjeux liés	Emissions de GES liées aux activités économiques.
Importance et maturité	*** Niveau 2
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Orientation vers les métiers verts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des formations de l'Ecole de la Transition Ecologique (ETRE) : 2 informations collectives organisées dans les Maisons de l'Emploi au premier trimestre 2023 ; - Un matin de l'emploi sur les métiers des déchets. <p>Soutien au développement de la filière éco-construction avec la participation à l'animation d'une filière locale des entreprises de l'écoconstruction, de l'écohabiter et de la ville durable, dans le cadre de l'ouverture des Ateliers Diderot à Pantin en septembre 2023 ;</p> <p>Développement d'immobiliers à vocation économique plus vertueux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usine des transitions (SAFI) : implantation de 17 structures de l'ESS lors un prix dans la catégorie « Ville productive » remis lors des 7e « Défis urbains » le 8 novembre 2023 ; - Les Ateliers Diderot : nouveau tiers-lieu avec une pépinière et un hôtel d'entreprise pour des artisans et TPE manufacturières spécialisés dans l'éco-construction, les mobilités durables, la ville solidaire et l'économie circulaire.

	(Événement portes-ouvertes le 30 novembre 2023) Accompagnement des entreprises dans leurs démarches de transition écologique.
Evolution par rapport à 2022	Lancement des Ateliers Diderot.
Piste d'évolution pour 2024	Poursuite des actions engagées.

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Enjeux liés	Préservation des ressources ; Allongement de la durée de vie ; Réduction de la production de déchets.
Importance et maturité	*** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Développement des projets d'économie circulaire et de réemploi ; Projet de Pôle d'excellence pour l'économie circulaire et solidaire (PEECS) : Lancement des études de programmation et de la mobilisation des acteurs du réemploi pour préciser les ambitions de ce projet de 10 000m ² , à Romainville et Bobigny, dédié aux activités de ressourcerie, réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire.
Evolution par rapport à 2022	Démarrage du projet PEECS en 2023, avec le recrutement de la directrice de projet.
Piste d'évolution pour 2024	Finalisation de la programmation et choix du modèle économique pour le PEECS.

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains

Enjeux liés	Lutte contre toute forme d'exclusion et lutte contre les discriminations : accès à une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, accès au logement, accès à la connaissance et à la culture ; Gouvernance et démocratie participative/participation des habitants et des usagers.
Importance et maturité	*** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de longue durée aux Quatre-Chemins à Pantin et à la Noue-La Capsulerie à Bagnolet pour garantir le droit à l'emploi pour tous les chômeurs de longue durée volontaires : - Objectifs : orientation d'une quarantaine de personnes par an et par quartier habilité vers des offres de formation, d'emplois classiques, ou des postes en CDDI en Structures d'insertion par l'activité économique et recrutement de 30 chômeurs de longue durée par an et par quartier dans les Entreprises à But d'Emploi (EBE) - Habilitation du territoire de pantin et ouverture de l'EBE en avril 2023 avec 22 salariés et habilitation du territoire de bagnolet avec une EBE de 11 salariés ; - Financement par Est Ensemble des postes de directeur.rices et directeur.rices adjoint.es des deux EBE, ainsi que des dépenses d'investissement (rénovation des locaux).
Evolution par rapport à 2022	Ouverture des deux entreprises à but d'emploi et recrutement des premiers salariés en contrat à durée indéterminée.

Piste d'évolution pour 2024	Habilitation d'un nouveau Territoire à La Noue-Caillet (Bondy) et poursuite de la montée en puissance du nombre de chômeurs de longue durée orientés ou embauchés en EBE.
------------------------------------	---

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Enjeux liés	Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous (réduction des discriminations et des inégalités) ; Collaboration et renforcement du lien social ; Accès égal au territoire et aux services publics et urbains.
Importance et maturité	*** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Plan local pour l'insertion de la Jeunesse (PRIJ) : - Chef de file d'un consortium d'acteur engagés dans la démarche - Coordination d'un réseau de 12 référent.es PRIJ qui repèrent, remobilisent et accompagnent les jeunes âgés de 16 à 29 ans, issus des QPV et considérés comme "invisibles" au regard des institutions - Animation de Groupes opérationnels de suivi (GOS) pour engager les partenaires de l'emploi et de la jeunesse dans la recherche de solutions aux difficultés rencontrées par les jeunes suivis Plan Local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) avec le soutien financier à l'association "Ensemble pour l'emploi" qui porte le PLIE communautaire (570K / an) et accompagne les habitants éloignés de l'emploi dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle à travers un réseau de 19 référents de parcours ; Cité de l'emploi avec le soutien financier d'action à destination des femmes issues des QPV, ayant permis d'accompagner 146 femmes dans leurs démarches vers l'emploi, dans le quartier du Londeau à Noisy et de l'Abreuvoir à Bobigny ; Coordination d'un réseau pour l'insertion des femmes, regroupant les services emploi et chargés de mission égalité des Villes d'Est Ensemble, et quelques partenaires (Département et ALI, PLIE, Groupement de créateurs, etc.) et visant à partager des outils, retours d'expériences et bonnes pratiques et à faire émerger des projets collectifs.
Evolution par rapport à 2022	Création de trois postes de médiateurs PLIE, spécialisés dans l'aller-vers pour les publics éloignés de l'emploi en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).
Piste d'évolution pour 2024	Passage à l'échelle du territoire des Cités de l'emploi ; Pérennisation du PRIJ jusqu'à la fin de l'année 2024.

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Enjeux liés	Homogénéité des achats responsables ; Exemplarité des achats responsables.
Importance et maturité	** Niveau 1
Actions et moyens mis en œuvre	Elaboration du SPASER en lien avec la DAAJCP ; Développement des clauses sociales :



	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des maîtres d'ouvrages à l'intégration des clauses sociales dans leurs marchés et/ou au recours aux marchés réservés ; - Accompagnement et suivi des entreprises attributaires et mise en lien avec l'écosystème local ; - Mobilisation des partenaires et publics dans le cadre d'un <i>sourcing</i> local. <p>Mise en œuvre du programme Ellipse, programme de formation à destination des entreprises du territoire pour l'accès à la commande publique, notamment l'animation d'une communauté d'acteurs locaux et l'évènement « les portes ouvertes de la commande publique » ;</p>
Evolution par rapport à 2022	Poursuite des actions engagées.
Piste d'évolution pour 2024	Mise en œuvre du SPASER et déploiement d'une méthodologie d'insertion de clauses/considérations environnementales dans l'attribution des marchés publics.

c. La direction des sports

Objectifs de la direction :

1. **Développer le savoir nager** en allant au-delà de l'autonomie minimale pour tendre vers la notion de maîtrise de confort et de plaisir dans l'eau ;
2. **Développer le sport santé** dans les équipements aquatiques et dans les parcs ;
3. **Développer l'inclusion sociale par la pratique sportive ;**
4. **Poursuivre les actions relatives à la sobriété énergétique.**

Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
Enjeux liés	Emissions de GES liées aux consommations d'énergie des équipements ; Adaptation des équipements aux changements climatiques.
Importance et maturité	*** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Fermeture de toutes les piscines sur les congés de fin d'année et de la piscine Tournesol de Bondy jusqu'à fin février ; Réhabilitation du stade nautique Maurice Thorez : réduction des consommations d'eau, fabrication électricité via panneaux photovoltaïques, etc. ; Campagne de sensibilisation à la piscine Alice Milliat sur la consommation d'eau avec création de nudges à destination des usagers.
Evolution par rapport à 2022	Confirmation du projet de fermeture temporaire des piscines ; Economie de gestion réalisée grâce à la baisse des températures d'un degré en cours d'analyse.
Piste d'évolution pour 2024	Poursuivre les actions de sensibilisation en direction des usagers afin de garantir une meilleure propreté des bassins et réduire les consommations d'eau.

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Enjeux liés	Gestion de la consommation d'eau
Importance et maturité	*** Niveau 2
Actions et moyens mis en œuvre	/

Evolution par rapport à 2022	/
Piste d'évolution pour 2024	Mise en place de la gestion technique centralisée dans les piscines pour un meilleur suivi des consommations ; Réutilisation de l'eau des bassins au moment des vidanges par les villes ou les pompiers.

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
Enjeux liés	Développement du savoir nager ; Développement des activités de loisirs et de bien-être ; Promotion de la pratique sportive ; Santé des usagers (hygiène, produits chimiques) ; Qualité du service public ; Qualité de vie au travail.
Importance et maturité	*** Niveau 4
Actions et moyens mis en œuvre	<p><u>Apprentissage de la natation et prévention des noyades :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'aisance aquatique pour les publics scolaires (formation des MNS/organisation de classes et stages bleus) ; - Dispositif « Apprendre à Nager à Est-Ensemble » sur tout le territoire pour renforcer les apprentissages des élèves de CM2 et augmenter le taux de réussite à l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS) ; - Ecole de natation Territoriale : plus de 1000 places proposées aux enfants du territoire ne sachant pas nager avec 1 séance/semaine, à un tarif préférentiel. ; - Réponse à l'appel à projet « Savoir Nager en Seine Saint Denis » lancé par Paris 2024 ; - Déploiement des leçons individuelles. <p><u>Accessibilité au sport pour tous :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Multiples évènements toute l'année ciblant tous les publics : soirée à thèmes (Zen/Tonique), animations sportives (Fête de l'école de natation/Noel des Bébés), partenariat avec les conservatoires (Ciné piscines) ; - Manifestations internationales : tarifs préférentiels pour tous et invitation des scolaires aux entraînements ; - Apprentissage de la natation en direction du public handicapé ; - Stages d'aquaphobie à Bobigny et Romainville ; - Pratiques libres, parcours aquafitness, salle cardio, activités famille, espace bien-être. <p><u>Qualité du service public (respect des principes : continuité, égalité, mutabilité) :</u> Réorganisation de la Direction des sports à la suite d'une étude des attentes des usagers.</p>
Evolution par rapport à 2022	Territorialisation du Projet pédagogique scolaire ; Création du livret d'apprentissage de la natation à destination des enseignants (Partenariat Education Nationale/Est-Ensemble) ;

	Etude par le CIG des cycles et conditions de travail dans les piscines.
Piste d'évolution pour 2024	Proposition de projet d'uniformisation de l'Ecole de Natation Territoriale ; Réflexion sur la fiche de suivi scolaire en collaboration avec les référents pédagogiques des piscines et les équipes de MNS ; Mise en place de nouveaux cycles de travail

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Enjeux liés	Inclusion sociale par le sport
Importance et maturité	** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	<u>Partenariats avec l'Education nationale et différents organismes sociaux et d'insertion :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la pratique sportive des femmes (« aller vers », remobiliser et lever les freins) ; - Développement et communication sur le parcours de formation aux métiers de la natation (SB/BNSSA/BPJEPS) ; - Accueil de stagiaires (lycéens) dans le cadre de leur formation aux métiers de l'eau (agents polyvalents) ; - Accueil pensionnaires EPHAD.
Evolution par rapport à 2022	Participation au Trail des Hauteurs (course solidaire et intergénérationnelle) ; Recherche de partenariats avec les maisons sport santé du territoire ; Formation des agents sur l'inclusion et la socialisation des enfants autistes (Pantín).
Piste d'évolution pour 2024	Développement du sport santé et du sport dans les parcs et dans les piscines ; Intégration de personnels en partenariat avec une association d'insertion (retour à l'emploi).

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux liés	Promotion des achats responsables dans le fonctionnement des équipements et les projets.
Importance et maturité	** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Intégration des clauses sociales dans les projets de rénovation et de construction en partenariat avec la direction des bâtiments, la DAAJCP et la DEE ; Réduction du nombre de produits détergents utilisés dans les piscines intégration de produits écoresponsables.
Evolution par rapport à 2022	/
Piste d'évolution pour 2024	Renouvellement des vêtements de travail uniquement à l'usure, recherche d'un partenariat pour le recyclage des vêtements usés.

d. La direction de l'aménagement et des déplacements

Objectifs de la direction :

1. Contribuer à la transition écologique du territoire, sa renaturation, la gestion écologique des eaux pluviales, la production de logements, l'équilibre social de l'habitat, la préservation du foncier économique ;
2. Enoncer et mettre à jour la stratégie de développement urbain du territoire à 10-15 ans ;
3. Elaborer, mettre en œuvre et faire évoluer les documents de planification de la collectivité : PLUi, PLM, RLPi ;
4. Porter le projet stratégique urbain d'Est Ensemble dans les documents de planification supra-territoriaux (SCoT de la Métropole du Grand Paris, SDRIF-E de la Région Ile-de-France, Plan des mobilités de la Région Ile-de-France Mob'IDF) ;
5. Assurer l'élaboration puis la mise en œuvre de projets urbains (études urbaines, ZAC, Concessions d'aménagement, Projet urbain partenarial, convention de mandat, appui opérationnel aux nouveaux projets de renouvellement urbain) ;
6. Améliorer continuellement la qualité environnementale des projets d'aménagement et de renouvellement urbain ;
7. Piloter, suivre ou contribuer à l'élaboration de nouveaux projets de transport en commun et de pôles de transport multimodaux ;
8. Assurer le fonctionnement de 3 navettes urbaines de proximité ;
9. Elaborer une stratégie foncière et mettre en œuvre le Droit de Prémption Urbain ;
10. Superviser et accompagner les aménageurs de la Collectivité dans leur transition écologique ;

Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
Enjeux liés	<p>Réduction des émissions de CO2 dans les déplacements, les circuits de construction et les cycles de vie des bâtiments ;</p> <p>Réduction des consommations d'énergie des bâtiments ;</p> <p>Promotion des déplacements bas carbone ;</p> <p>Adaptation aux changements climatiques de la ville ;</p> <p>Développement des énergies renouvelables des constructions existantes et neuves.</p>
Importance et maturité	<p>***</p> <p>Niveau 4</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Déploiement accéléré de la réglementation énergétique 2020 (RE 2020) dans le PLUi et dans les opérations d'aménagement ;</p> <p>Participation à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables et au déploiement des réseaux de chaleur ;</p> <p>Elaboration du Plan Local des Mobilités ;</p> <p>Elaboration du Règlement Local de Publicités et des Enseignes Intercommunal ambitieux (-75% de publicité dans l'espace public à terme luttant ainsi contre la surconsommation et les dispositifs consommateurs d'énergie) ;</p> <p>Développement de deux nouveaux ports fluviaux de fret (Syctom, Ecoparc, niveau APD) ;</p> <p>Gestion de trois navettes de proximité (Le Pré, Les Lilas, Bondy) ;</p> <p>Elaboration d'une nouvelle ligne de bus Nord-Sud traversant le territoire ;</p>

	<p>Formation collective à la RE 2020 de 60 agents EE, Villes, bailleurs, aménageurs ;</p> <p>Conduite des opérations d'aménagement comme démonstrateur pour le reste du territoire.</p>
Evolution par rapport à 2022	<p>Arrêt du PLM et du RLPi ;</p> <p>Audit des navettes de proximité pour leur électrification et pour un meilleur service rendu.</p>
Piste d'évolution pour 2024	<p>Approbation du PLM et du RLPi ;</p> <p>Modification 3 ambitieuse du PLUi et renforcement du lien avec le PCAET mis à jour ;</p> <p>Améliorer la connaissance et le développement de projet énergétique vertueux ;</p> <p>Compléter le maillage de réseaux de chaleur du territoire.</p>

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Enjeux liés	<p>Préservation de la biodiversité et des écosystèmes ;</p> <p>Réduction de la pollution de l'air ;</p> <p>Réduction de la pollution et de la consommation de l'eau ;</p> <p>Réduction de la production de déchets ;</p> <p>Préservation des ressources / Réduction de la consommation de ressources (matériaux, eau).</p>
Importance et maturité	<p>***</p> <p>Niveau 4</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Elaboration collective d'un plaidoyer en faveur de l'apaisement des autoroutes urbaines ;</p> <p>Elaboration d'un plan-guide Action Renaturation pour parvenir à terme à 10m² d'espaces verts par habitant ;</p> <p>Développement dans les opérations d'aménagement d'espaces publics largement arborés et infiltrant ;</p> <p>Identification de 120 Espaces paysagers à protéger, Emplacement réservé élargissement des berges du canal déployé à Bobigny, Noisy et Bondy et création du 1^e Emplacement Réservé pour renaturation au bénéfice d'EE dans la modification 2 du PLUi approuvé ;</p> <p>Réalisation d'étude pollution air des projets Porte de Bagnolet et Pont de Bondy ;</p> <p>Approbation des plans-guide des futurs projets Abords T1 et Porte de Bagnolet ;</p> <p>Contribution au nouveau projet Syctom (port fluvial et pôle d'excellence de l'économie circulaire) ;</p>

	<p>Validation du projet de plateforme de réemploi de matériaux du BTP dans l'hôtel logistique fluvial Sogaris à Bobigny ;</p> <p>Validation de la charte agriculture urbaine.</p>
Evolution par rapport à 2022	<p>Approbation de la M2 PLUi vertueuse ;</p> <p>Première année de mise en œuvre de la charte économie circulaire et du pacte Fibois.</p>
Piste d'évolution pour 2024	<p>Signature du plaidoyer « Apaiser les autoroutes urbaines » ;</p> <p>Signature du PPA Porte de Bagnolet ;</p> <p>Arrêt de la modification 3 du PLUi ;</p> <p>Développer plus de projets économes en eau et de réemploi des eaux pluviales et grises, aider la mise en œuvre du plan eau brute d'EE (canal, piscine) ;</p> <p>Développer plus de projets utilisant des matériaux bio et géosourcés ;</p> <p>Intégrer les objectifs de biodiversité aux projets de bâtiments et pas seulement aux espaces publics ;</p> <p>Validation du plan-guide Action-Renaturation d'EE.</p>

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains

Enjeux liés	<p>Lutte contre toute forme d'exclusion et lutte contre les discriminations : accès à une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, accès au logement, accès à la connaissance et à la culture ;</p> <p>Education et formation tout au long de la vie par la création de foncier à destination des équipements publics et privés nécessaires ;</p> <p>Accès à une production culturelle de qualité, à des loisirs et des pratiques sportives/Qualité d'accueil, qualité des services publics ;</p> <p>Gouvernance et démocratie participative/participation des habitants et des usagers ;</p> <p>Qualité de vie au travail (collaboration, équilibre vie privée-vie professionnelle, télétravail, ...).</p>
Importance et maturité	<p>**</p> <p>Niveau 2</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Production de logements dont logements sociaux ;</p> <p>Elaboration de deux jours de formation collective pour la DAD ;</p> <p>Finalisation d'études de reprogrammation des 4 ZAC de la PDO ;</p> <p>Appui au développement de nouveaux équipements d'Est Ensemble (piscine, bibliothèque) ;</p> <p>Télétravail pratiqué par l'ensemble des agent.es de la direction ;</p> <p>Mise à jour de l'organisation de la direction sous la forme de 3 ateliers collectifs.</p>

Evolution par rapport à 2022	Lancement de concertations pour l'élaboration d'espaces publics dans les ZAC EcoQuartier Gare de Pantin et QDPO à Noisy ; Formalisation d'un groupe de travail genre et ville.
Piste d'évolution pour 2024	Réalisation d'une formation collective des agents de la direction à la qualité architecturale et environnementale avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Seine-Saint-Denis ; Bilan à un an de l'organisation de la direction selon les objectifs définis ensemble en 2023 ; Développer la connaissance du traitement des différentes pollutions urbaines (sol, air) ; Réalisation d'une étude impact santé (EIS) sur la Porte de Bagnolet.

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Enjeux liés	Confort et cadre de vie ; Rénovation urbaine (lutte contre la précarité énergétique) ; Solidarité intercommunale ; Accès égal au territoire et aux services publics et urbains.
Importance et maturité	** Niveau 2
Actions et moyens mis en œuvre	Appui au passage à l'opérationnel des projets de renouvellement urbain ; Financement intercommunal de l'aménagement ; Finalisation de l'étude qualité de la desserte en bus pour interpellier IDFM ; Rédaction d'avis sur le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E) et pour le nouveau Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) pour alerte sur le besoin en transport en commun du Territoire.
Evolution par rapport à 2022	Elaboration des bases d'un nouveau pacte de financement et de gouvernance de l'aménagement.
Piste d'évolution pour 2024	Finaliser le nouveau pacte de l'aménagement pour le financement de l'aménagement.

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Enjeux liés	Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...) ; Promotion de l'économie sociale et solidaire ; Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle.
Importance et maturité	** Niveau 4
Actions et moyens mis en œuvre	Vote AMI Tempo' urbanisme transitoire pour 4 ans (100 000€ annuels) qui permet l'émergence de nombreux projets alternatifs et solidaires ; Finalisation de la charte agriculture urbaine ;

	<p>Accompagnement de plusieurs projets d'agriculture urbaine ;</p> <p>Trophée Défis Urbains décerné pour le projet SAFT Usine des Transitions ;</p> <p>Signature de la charte de l'économie circulaire dans la construction ;</p> <p>Développement de foncières rez-de-chaussée actifs des aménageurs.</p>
Evolution par rapport à 2022	Accueil d'acteurs de l'ESS et notamment cycle up pour le réemploi de matériaux dans des locaux temporaires.
Piste d'évolution pour 2024	<p>Nouvelles signatures de la chartes économie circulaire ;</p> <p>Projet de plateformes de réemploi des matériaux.</p>

e. La direction de la nature et de la transition écologique

Objectifs de la direction :

- 1. Contribuer à la renaturation du territoire** avec la mise en œuvre du Grand Chemin, du plan arbres et de la gestion écologique des parcs ;
- 2. Préfigurer et mettre en œuvre un service aux usagers** pour les accompagner et les orienter dans la transition écologique et énergétique ;
- 3. Promouvoir le développement des énergies renouvelables** sur le territoire.

Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
Enjeux liés	<p>Réduction des émissions de CO2 ;</p> <p>Réduction des consommations d'énergie ;</p> <p>Adaptation au changement climatique ;</p> <p>Développement des énergies renouvelables.</p>
Importance et maturité	<p>***</p> <p>Niveau 4</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Révision du PCAET d'Est Ensemble avec pour objectif l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, l'adaptation du territoire aux enjeux du changement climatique, la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables (EnR) ;</p> <p>Lancement du dispositif de sensibilisation Ambassadrices et ambassadeurs climat ;</p> <p>Etude de préfiguration d'un contrat chaleur renouvelable (CCR) visant la production d'EnR thermique sur le territoire et coordination du développement des réseaux de chaleur du territoire ;</p> <p>Accompagnement des villes à la définition des ZAENR (zones d'accélération de production d'EnR) dans le cadre de la loi APER ;</p> <p>Poursuite de la labélisation climat air énergie (CAE) et économie circulaire (ECI) dans le cadre du contrat d'objectif territorial Territoire engagé pour la transition écologique (COT TETE) avec l'ADEME ;</p> <p>Mise en œuvre du Grand Chemin : interrogation de la place de la voiture dans des rues fortement urbanisés, pour laisser plus de place aux modes actifs, renaturer le territoire et réduire les îlots de chaleurs ;</p>

	<p>Lancement du Plan 20 000 arbres d'Est Ensemble et plantation de 700 arbres pour la saison 1 dans les espaces publics et les équipements (recrutement de deux chargés d'opération) ;</p> <p>Plantation de 200 arbres dans les parcs d'Est Ensemble, priorisation pour des essences résilientes aux changements climatiques ;</p> <p>Zéro-déchet vert issus des parcs d'Est Ensemble : valorisation des déchets verts sur place, pas d'export routier en décharge.</p>
Evolution par rapport à 2022	<p>Adoption du projet de PCAET ;</p> <p>Lancement du chantier du premier tronçon du grand Chemin en décembre 2023, avancement des études ;</p> <p>Lancement du Plan 20 000 arbres d'Est Ensemble avec la plantation de 700 arbres pour la saison 1 et mobilisation des 9 villes, du CD93 et d'Est Ensemble Habitat ;</p> <p>Réalisation de haies sèches pour la gestion du bois mort en l'absence d'export en décharge ;</p> <p>Nouveau dispositif Ambassadrices et ambassadeurs climat : 80 ambassadeurs engagés dans la première phase ;</p> <p>4 villes ont défini des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) ;</p> <p>Obtention du niveau 3 étoiles du label économie circulaire.</p>
Piste d'évolution pour 2024	<p>Mise en œuvre et suivi des fiches actions du PCAET ;</p> <p>Demande de labélisation CAE ;</p> <p>Préfiguration des guichets uniques d'accompagnement des usagers (rénovation, EnR et mobilité) ;</p> <p>Soumission du PCAET à l'approbation du CT du 25 juin 2024</p> <p>Avancement des phases opérationnelles du grand Chemin et mise en œuvre des travaux sur les Lilas, et Montreuil. ;</p> <p>Plan Arbres : élargir le nombre des partenaires foncier avec notamment les bailleurs sociaux pour planter sur leurs terrains la saison suivante ;</p> <p>Création d'une zone de compostage au parc des Guillaume et amélioration de l'usage des deux autres zones</p>

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Enjeux liés	Préservation de la biodiversité et des écosystèmes
Importance et maturité	*** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Réalisation du Grand Chemin : désimperméabilisation de 40% de voiries, plantations de 2000 arbres, création de 20ha d'espaces verts projetés, travail sur le vivant des sols et les continuités écologiques ;</p> <p>Lancement du plan arbres ;</p>

	<p>Poursuite de la gestion différenciée dans les parcs d'EE et aménagements pour la biodiversité (haie sèches, nichoirs à hulotte, arbres habitat) ;</p> <p>Restauration écologique de l'espace autour de la cascade de la mare perchée des Beaumonts (Montreuil) ;</p> <p>Suivi hebdomadaire du niveau d'eau de la mare perchée des Beaumonts (Montreuil).</p>
Evolution par rapport à 2022	Lancement du chantier du premier tronçon du grand Chemin en décembre 2023, avancement des études.
Piste d'évolution pour 2024	<p>Avancement des phases opérationnelles du grand Chemin et mise en œuvre des travaux sur les Lilas, et Montreuil ;</p> <p>Opération de restauration des continuités herbacées et d'une zone humide et réalisation du plan de gestion du parc des Beaumonts Natura 2000 ;</p> <p>Réalisation d'inventaires écologiques dans les trois parcs d'Est Ensemble pour compléter les diagnostics écologiques des parcs ;</p> <p>Poursuite des études sur le projet du parc des Guillaume</p>

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains

Enjeux liés	Lutte contre toute forme d'exclusion et lutte contre les discriminations : accès à une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, accès au logement, accès à la connaissance et à la culture
Importance et maturité	<p>**</p> <p>Niveau 2</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Réalisation du Grand Chemin : prise en compte de l'accessibilité des voiries ;</p> <p>Prise en compte de l'accessibilité des cheminements Conception de l'aménagement du secteur sud du parc des Guillaume (Noisy-le-Sec)</p> <p>Réhabilitation progressive des allées en sols stabilisés sur le Bois de Bondy, et les Beaumonts ;</p> <p>Subvention d'un festival pluridisciplinaire et écoresponsable au parc des Beaumonts (Montreuil Paradise) ;</p> <p>Tenue d'un festival sur la culture japonaise (Montreuil Matsuri) au parc des Beaumonts (Montreuil).</p>
Evolution par rapport à 2022	<p>Lancement du chantier du premier tronçon du grand Chemin en décembre 2023, avancement des études ;</p> <p>Amélioration de l'accessibilité des parcs ;</p> <p>Réfection de sols d'aires de jeux ;</p> <p>Hausse du nombre d'animations gratuites proposées en 2023 dans les parcs.</p>
Piste d'évolution pour 2024	<p>Avancement des phases opérationnelles du grand Chemin et mise en œuvre des travaux sur les Lilas, et Montreuil ;</p> <p>Travail avec le groupe inclusion femme pour la conception de l'aménagement du secteur sud du parc des Guillaume ;</p> <p>Installation d'un parcours santé tout âge au Bois de Bondy.</p>

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Enjeux liés	Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous (réduction des discriminations et des inégalités) ; Collaboration et renforcement du lien social ; Rénovation urbaine (lutte contre la précarité énergétique).
Importance et maturité	*** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Accompagnement des communes dans la transition écologique (réseau des référents développement durable) ; Partenariats avec l'ALEC-MVE (Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Est parisien), Electron solaire, Energie partagée, la Société du Grand Paris, la MGP ; Prestations de médiation et de nettoyage ménager assurées dans les parcs par 3 structures de l'insertion par l'activité économique (ESAT Bobigny, Régie de Quartier de Montreuil, Ladamifa) ; Actions de médiation auprès des usagers du parc des Beaumonts durant l'été (Montreuil) ; Gestion et mise à disposition de Jardins familiaux du parc des Guillaume (Noisy-le-Sec) : réattribution de 10 parcelles ; Lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du Service local d'intervention à la maîtrise de l'énergie (jusqu'au 30 juin) : 53 diagnostics sociotechniques réalisés soit 162 personnes ayant bénéficié du dispositif.
Evolution par rapport à 2022	Le dispositif de lutte contre la précarité énergétique est piloté par le Département depuis le 30 juin 2023 et s'appelle désormais Ecogie. Est Ensemble reste néanmoins associé à ce projet.
Piste d'évolution pour 2024	Identifier les zones de précarité énergétique pour informer les bailleurs et acteurs experts de la précarité énergétique ; Faire connaître le dispositif Ecogie à l'échelle d'Est Ensemble ; Intégrer la précarité énergétique dans la préfiguration du guichet unique.

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Enjeux liés	Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...) ; Promotion de l'économie sociale et solidaire.
Importance et maturité	** Niveau 2
Actions et moyens mis en œuvre	Proposition d'animations de sensibilisation à l'environnement dans les parcs d'Est Ensemble sur le compostage et le recyclage des déchets ; Intégration de la thématique consommation responsable dans le programme de sensibilisation Ambassadrices et ambassadeurs climat ; Lancement de la démarche de labélisation Economie circulaire (ECi) dans le cadre du COT TETE ;

	Participation au groupe de travail économie circulaire et au projet pôle d'excellence économie sociale et solidaire ; Accompagnement des directions sur la montée en compétence et le lancement de projets innovants dans les filières à enjeu sur le territoire
Evolution par rapport à 2022	/
Piste d'évolution pour 2024	Proposition d'extension de la prestation de médiation au parc des Guillaume ; Poursuite et amplification du dispositif Ambassadrices et ambassadeurs climat ; La coordination des actions relatives à l'économie circulaire serait désormais effectuée pour la DEE.

f. La direction de l'habitat et du renouvellement urbain

Objectifs de la direction :

- 1. Accompagner la production de logements de qualité et leur diversification** pour faciliter les parcours résidentiels des populations actuelles et futures du territoire ;
- 2. Accompagner et soutenir la requalification du parc existant social et privé et renforcer le traitement de l'habitat indigne et dégradé** très présent sur le territoire en visant l'amélioration des performances thermiques des logements ;
- 3. Rénover les 12 quartiers de la politique de la ville concernés par le NPNRU** dans une perspective d'amélioration du cadre de vie des habitants et de mixité sociale tout en optimisant la qualité environnementale des projets.

Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
Enjeux liés	Réduction des consommations d'énergie ; Réduction des émissions de CO2 ; Développement des énergies renouvelables ; Adaptation au changement climatique.
Importance et maturité	*** Niveau 4
Actions et moyens mis en œuvre	Coordination des villes et accompagnement des bailleurs en matière d'habitat Dispositifs d'amélioration de l'habitat privé (OPAH, PDS, DITAHP) pour accompagner les copropriétés et leur permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique ; Fond d'aide à l'amélioration du parc privé (aide aux travaux) ; Etudes îlot de chaleur urbain (ICU) en projet de renouvellement urbain (PRU)
Evolution par rapport à 2022	Etat des lieux rénovation énergétique parc social ; Information réseaux de chaleur urbains aux bailleurs sociaux ; Convention d'objectif Est Ensemble Habitat : 500 000 € de subvention pour la rénovation thermique de 2 ensembles de 1029 logements ; Groupe de travail qualité réhabilitation dans les PRU ;

	<p>Lancement du dispositif territorial d'amélioration de l'habitat privé (DITAHP) pour accompagner 50 immeubles (soit 900 logements) dans leur redressement et la réalisation de travaux, notamment thermiques ;</p> <p>Evolution du règlement du Fonds d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (FAAHP) pour mieux financer les travaux de rénovation thermique en copropriétés ;</p> <p>Réflexion sur la mise en œuvre d'un plan de rénovation thermique du parc privé pour massifier la rénovation en copropriété ;</p> <p>Réalisation d'une étude « nature amplifiée » en vue de l'amélioration des projets de renouvellement urbain sur le volet désartificialisation, préservation du patrimoine végétal existant, renaturation ;</p> <p>Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ANRU Quartiers résilients dont Est Ensemble a été lauréat.</p>
Piste d'évolution pour 2024	<p>Mobilisation du Fonds d'investissement métropolitain pour la rénovation énergétique des bailleurs sociaux ;</p> <p>Animation d'un groupe de travail des bailleurs sociaux sur la rénovation énergétique ;</p> <p>Aboutissement de l'élaboration du plan de rénovation thermique et lancement opérationnel d'un dispositif/action ;</p> <p>Recherche d'optimisation des performances des réhabilitations thermiques réalisées en PRU.</p>

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Enjeux liés	<p>Préservation de la biodiversité et des écosystèmes ;</p> <p>Réduction pollution de l'air ;</p> <p>Réduction de production de déchets/préservation des ressources.</p>
Importance et maturité	<p>***</p> <p>Niveau 3</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Gestion urbaine sociale de proximité (GUSP) : information des bailleurs sur le nouveau marché de collecte ;</p> <p>Poursuite des expérimentations réemploi des matériaux de déconstruction dans les PRU ;</p> <p>Mise en œuvre de 5 projets d'agriculture urbaine (AMI Quartiers fertiles) ;</p> <p>Finalisation des études sur la qualité de l'air en PRU et prise en compte des préconisations.</p>
Evolution par rapport à 2022	<p>Déploiement auprès d'autres acteurs des actions de réemploi dans les PRU ;</p> <p>Mise en œuvre de l'étude Nature amplifiée ;</p> <p>Mise en œuvre de diagnostics phytosanitaires dans une optique de préservation des arbres sains.</p>
Piste d'évolution pour 2024	<p>GUSP : Communication/sensibilisation sur collecte, tri et réduction des déchets et accompagnement des personnels des bailleurs ;</p>

	Montage du dossier Quartiers résilients en vue de l'obtention de financements pour la renaturation sur 6 projets.
--	---

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
Enjeux liés	Préservation de la santé ; Accès au logement ; Participation des habitants et usagers.
Importance et maturité	*** Niveau 4
Actions et moyens mis en œuvre	Elaboration du Plan partenarial de gestion et d'information des demandeurs de logement social (PPGDID) ; Parcours résidentiel ascendant dans le relogement PRU ; Création d'un office foncier solidaire par Est Ensemble habitat et subvention du fond d'amorçage des baux réels solidaires ; Dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et dégradé (5 traités de concession d'aménagement SOREQA) et coordination des service communaux d'hygiène et de santé (SCHS), partenariat avec la SIFAE sur le pavillonnaire ; Dispositifs d'amélioration de l'habitat privé (OPAH, PDS, DITAHP) ; Fond d'aide à l'amélioration du parc privé (FAAHP) – aide aux travaux.
Evolution par rapport à 2022	Lancement du DITAHP ; Réalisation études de recyclage foncier sur les immeubles les plus dégradés, par la SOREQA en vue d'une intervention de lutte contre l'habitat indigne.
Piste d'évolution pour 2024	Mise en œuvre du PPGDID : cotation de la demande et SIAD (service d'information et d'accueil du demandeur) ; GUSP : échanges interbailleur sur la tranquillité résidentielle et articulation avec les partenaires ; Subvention et avance de fond pour développement du BRS par Est Ensemble habitat ; Avenant à la charte territoriale de relogement ; Bilan de l'expérimentation de l'encadrement des loyers ; Intégration des adresses retenues en étude de recyclage foncier à un dispositif opérationnel de lutte contre l'habitat indigne (DILHI ou autre TCA dédié).

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Enjeux liés	Confort et cadre de vie ; Rénovation urbaine ; Inclusion sociale et accès à l'emploi (insertion dans les PRU).
Importance et maturité	*** Niveau 5

Actions et moyens mis en œuvre	Démarche GUSP territoriale pour l'amélioration du cadre de vie en quartier politique de la ville ; Accompagnement des copropriétés en difficultés par les dispositifs ANAH : accompagnement copropriétaires, conseil syndical.
Evolution par rapport à 2022	Enquête qualité de vie dans les QPV.
Piste d'évolution pour 2024	Signature de la Charte territoriale de GUSP et animation de la démarche avec les villes et les bailleurs et expérimentation GUSP habitat privé.

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Enjeux liés	/
Importance et maturité	/
Actions et moyens mis en œuvre	/
Evolution par rapport à 2022	/
Piste d'évolution pour 2024	/

Une action phare pour le développement durable

La démarche Nature amplifiée en PRU et la réponse au dossier « Quartiers résilients »

La démarche porte sur l'ensemble des 12 PRU et vise à rechercher des marges d'amélioration voire à envisager la redirection de certains de nos projets en matière de :

- Augmentation de la perméabilité des sols ;
- Préservation du couvert arboré existant ;
- Renaturation ;
- Actions favorables au maintien et au développement de la biodiversité.

Des actions concrètes d'amélioration de nos projets sont en cours d'approfondissement. Les plus conséquentes en termes d'impacts financiers feront l'objet du dossier « Quartiers résilients », AMI lancé par l'ANRU dont EE a été nommé lauréat, qui pourra financer avec ses partenaires (dont AESN, CDC, etc.) certaines actions pour un montant espéré de 2 à 5 M€.

Une étude d'un montant de 60 000€ a été menée en 2023 pour expertiser les projets et mener les actions. Le redéploiement d'un demi-poste est en cours, consacré à la coordination des actions qui en découlent et au montage du dossier ainsi qu'à la mobilisation de la DAD et des équipes projets de la DHRU.

Le dossier Quartiers résilients sera déposé lors du premier semestre 2024.

g. La direction de la prévention et de la valorisation des déchets

Objectifs de la direction :

1. Réduction de la production de déchets en vue de limiter les impacts ;
2. Augmentation de la valorisation matière ;
3. Favoriser le réemploi ;
4. Proposer un service public adapté aux enjeux environnementaux et adapté au territoire d'Est Ensemble urbain et dense.

Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
Enjeux liés	Réduction des émissions de CO2 ; Réduction des consommations d'énergie ; Promotion des déplacements bas carbone.
Importance et maturité	*** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Intégration de carburation propre (véhicules GNV et électriques et hydrogène) à hauteur de 80% du parc dans son marché de collecte déployé en 2023 ; Plan pluriannuel de renouvellement du parc de véhicules de la régie poursuivi avec 2 véhicules de collecte électriques et 5 véhicules de collecte GNV livrés en 2023. Réception de 5 véhicules de service électriques ; Elargissement du parc de vélos électriques avec 5 vélos réceptionnés.
Evolution par rapport à 2022	Généralisation des carburations propres sur les marchés externalisés auparavant parc de véhicules diesel principalement ; Premiers véhicules en carburation propres livrés au sein de la régie de collecte en 2023 ; Commande de 3 bennes de collecte d'ordures ménagères électriques.
Piste d'évolution pour 2024	Finaliser le renouvellement du parc de véhicules de service essence ou diesel vers de l'électrique ; Poursuite des investissements et substitution des véhicules plateaux diesel vers de l'électrique.

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Enjeux liés	Préservation de la biodiversité et des écosystèmes ; Réduction de la pollution de l'air ; Réduction de la production de déchets.
Importance et maturité	*** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Mise en œuvre d'un nouveau schéma de collecte des déchets sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la fréquence de collecte des Ordures Ménagères (OM) ; - Collecte « préservante » des objets encombrants avec l'objectif de les détourner de l'enfouissement pour valoriser les déchets d'équipement électrique et électronique et mobiliers ; - Mise en place de la collecte des biodéchets en porte à porte avec valorisation matière et réduction des incinérables ; - Augmentation de la fréquence de collecte sélective ; - Elargissement de l'offre de service en déchetterie avec la livraison d'une nouvelle déchetterie et l'ouverture d'une zone de réemploi à Montreuil.
Evolution par rapport à 2022	Schéma de collecte déployé en 2023 qui favorise la réduction des déchets et la valorisation. Principes non intégrés dans le précédent schéma en 2022.
Piste d'évolution pour 2024	Poursuivre le déploiement de la collecte de biodéchets en apport volontaire (APV) ;

	<p>Mise en place de la collecte des cartons après des commerçants en janvier 2024 ;</p> <p>Déploiement du marché de sensibilisation des gros producteurs de biodéchets -marchés alimentaires notamment);</p> <p>Augmentation de la sensibilisation auprès des usagers et des professionnels pour accompagnement au changement : sollicitation des moyens du Sycotm et marchés dédiés ;</p> <p>Modèle de service réformé à approuver sur la gestion des déchets des professionnels via la redevance spéciale ;</p> <p>Dupliquer la collecte préservante au sein de la régie de collecte des dépôts sauvages d'Est Ensemble ;</p> <p>Mener une étude sur les corbeilles de tri (implantation, nombre, collecte, ...).</p>
--	---

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
Enjeux liés	<p>Qualité du service public ;</p> <p>Qualité de vie au travail</p>
Importance et maturité	<p>**</p> <p>Niveau 2</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Harmonisation des fréquences de collecte sur le flux objets encombrants ;</p> <p>Mise en œuvre de process de contrôle de l'espace public revus et partagé avec les agent.es ;</p> <p>Organisation de réunions mensuelles de partage des pratiques entre la régie et les contrôleurs ;</p> <p>Tenue d'une cellule de veille sur les deux premiers mois de lancement du marché de collecte ;</p> <p>Mise en œuvre d'une formation managériale pour l'encadrement de la DPVD ;</p> <p>Plan de formation sécurité pour les agent.es opérationnel.les en déploiement sur toute l'année ;</p> <p>Déploiement d'un plan sécurité dans les unités techniques de Bobigny et de Montreuil (équipes en régie) ;</p> <p>Matérialisation de plans de circulation sur les unités territoriales.</p>
Evolution par rapport à 2022	<p>Amélioration des process de contrôle de l'espace public ;</p> <p>Réunion de concertation entre services ;</p> <p>Plan de formation pour les managers ;</p> <p>Elargissement des collectes de la régie Est Ensemble le lundi.</p>
Piste d'évolution pour 2024	<p>Poursuivre les formations vers un parcours tout au long de la carrière ;</p> <p>Mise en œuvre de moyens matériels et formation pour réduire la pénibilité sur certains postes de travail ;</p>

	<p>Gestion et valorisation des déchets des marchés alimentaires ;</p> <p>Redynamisation du compostage de proximité ;</p> <p>Externalisation d'une partie de la sensibilisation des populations et des quartiers avec des moyens novateurs.</p>
--	--

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Enjeux liés	<p>Confort et cadre de vie ;</p> <p>Accès égal au territoire et aux services publics et urbains.</p>
Importance et maturité	<p>***</p> <p>Niveau 3</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Collecte des déchets : Harmonisation des niveaux de prise en charge, augmentation du maillage de point d'apport volontaire (PAV) verre, renouvellement du parc de PAV, poursuite des sollicitations pour la signature des conventions de gestion des PAV, audits des locaux ordures ménagères et adaptation des dotations bacs ou PAV ;</p> <p>Collaboration avec les villes : mise en œuvre de réunions mensuelles avec les référents techniques, travail concerté sur la collecte pneumatique des ordures ménagères (CPOM), formation des téléaccueils-villes sur les outils de réponse à l'utilisateur mis à disposition par Est Ensemble ;</p> <p>Propreté : déploiement des audits PAV, analyse des indicateurs et partage avec les équipes, mise en œuvre des standards qualité.</p> <p>Mise en œuvre de la gestion relation usager (GRU) avec des formulaires dédiés pour toute demande concernant les déchets ;</p> <p>Création du service de contrôle de pré-collecte avec audits des locaux ordures ménagères.</p>
Evolution par rapport à 2022	<p>Aboutissement de l'étude sur l'arrêt de la CPOM ;</p> <p>Mise à jour des process de contrôle de l'espace public ;</p> <p>Mise en œuvre d'un comité de pilotage au sein de la DPVD pour préparation du lancement du marché et rencontres thématiques avec les prestataires dès le mois de juin 2023 ;</p> <p>Plan de communication dédié auprès des usagers du territoire (gestionnaires de logements compris) sur les nouvelles modalités de collecte ;</p> <p>Réunions bilans et partage des résultats avec la régie de collecte avec définition d'objectifs.</p>
Piste d'évolution pour 2024	<p>Démarrage du comblement du réseau de la CPOM pour mise en place de nouvelles modalités de collecte ;</p> <p>Poursuivre le déploiement de la GRU ;</p> <p>Lancement de deux groupes de travail avec les villes « gestion des déchets des marchés alimentaires » et « gestion des déchets des CTM » ;</p> <p>Optimisation des tournées de collecte de la régie ;</p>

	<p>Déploiement d'un marché ou avenant au marché de collecte pour la collecte des abords des PAV ;</p> <p>Etude à mener sur la distribution de sacs de collecte des biodéchets ;</p> <p>Groupe de travail débuté et à poursuivre sur le mode de gestion des déchèteries actuelles et futures ;</p> <p>Arrêt des déchèteries mobiles pour concentrer des moyens en déchèteries fixes et développer une offre de service plus adaptée tout en maîtrisant les coûts.</p>
--	--

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux liés	<p>Diversification des producteurs et des activités ;</p> <p>Actions visant la modification des comportements de consommation ;</p> <p>Promotion de l'économie sociale et solidaire.</p>
Importance et maturité	<p>***</p> <p>Niveau 3</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Soutien des ESS du territoire dans le cadre du fonds zéro déchets sur des activités de réemploi, sensibilisation ;</p> <p>Accélération de la sensibilisation auprès des scolaires ;</p> <p>Allotissement du marché de collecte favorisant l'ouverture à la concurrence et la candidature de petites structures ;</p> <p>Groupe de travail mené au pôle collecte sur les méthodes de sensibilisation ;</p> <p>Intégration de clauses d'économie sociale et solidaires dans les marchés.</p>
Evolution par rapport à 2022	<p>Atteinte des objectifs de sensibilisation des scolaires ;</p> <p>Refonte du cadre du marché de collecte.</p>
Piste d'évolution pour 2024	<p>Démultiplication des outils de sensibilisation pour accompagner les changements issus de 2023 ;</p> <p>Marché dédié pour création d'une identité visuelle des agents en contact avec la population ;</p> <p>Réorientation du FZD vers 60% réemploi et 40% sensibilisation ;</p> <p>Marché dédié pour la sensibilisation intégrant des objectifs de performance ;</p> <p>Aboutissement du groupe de travail sur les modes de gestion des déchèteries et rédaction du futur marché d'exploitation.</p>

Une action phare pour le développement durable

Le nouveau marché de collecte mis en œuvre en 2023

Le 2 octobre 2023 Est Ensemble a déployé son nouveau marché de collecte à l'issu de deux années d'études menées et de 6 mois de préparation de son lancement. Il a pour objectif d'offrir une réponse pertinente aux enjeux climatiques et environnementaux, de positionner Est Ensemble comme un

territoire innovant en matière de valorisation et de collecte des déchets tout en répondant un écho à la convention citoyenne pour le climat.

Le nouveau marché de collecte se fonde sur de nouvelles collectes telles que les (biodéchets ou la collecte « préservante » des objets encombrants avec des fréquences réadaptées (OM, tri sélectif, déchets végétaux, et cartons des commerçants). Le changement a par ailleurs été accompagné via un plan de communication dédié auprès des usagers et des professionnels ainsi que d'une organisation de gestion de crise lors du lancement du marché afin de faciliter les collectes.

L'année 2024 sera marquée par la consolidation des réussites du lancement du marché de collecte avec le déploiement de la collecte des cartons auprès des commerçants, l'accompagnement au changement avec démultiplication de la sensibilisation, le déploiement de la collecte préservante sur les dépôts sauvages collectés en régie ou encore le déploiement des corbeilles de tri.

h. La direction de l'eau et de l'assainissement, devenue Eau publique par Est Ensemble

Objectifs de la direction :

1. **Assurer un service public efficace et veiller à l'accès au service pour tous** à travers une relation à l'usager de proximité et personnalisée ;
2. **Assurer une gestion patrimoniale durable des réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement** pour garantir un environnement sain pour les usagers et en bon état écologique pour l'environnement ;
3. **Développer la gestion intégrée des eaux pluviales** en promouvant l'infiltration à la parcelle et le zéro rejet d'eaux pluviales au réseau d'assainissement ;
4. **Assurer une coordination optimale avec les villes et les concessionnaires du territoire.**

La création de la Régie de l'eau et de l'assainissement a commencé dès 2022 et sa mise en œuvre s'est poursuivie tout au long de l'année 2023. Devenue Eau Publique par Est Ensemble, la Régie a pour but de reprendre la gestion, le transport et la distribution de l'eau potable auparavant gérée par différents acteurs, ainsi que la gestion de l'assainissement sur le territoire. La prise de compétence sera effective au 1^{er} janvier 2024. Cette décision est le fruit d'une ambition portée de longue date par l'établissement public et ses élus.

Le présent rapport fait donc état de l'évaluation de l'atteinte des objectifs de développement durable pour la direction de l'eau et de l'assainissement devenue Eau Publique par Est Ensemble au cours de l'année 2023.

Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
Enjeux liés	Réduction des émissions de GES liées aux déplacements des agents et aux travaux portés par la direction ; Adaptation au changement climatique par l'intégration du cycle de l'eau dans l'aménagement urbain (gestion des eaux pluviales, optimisation de l'utilisation de la ressource en eau, accès à l'eau pour tous).
Importance et maturité	*** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Zonage pluvial annexé au PLUi en vigueur ; Renforcement des actions de contrôle et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales ; Reprise en gestion publique du patrimoine d'eau potable.
Evolution par rapport à 2022	Renforcement des outils de la direction pour mieux piloter et contrôler sa démarche et s'adapter aux changements climatiques : - Contrôle de consommation énergétique des stations de relevage d'assainissement ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de système de télérelève et télégestion des stations de relevage d'assainissement ; - Définition d'un taux de renouvellement ambitieux des réseaux d'eau potable, pour préserver la ressource en eau à long terme ; - Renforcement des clauses environnementales dans les marchés publics.
Piste d'évolution pour 2024	Les pistes d'évolution seront définies par la Régie.

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Enjeux liés	<p>Préservation de la ressource en eau ;</p> <p>Réduction de la pollution de l'eau.</p>
Importance et maturité	<p>***</p> <p>Niveau 3</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Gestion des inondations par débordements de réseaux d'assainissement unitaires en temps de pluie : schéma visant à mieux gérer les eaux pluviales afin de prévenir les pollutions et les risques sanitaires pour les habitants</p> <p>Maitrise du ruissellement et lutte contre la pollution de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application de la politique de gestion des eaux pluviales à la parcelle sans rejet au réseau d'assainissement via un accompagnement des porteurs de projet ; - Définition d'un coefficient de pleine terre et de biotope dans le PLUi afin de garantir une perméabilité minimale des parcelles du territoire ; - Définition d'un débit de fuite maximum de rejet des eaux pluviales au réseau si le zéro rejet s'avère impossible. <p>Correction des mauvais branchements dans le bassin versant directement reliée à la Marne afin de réduire au minimum le déversement d'eaux usées au milieu naturel et ainsi favoriser la baignade en Marne et en Seine ;</p> <p>Prévention et gestion des fuites des réseaux d'eau potable via un programme d'autosurveillance et d'écoute du réseau ;</p> <p>Réduire la consommation d'eau potable pour les usages ne nécessitant pas qu'elle soit potable et proposer une ressource alternative d'eau brute.</p>
Evolution par rapport à 2022	<p>Mission de MOE sur un point de puisage au canal de l'Ourcq sur la ville de Pantin (phase AVP/PRO) pour les usages techniques des services municipaux (voirie, espaces verts, etc.) ;</p> <p>Participation à un consortium pour la valorisation des eaux d'exhaure de la RATP sur le territoire ;</p> <p>Continuité de mise en œuvre du plan baignade (en héritage des JOP Paris 2024).</p>
Piste d'évolution pour 2024	Les pistes d'évolution seront définies par la Régie.

Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains

Enjeux liés	<p>Préservation de la santé ;</p> <p>Éducation et formation tout au long de la vie.</p>
Importance et maturité	<p>***</p> <p>Niveau 3</p>



Actions et moyens mis en œuvre	Suppression des installations d'assainissement non collectif sur le territoire (contrôles) ; Mise en application de la Directive 2020/2184 « eau potable » : intégration de nouveaux paramètres, modification des normes de qualité, introduction des valeurs indicatives ; Sensibilisation des usagers du service d'eau potable aux écogestes afin de réduire leur consommation d'eau potable.
Evolution par rapport à 2022	Élaboration d'un programme annuel de réhabilitation de réseau d'eau potable et d'assainissement ; Suivi des points noirs présents sur le réseau d'assainissement (dysfonctionnement).
Piste d'évolution pour 2024	Les pistes d'évolution seront définies par la Régie.

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Enjeux liés	Accès égal au territoire et aux services publics et urbains Confort et cadre de vie ; Collaboration avec les villes.
Importance et maturité	*** Niveau 3
Actions et moyens mis en œuvre	Application du schéma directeur d'assainissement afin s'assurer la qualité des services rendus et éviter les inondations ; Mise en place d'un pilote : accompagnement des aménageurs pour qu'ils gèrent l'eau de pluie autrement (en infiltrant au maximum) ; Équipe travaux interne pour les grosses réparations ; Collaboration avec les villes pour les interventions d'urgence et accompagnement la mise en œuvre de leur compétence de gestion pluviale. Une nouvelle tarification de l'eau potable sans abonnement, avec les premiers m3 gratuits et un prix au m3 progressifs pour les particuliers et un prix unique pour les collectivités et les entreprises.
Evolution par rapport à 2022	Renforcer la sensibilisation des acteurs
Piste d'évolution pour 2024	Les pistes d'évolution seront définies par la Régie.

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enjeux liés	Achats responsables.
Importance et maturité	* Niveau 1
Actions et moyens mis en œuvre	Intégration de clauses d'insertion dans les marchés liés à l'assainissement
Evolution par rapport à 2022	Intégration des clauses environnementales dans les marchés
Piste d'évolution pour 2024	Les pistes d'évolution seront définies par la Régie.

i. Le pôle politique de la ville

Objectifs de la direction :

1. **Assurer une politique de solidarité et de justice sociale** afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires ;
2. **Intervenir sur des thématiques variées qui touchent au quotidien des habitants** sur le volet de la cohésion sociale (éducation, tranquillité publique, santé, citoyenneté, accès aux droits (lien social, culture, habitat et cadre de vie, etc.) ainsi que le développement économique et l'emploi ;
3. **Assurer le pilotage stratégique et technique, l'animation et la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire ;**
4. **Accompagner, suivre, instruire, coordonner et évaluer les actions financées dans le cadre du Contrat de ville** sur le territoire et les mettre en cohérence avec celles des autres dispositifs existants ;
5. **Animation et coordination de permanences gratuites et confidentielles assurées par des professionnels du droit** afin de permettre aux habitants de mieux connaître leurs droits et conseiller les usagers sur les démarches à entreprendre.

Pilier 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
Enjeux liés	Réduction des consommations d'énergie ; Réduction des émissions de CO2/ Emissions de GES liées aux déplacements des agents et aux événements ; Adaptation au changement climatique ;
Importance et maturité	** Niveau 2
Actions et moyens mis en œuvre	Orientation de l'emploi et du développement économique vers la transition écologique (ex : événement « Un matin pour des métiers verts ») ; Créer et/ou favoriser des économies locales conciliant emploi et préservation de l'environnement ; Favoriser la sensibilisation et l'adaptation de nouveaux comportements face aux enjeux de la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère (via des actions et porteurs de projets portés sur le volet éducation et cadre de vie).
Évolution par rapport à 2022	Meilleur lien du pôle avec les différentes directions pour favoriser cette thématique transversale dans le cadre du prochain contrat de ville (2024-2030) ; Prise de conscience d'une convergence des moyens et des objectifs de la politique de la ville et du développement durable pour répondre aux limites du développement urbain : précarisation, exclusion, mise au ban de certaines catégories de la population, etc.
Piste d'évolution pour 2024	Meilleure transversalité compte tenu de l'interdépendance entre les dimensions environnementale, sociale et économique des politiques publiques.

Pilier 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Enjeux liés	Gestion des déchets et des ressources dans les équipements et durant les événements ; Liens avec la GUSP sur les déchets – Sensibilisation de la jeunesse sur les ressources eau, air, etc.
Importance et maturité	* Niveau 2



<p>Actions et moyens mis en œuvre</p>	<p>Financements et soutiens de porteurs de projets sur le domaine éducatif (volet éducation) et, à la marge, financements d'actions dans la thématique cadre de vie.</p> <p>Réintroduction et valorisation d'espaces naturels et végétalisés, création d'aménagements permettant le développement du lien social comme la végétalisation des quartiers (embellissement des espaces verts, jardins partagés, etc.)</p> <p>Promotion de projets de chantiers éducatifs et/ou participatifs sur des espaces communs : embellissement par l'artistique, conception d'éléments facilitant la gestion urbaine (déchets, tri, pigeonniers...);</p> <p>Accompagnement du renouvellement urbain dont les phases opérationnelles débutent progressivement (travaux mémoriels, concertation et appropriation du projet, gestion de l'attente et installations temporaires, auto-réhabilitation accompagnée, etc.).</p>
<p>Évolution par rapport à 2022</p>	<p>Augmentation du nombre d'associations financées.</p>
<p>Piste d'évolution pour 2024</p>	<p>Mise en place des démarches d'« aller vers » avec des permanences dédiées sur ces sujets de développement durable.</p>

<p>Pilier 3 : Épanouissement de tous les êtres humains</p>	
<p>Enjeux liés</p>	<p>Lutte contre la pauvreté ;</p> <p>Lutte contre toute forme d'exclusion et lutte contre les discriminations : accès à une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels, accès au logement, accès à la connaissance et à la culture ;</p> <p>Education et formation tout au long de la vie ;</p> <p>Préservation de la santé (amélioration de la santé publique, prévention sanitaire et accès aux soins) et santé et sécurité au travail, tranquillité publique/sécurité ;</p> <p>Accès à une production culturelle de qualité, à des loisirs et des pratiques sportives/Qualité d'accueil, qualité des services publics ;</p> <p>Gouvernance et démocratie participative/participation des habitants et des usagers.</p>
<p>Importance et maturité</p>	<p>*** Niveau 4</p>
<p>Actions et moyens mis en œuvre</p>	<p>Financement et accompagnement de 500 à 600 porteurs de projets pour mettre en œuvre des actions sur le territoire concernant des actions de cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La citoyenneté, le lien social, l'intégration ; - L'éducation, la réussite éducative et la formation tout au long de la vie ; - L'emploi, l'insertion, le développement économique ; - L'accès et la promotion santé ; - L'habitat et cadre de vie ; - L'accès à la connaissance et à la culture, à l'offre sportive inclusive - La lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité femmes-hommes et les enjeux de transitions écologiques

	Accompagnement des politiques municipales et de tous les acteurs qui abordent et mettent en place des actions sur l'ensemble de ces enjeux.
Évolution par rapport à 2022	Nouveau contrat de ville 2024-2030 qui a permis de remobiliser l'ensemble des parties prenantes afin d'améliorer et d'opérationnaliser la mise en œuvre des objectifs communs portant très prioritairement sur l'amélioration de la cohésion sociale et la solidarité entre territoires
Piste d'évolution pour 2024	Adoption du nouveau contrat de ville 2024-2030.

Pilier 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Enjeux liés	<p>Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous (réduction des discriminations et des inégalités) ;</p> <p>Confort et cadre de vie ;</p> <p>Rénovation urbaine (lutte contre la précarité énergétique) ;</p> <p>Solidarité intercommunale ;</p> <p>Collaboration et renforcement du lien social ;</p> <p>Accès égal au territoire et aux services publics et urbains.</p>
Importance et maturité	<p>***</p> <p>Niveau 4</p>
Actions et moyens mis en œuvre	<p>Soutien et accompagnement des porteurs de projet dans le cadre de l'appel à projets Contrat de Ville ;</p> <p>Gestion de 7 Points d'accès au droit : conseils juridiques et conseils sur la situation par des experts via des permanences (écrivain public, SOS victime, droit des étrangers, du logement, défenseur des droits, droit de la famille associations, etc.)</p> <p>Accompagnement des politiques municipales et de tous les acteurs locaux ou institutionnels qui abordent et mettent en place des actions sur l'ensemble de ces enjeux.</p>
Évolution par rapport à 2022	<p>Redéfinition et remise en valeur de l'intérêt et de l'utilité de la politique de la ville avec les parties prenantes dans le cadre de l'évaluation du précédent contrat de ville ;</p> <p>Meilleure interconnaissance institutionnelle des positions des thématiques d'intervention et des démarches à mener dans le cadre de la redéfinition des grands enjeux et orientations pour le prochain contrat de ville.</p>
Piste d'évolution pour 2024	<p>Finalisation du nouveau contrat de ville et ses évolutions sur le partenariat renforcé entre les institutions, bien opérationnaliser le nouveau contrat de ville pour redéfinir « qui fait quoi » et « comment ».</p> <p>Territorialisation et interconnaissance plus forte grâce aux projets par quartier (projet par QPV) à intégrer dans le prochain contrat de ville et qui servira à l'ensemble des acteurs locaux.</p> <p>Garantir l'égalité territoriale par la mise en avant des problématiques systémiques dont souffre Est Ensemble sur les carences de Droit commun et notamment des différents services de l'Etat afin d'obtenir les moyens nécessaires aux besoins du territoire.</p>

Pilier 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Enjeux liés	Nouveaux modes de production ; tiers lieu ; soutiens de l'ESS ; recyclerie
Importance et maturité	** Niveau 2
Actions et moyens mis en œuvre	Financement de porteurs de projets en ce sens (sur le volet emploi et développement économique du contrat de ville notamment avec beaucoup d'acteurs locaux/structures qui travaillent sur le réemploi de matériaux, de recycleries ressourceries, orientation à l'emploi vers ses filières à créer ou en cours de structuration afin de susciter des vocations chez les jeunes habitants en QPV) Financements d'actions de sensibilisation sur le volet éducatif et cadre de vie sur les déchets, etc.
Évolution par rapport à 2022	Multiplication des porteurs identifiés et de liens (voire de financement de projet) effectués avec les structures qui prônent ce type de dynamiques.
Piste d'évolution pour 2024	Hausse possible des financements de porteur de projet de ce type.

Une action phare pour le développement durable

Une thématique dédiée sur « la Transition écologique » positionné comme Axe transversal dans le prochain contrat de ville 2024-2030.

Les QPV sont des territoires particulièrement vulnérables d'un point de vue environnemental (qualité de l'air, carence d'espaces verts). La population des QPV est elle-même plus vulnérable face aux facteurs environnementaux (jeunes enfants, personnes isolées, vieillissantes, suroccupation des logements) alors même que les habitant·e·s des QPV ne sont pas les plus gros émetteurs de CO2.

L'écologie est souvent vécue dans les QPV comme descendante et déconnectée des préoccupations des habitant·e·s. Plus que de les associer à des démarches écologiques, l'écologie populaire a pour objectif de faire émerger des initiatives locales. Car celles-ci se décuplent et sont de plus en plus nombreuses. Cette démarche implique de permettre aux habitant·e·s de définir le contenu de « leur » écologie et de valoriser et soutenir les initiatives locales d'habitant·e·s. Cependant, la situation des acteurs de la transition écologique sur le territoire est souvent précaire et les actions existantes peinent à mobiliser les publics :

En dehors du financement de porteurs de projet dans le cadre des APP du contrat de ville qui contribueraient dans ce sens, des objectifs et actions pourront s'effectuer dans le cadre des prochaines années du contrat de ville pour favoriser la transition écologique :

- Mieux connaître et valoriser les pratiques écologiques dans les QPV
 - Réaliser un diagnostic et une cartographie des initiatives (EPT, département) ;
 - Favoriser la transmission : intergénérationnelle, interculturelle ;
 - Soutenir/institutionnaliser les initiatives ex. brocantes, ressourcerie, Bibliothèque d'Objets de Montreuil (Montreuil), débarras des caves (Grande Ourcq), etc.
- Mieux mobiliser et permettre l'appropriation du sujet par les habitants·e·s :
 - Aller vers les habitants pour informer sur les enjeux ;
 - Favoriser la mise en place des permanences (animations, qui renseigneraient les habitants sur le tri, la précarité énergétique ;
 - Inscrire les actions de transition écologique sur le temps long ;
 - Utiliser des ressources techniques et ludiques ;
- Mettre en réseau des acteurs du territoire
- Favoriser les liens entre acteurs de la politique de la ville et acteurs agissant dans le domaine de la transition écologique

L'objectif de 2024 est donc de favoriser le portage de plus en plus de porteurs de projets et d'institutions contributeurs et partenaires à intégrer les enjeux liés à la transition écologique. En effet la justice sociale et le climat sont et doivent être liés dans une approche intégrée.

Annexe 2 : rapport sur l'égalité femme-homme



Rapport annuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Édition 2023

Sommaire

Introduction	3
Politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	4
1. Plan d'action pluriannuel 2021-2023	4
2. Les effectifs	5
Répartition globale des effectifs au sein d'Est Ensemble	5
Répartition des agents par statut	6
Répartition des agents par catégorie	6
Répartition des agents par filière	7
Répartition des agents par âge	8
Répartition des agents par direction	9
Répartition des agents par fonctions d'encadrement	10
3. Évolution professionnelle	11
Titularisations et stagiairisations	11
Avancements de grades et promotions internes	11
Formations	12
Insertion professionnelle	12
4. Organisation du temps de travail	13
Temps de travail	13
Absentéisme	14
5. Rémunération	15
6. Santé et sécurité au travail	16
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	16
Santé au travail	16
La promotion de l'égalité femmes-hommes sur le territoire : exemples d'actions menées en 2023 par Est Ensemble	17

Introduction

L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe constitutionnel depuis 1946. Il a été rappelé dans l'article 1 de la Constitution de 1958 ainsi que dans l'article 6 bis de la loi du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Ce principe a été également précisé par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative notamment à la lutte contre les discriminations dans la fonction publique.

Le 8 mars 2013, un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique apportant des éléments méthodologiques pour la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 a été signé avec l'ensemble des organisations syndicales et représentants des employeurs publics. Il comporte 15 mesures. La première d'entre elles rend obligatoire l'élaboration d'un rapport de situation comparée de l'égalité professionnelle. Son objectif est d'assurer l'égalité professionnelle en réduisant les inégalités.

Les lignes directrices de gestion élaborées en concertation avec les organisations syndicales ont notamment permis d'élaborer le Plan d'action Égalité professionnelle rendu obligatoire par la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019. Ce plan d'action pluriannuel 2021-2023 a été soumis pour avis au Comité Technique du 18 juin 2021. Dans ce rapport, un bilan des actions menées à travers ce plan d'action pluriannuel sera établi. Il est prévu, en 2024, d'élaborer un nouveau plan d'action pluriannuel. A cette fin, un groupe de travail dédié associant les directions d'Est Ensemble et les représentants des organisations syndicales sera mis en place au premier semestre 2024. La mise en œuvre du nouveau plan d'action fera l'objet d'un suivi régulier au sein des instances de dialogue social.

Le rapport relatif à l'égalité professionnelle est établi à partir des données chiffrées au 31 décembre 2023 pour les données portant sur les effectifs et à partir des données du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les autres données. Ce rapport est présenté pour information au Comité Social Territorial du 26 janvier 2024.

Ce rapport comporte en premier lieu un rapide état des lieux en matière d'égalité professionnelle au sein de la collectivité publique : il présente les données relatives à la répartition femmes-hommes dans les effectifs, au sein des différentes directions, par catégorie, par filière et par âge. Des éléments comparatifs liés à l'évolution professionnelle, à l'organisation du temps de travail, à la rémunération et à la santé et sécurité au travail y sont également présentés.

D'autre part, plusieurs actions menées par Est Ensemble en matière d'égalité sur le territoire sont également présentées dans ce rapport.

Politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

1. Plan d'action pluriannuel 2021-2023

Un plan d'action pluriannuel 2021-2023 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été établi en 2021. L'élaboration de ce plan a été rendu obligatoire par la loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019. Ce plan s'articule autour de 4 grands axes, chacun d'eux déclinés en 19 mesures :

- ✓ Axe 1 : évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération ;
- ✓ Axe 2 : garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique ;
- ✓ Axe 3 : favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- ✓ Axe 4 : prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement ou les agissements sexistes.

Plusieurs actions ont fait l'objet d'un suivi renforcé au cours de ces deux dernières années au sein de la collectivité.

A titre d'exemple, Est Ensemble veille à garantir une égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière de rémunération lors des recrutements, des revalorisations ou des mobilités internes notamment grâce aux lignes directrices de gestions. Cette égalité se retrouve dans les indicateurs détaillés dans le rapport ci-après.

Des actions d'information et de formation ont également été déployées et seront poursuivies. Afin de sensibiliser les agents sur les enjeux d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations, quatre matinées thématiques animées par une formatrice et conférencière Egalité Diversité, docteure en science politique, ont été ouvertes aux agents d'Est Ensemble en 2023

Une attention particulière a été portée à la promotion de la mixité des métiers auprès des jeunes dans le cadre du dispositif stagiaires de 3ème, en encourageant par exemple la découverte des métiers techniques auprès des publics féminins.

En outre, Est Ensemble mène une politique volontariste pour encourager les agentes et agents de la collectivité à préparer et réussir les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale.

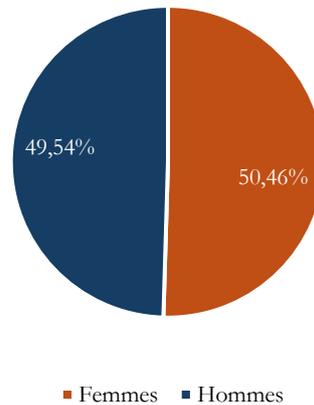
Par ailleurs un dispositif de signalement des actes de violences, harcèlements, discriminations et agissements sexistes a été mis en place en interne en 2023. Une référente signalement a été désignée.

Enfin, un nouveau cadre du télétravail applicable à Est Ensemble est entré en application au 1er janvier 2023. Il vise notamment à faciliter la conciliation de la vie personnelle et de l'activité professionnelle.

2. Les effectifs

Répartition globale des effectifs au sein d'Est Ensemble

Répartition des effectifs



La répartition des femmes et des hommes au sein de la collectivité est quasi équitable. En effet, 50,46 % de femmes et 49,54 % d'hommes occupent les emplois permanents et non permanents au sein d'Est Ensemble. Cet écart de 0,92 % reflète une parité quasi équilibrée de la part femmes-hommes au sein de l'établissement.

A titre de comparaison, selon les chiffres clés relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique établi par la DGAFP en 2023¹, les femmes représentent 63% des agents de la fonction publique dont 78% dans la fonction publique hospitalière, 61% dans la fonction publique territoriale et 57% dans la fonction publique de l'État en 2020.

En outre, le taux de féminisation dans la fonction publique territoriale est élevé tant au niveau national avec 61% de femmes², qu'au niveau de la petite couronne avec 64% de femmes au 31 décembre 2017³ selon le rapport relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale établi par le CIG petite couronne.

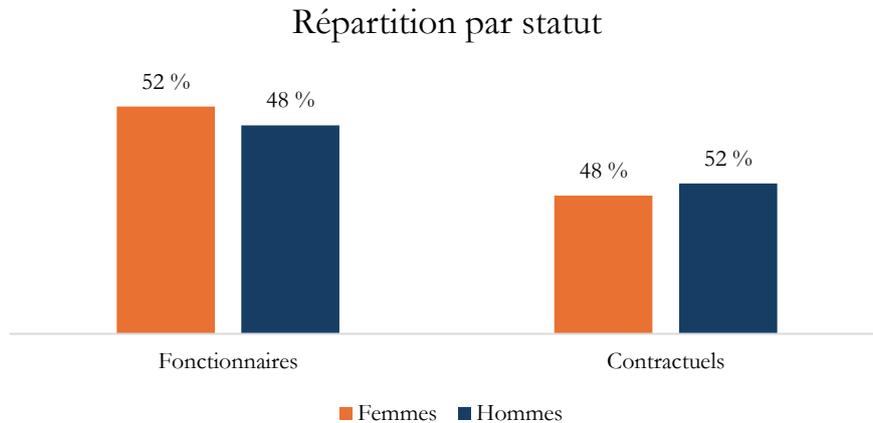
En comparaison, les femmes sont nettement mieux représentées à Est Ensemble avec une parité quasi équilibrée et relativement stable suivant les années. Cette parité s'explique notamment par l'absence des filières sociale et médico-sociale qui sont très féminisées dans la fonction publique territoriale (95% de femmes en 2018 selon les chiffres clés de la DGAFP).

¹ DGAFP, *L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, Chiffres clés 2023

² CIG, *L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale au 31 décembre 2017*, Octobre 2020

³ CIG, *L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale en petite couronne au 31 décembre 2017*, Janvier 2020

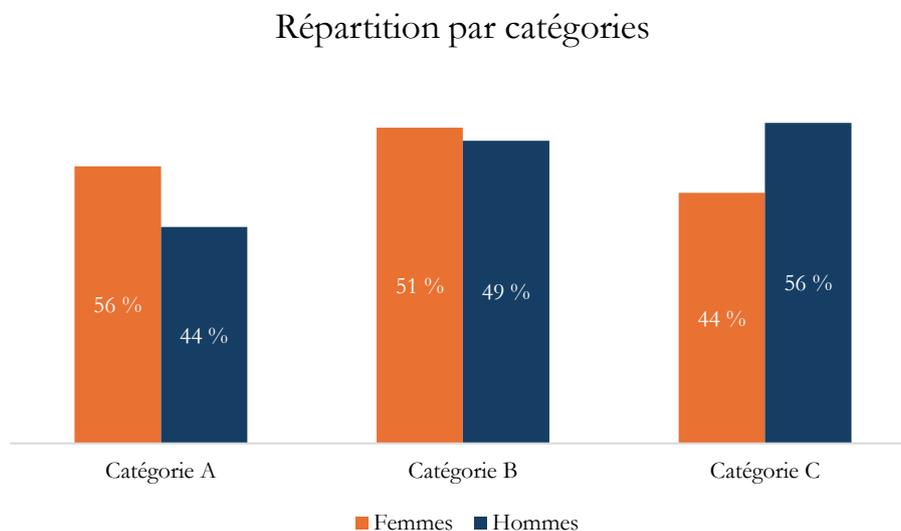
Répartition des agents par statut



Le taux de féminisation dans les effectifs des fonctionnaires est de 52%. Il est de 48% dans les effectifs des agents contractuels.

Au niveau national, selon la DGAFP⁴, la fonction publique territoriale compte 59% de femmes fonctionnaires et 67% de femmes contractuels en 2020.

Répartition des agents par catégorie

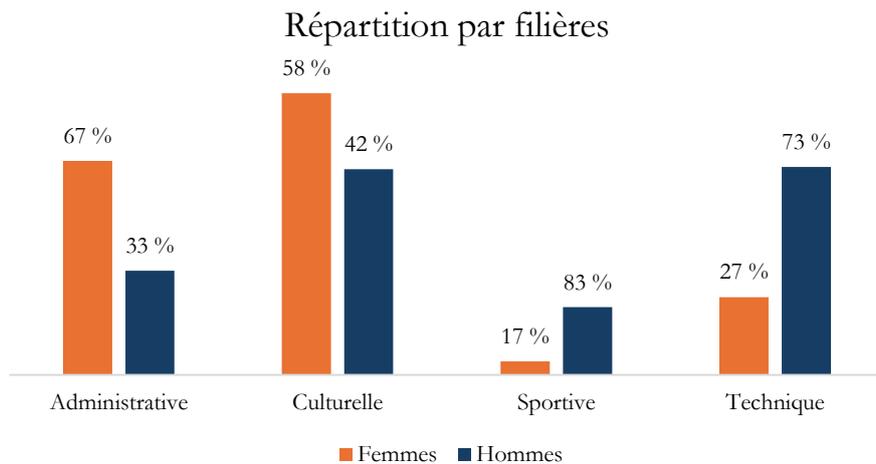


La catégorie A est proportionnellement la plus féminisée avec un taux de féminisation de 56%. Le taux de féminisation est également supérieur à 50% au sein de la catégorie B (51%).

Ces catégories sont surreprésentées par les femmes notamment dans les métiers administratifs et culturels. A contrario, la catégorie C est surreprésentée par les hommes, en raison de la prépondérance des métiers à vocation technique tels que ceux d'agents polyvalents entretien technique ou agents d'intervention et d'exploitation.

⁴ DGAFP, *L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, Chiffres clés 2023

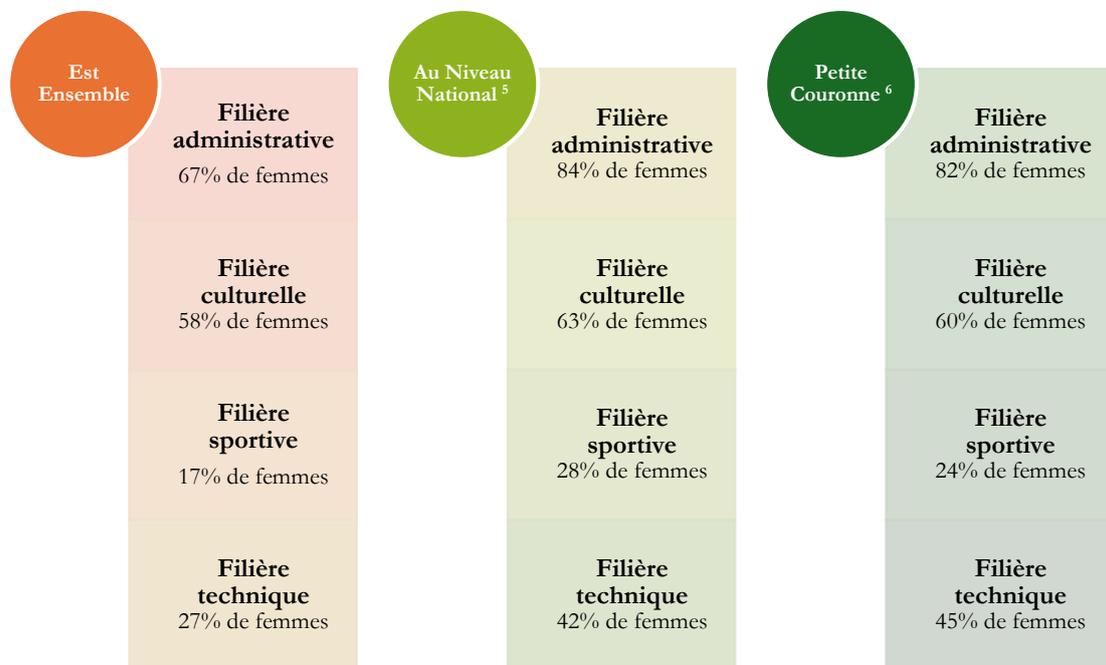
Répartition des agents par filière



L'équilibre femme-hommes a progressé dans les filières administrative, sportive et technique en 2023. Il est resté stable dans la filière culturelle avec un taux de féminisation de 58%.

La part des femmes a légèrement diminué dans la filière administrative mais demeure toujours élevée avec un taux de 67%. Au sein de la filière technique, une progression du taux de féminisation doit être relevée, celui-ci étant passé de 23% en 2022 à 27% 2023. Une attention particulière est portée à la féminisation des métiers techniques lors des recrutements. En revanche, la part des hommes a progressé de 3 points dans la filière sportive.

Les métiers les plus féminisés se retrouvent dans les filières administrative et culturelle, tant au niveau national⁵ qu'au niveau de la petite couronne⁶, tandis que les hommes demeurent surreprésentés dans les filières sportive et technique.

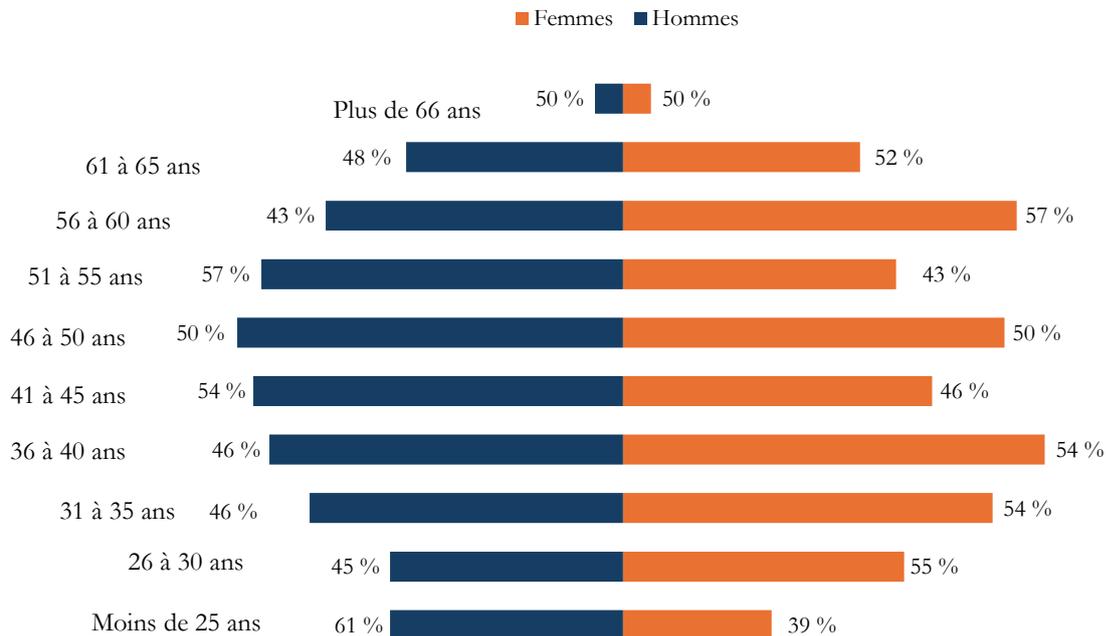


⁵ CIG, *L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale au 31 décembre 2017*, Octobre 2020

⁶ CIG, *L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale en petite couronne au 31 décembre 2017*, Janvier 2020

Répartition des agents par âge

Pyramide des âges

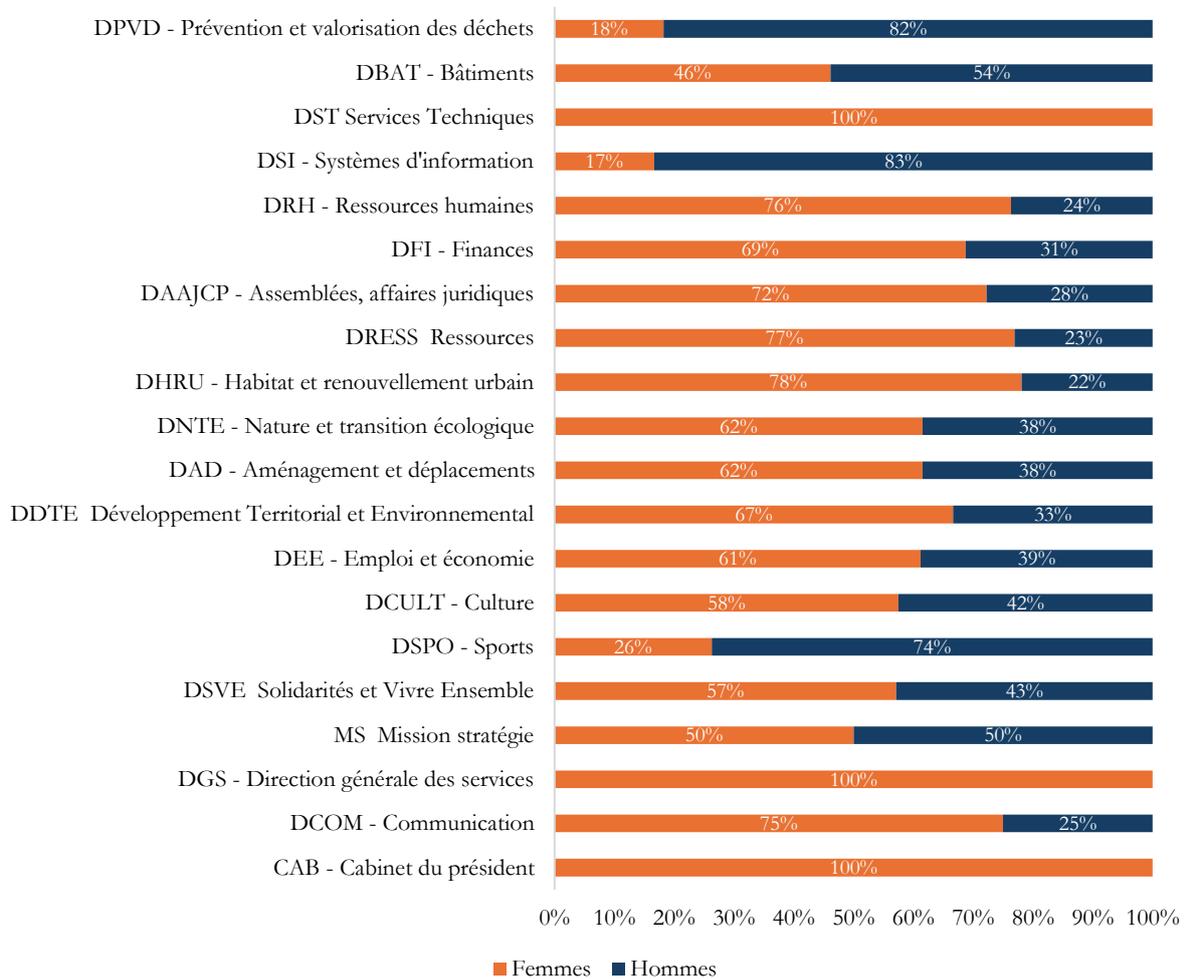


La pyramide des âges représentant la répartition femmes-hommes en 2023 au sein d'Est Ensemble présente une structure en forme de losange.

La part des femmes est plus élevée dans les tranches d'âges de 36 à 40 ans et de 56 à 60 ans. Elle est également supérieure à 50% dans les jeunes générations, à savoir dans les tranches d'âges de 26 à 30 ans et de 31 à 35 ans. La répartition est paritaire pour les agents de 46 à 50 ans. La parité est globalement respectée dans chaque tranche d'âge.

Répartition des agents par direction

Répartition par direction

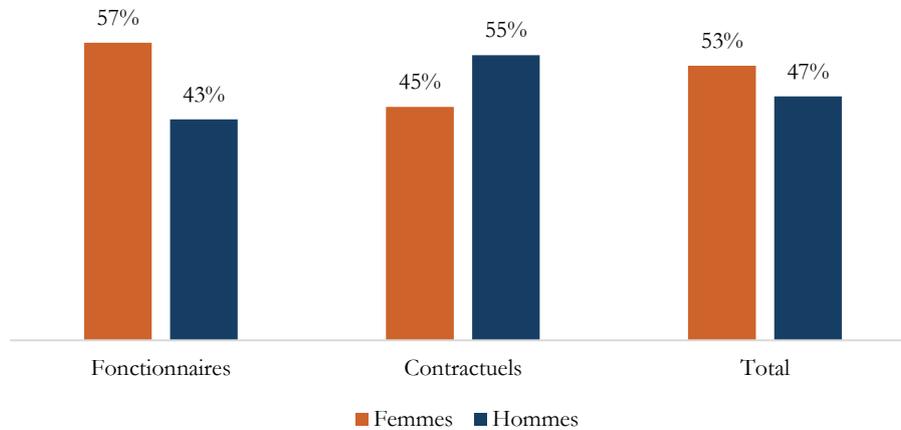


La parité femmes-hommes par direction révèle un état des lieux plus contrasté que l'approche globale. L'analyse par direction confirme que les métiers à vocation technique sont plus occupés par les hommes (DPVD, DSI, DBAT) et inversement, les métiers à vocation plutôt administratif sont plus féminisés (DRH, DFI, DAAJCP, DHRU, DNTE, DAD). Cette tendance se retrouve également au niveau national.

Cependant, une progression de la part des femmes dans les directions à vocation plus technique est à relever, dans les directions de la prévention et de la valorisation des déchets (+ 2 points), des systèmes d'information (+ 6 points), et des bâtiments (+ 5 points). Les directions techniques accordent une attention particulière à l'enjeu de la féminisation de ces métiers, tant au stade des recrutements d'agents qu'à l'occasion de l'accueil de stagiaires.

Répartition des agents par fonctions d'encadrement

Encadrants



57% de femmes fonctionnaires et 45% de femmes contractuelles occupent des fonctions d'encadrement. Globalement, une parité quasi équitable dans les fonctions d'encadrement est constatée, avec 53 % de femmes et 47 % d'hommes encadrants. Dans le cadre des recrutements et mobilités internes, l'établissement veille à garantir l'égal accès aux responsabilités professionnelles.

Par ailleurs, sur les 5 emplois fonctionnels à Est Ensemble, 3 sont occupés par des femmes, soit un taux de 60% de féminisation sur les emplois fonctionnels contre 40% en 2022.

3. Évolution professionnelle

Titularisations et stagiairisations

	Femmes	Hommes
Titularisations	17	17
Stagiairisations	25	19
Total	42	36

Avancements de grades et promotions internes

AVANCEMENTS DE GRADE			
Catégories	Grades	Femmes	Hommes
A	Administrateur hors classe		1
	Ingénieur hors classe	1	
	Ingénieur principal	1	
	Attaché principal		1
	Professeur d'enseignement artistique hors classe	2	6
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	2	1
	Assistant de conservation principal de 1ère classe	5	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	3
	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe		2
	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe		4
	Rédacteur principal de 2ème classe	1	
	Rédacteur principal de 1ère classe	2	
Technicien principal de 1ère classe	1		
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	2
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	17	3
	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	6	5
	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	3
	Adjoint technique principal de 1ère classe	3	23
	Agent de maîtrise principal		5
Total		46	59

PROMOTIONS INTERNES			
Catégorie	Grade	Femmes	Hommes
A	Attaché	3	2
B	Assistant de conservation	1	
Total		4	2

La mise en place des ratios promus-promouvables dans le cadre des lignes directrices de gestion en 2021 a contribué à l'augmentation du nombre de femmes promues.

Au titre de l'année 2023, 105 agents ont bénéficié d'un avancement de grade et 6 agents ont bénéficié d'une promotion interne. Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2021 et 2022. Les taux d'avancement de grade (44% en 2023 et en 2022) et de promotion interne (67% en 2023 et en 2022) demeurent stables pour les femmes.

Formations

Type de formation	Femmes	Hommes
Formation de professionnalisation	491	133
Formation Hygiène et Sécurité	88	146
Total	579	279

Le nombre de formations suivies a presque doublé en 2023 par rapport à l'année 2022, notamment du fait de l'élargissement de l'offre de formation (offre intra-CNFPT, école interne, etc.). Les femmes ont davantage bénéficié des formations de professionnalisations (79 %), tandis que les hommes sont plus nombreux à avoir bénéficié des formations hygiène et sécurité (62 %), notamment en raison de la proportion plus importante d'hommes au sein des métiers techniques.

Insertion professionnelle

Type de contrat	Femmes	Hommes
Apprentis	16	5
Saisonniers	30	42
Total	46	47

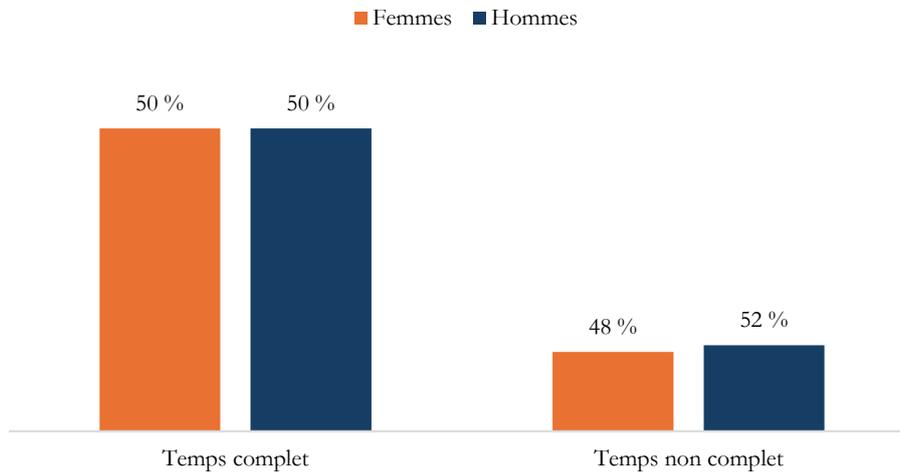
Est Ensemble démontre son engagement en faveur de l'insertion dans le milieu professionnel en accueillant chaque année des apprentis et des saisonniers notamment parmi les jeunes du territoire.

En 2023, la collectivité a accueilli 21 apprentis âgés de 19 à 26 ans, et 72 saisonniers âgés de 18 à 27 ans.

4. Organisation du temps de travail

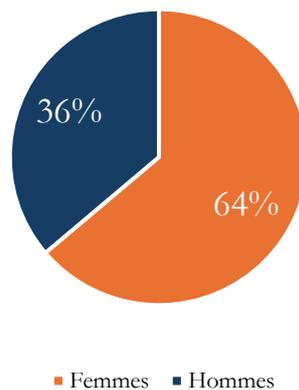
Temps de travail

Temps complet et temps non complet



En 2023, la répartition des agents à temps complet et des agents à temps non complet reflète une parité quasi équilibrée. Les agents à temps non complet représentent 19 % des effectifs de la collectivité et appartiennent majoritairement à la filière culturelle : 87% des agents à temps non complet sont représentés par les enseignants dans les conservatoires.

Temps partiel



On observe une évolution de la part des hommes parmi les agents à temps partiel : 36 % en 2023 contre 18 % en 2022. Les femmes représentent 91 % des agents à temps partiel au niveau national⁷ et 92 % au niveau de la petite couronne⁸.

⁷ CIG, *L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale au 31 décembre 2017*, Octobre 2020

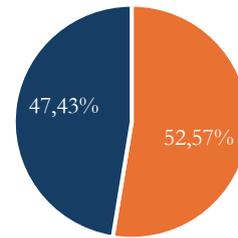
⁸ CIG, *L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale en petite couronne au 31 décembre 2017*, Janvier 2020

Absentéisme

Une répartition du nombre de jours d'absences compressibles sur l'année 2023 observée est quasi équilibrée.

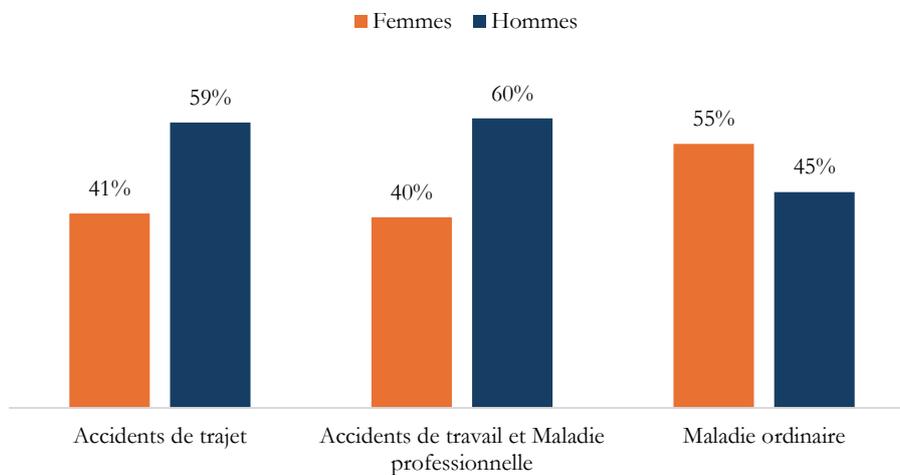
Le nombre total de jours d'absentéisme compressible comprend les absences pour maladie ordinaire, les absences pour maladie professionnelle, les accidents de travail et les accidents de trajet.

Absentéisme compressible



■ Femmes ■ Hommes

Répartition des absences compressibles



[Exemple pour aider à la lecture du graphique : 59% des nombre total de jours d'absences liées aux accidents de trajets concernent des hommes]

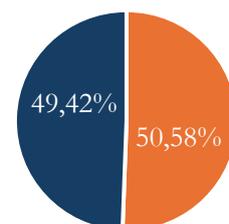
Dans la répartition des absences compressibles, le nombre d'absences liées à des accidents de trajets (59 %) et des accidents de travail et maladie professionnelle (60 %) concerne majoritairement les hommes.

L'écart de 20 points entre les femmes et les hommes concernant les absences pour accidents de travail et maladie professionnelle s'explique notamment par une surreprésentation des hommes dans les métiers à plus forte pénibilité.

Absences pour enfants malades

Parmi les agents absents pour motif d'absence enfants malades, 50,58 % sont des femmes et 49,42 % des hommes.

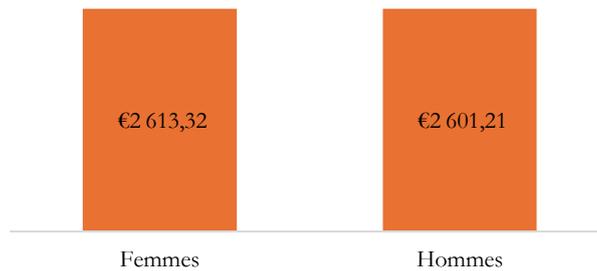
Une parité quasi équilibrée est alors représentée dans cette situation qui démontre une bonne répartition des tâches liées à la parentalité.



■ Femmes ■ Hommes

5. Rémunération

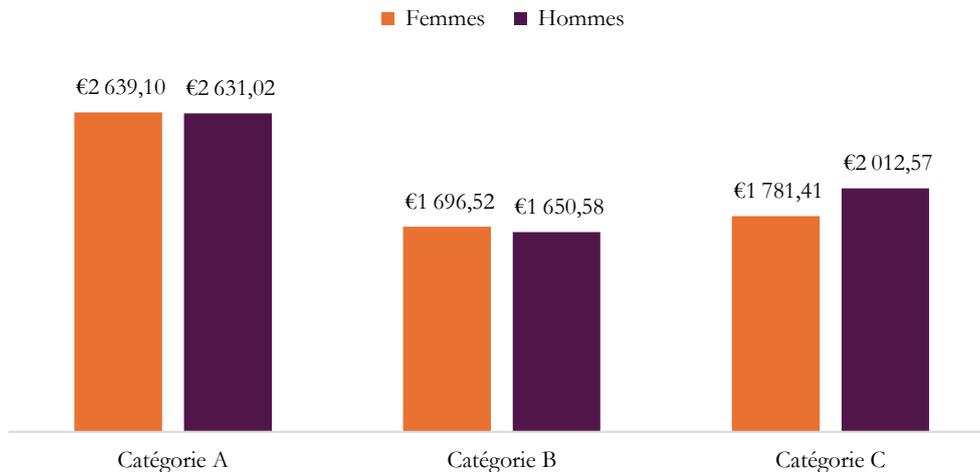
Salaire brut moyen mensuel



Dans la fonction publique, la rémunération dépend principalement de la grille indiciaire et du régime indemnitaire. Les écarts et évolutions s'expliquent notamment par les évolutions de carrières (avancements de grade, avancements d'échelon, régime indemnitaire) selon les fonctions, et les heures supplémentaires.

A Est Ensemble, la rémunération brute moyenne mensuelle des femmes et celle des hommes est quasi équivalente. Cet écart est plus marqué au niveau de la petite couronne, où les femmes perçoivent un salaire brut inférieur de 13 % à celui des hommes⁹, et au niveau national, elles perçoivent un salaire brut inférieur de 19 % à celui des hommes¹⁰.

Revenu moyen mensuel net par catégorie

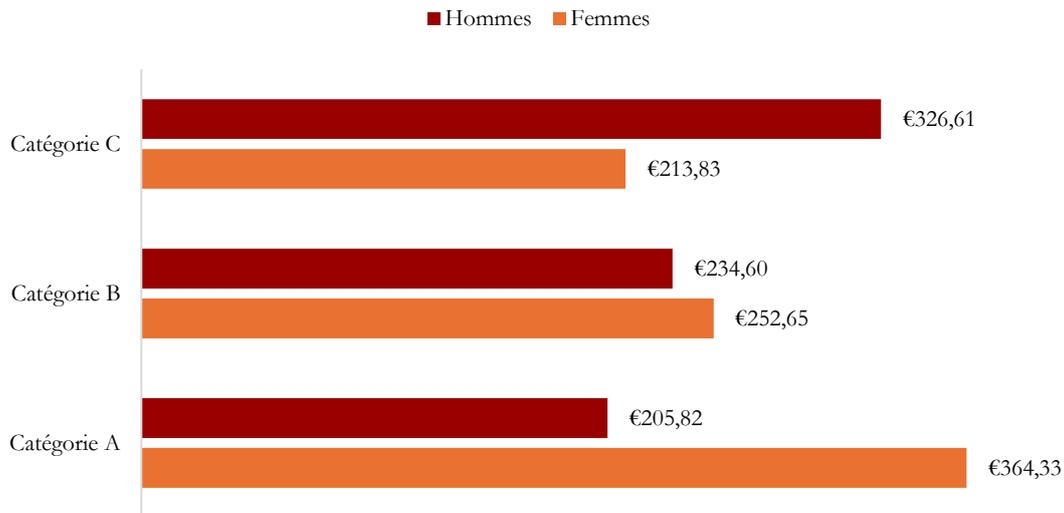


Une égalité globale des revenus moyens mensuels par catégorie est observée en 2023. Les montants des revenus moyens mensuels des agents de catégorie C sont plus élevés que ceux des agents de catégorie B en raison principalement de la part élevée des enseignants de catégorie B à temps non complet (210 agents) dans les conservatoires. Cet écart s'explique également, dans une moindre mesure, par les heures supplémentaires réalisées par les agents de catégorie C, notamment par les hommes exerçant des métiers à vocations plus techniques et à forte pénibilité.

⁹ CIG, *L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale en petite couronne au 31 décembre 2017*, Janvier 2020

¹⁰ CIG, *L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale au 31 décembre 2017*, Octobre 2020

Montant moyen des heures supplémentaires par catégorie



Les agents de catégorie A percevant des heures supplémentaires sont essentiellement représentés par les professeurs dans les conservatoires, caractérisés par une prédominance des femmes.

Le montant moyen des heures supplémentaires des agents de catégorie C est plus élevé pour les hommes, qui sont surreprésentés dans les métiers techniques.

6. Santé et sécurité au travail

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi

En 2023, le nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi à Est Ensemble s'élève à ce stade à 59, dont 33 femmes et 26 hommes¹¹.

Santé au travail

	Femmes	Hommes
Nombre de visites médicales chez le médecin de prévention	284	315
Nombre d'agents en temps partiel thérapeutique au moins un jour en 2023	32	24
Total	316	339

¹¹ Chiffres 2023 non définitifs : la transmission des justificatifs auprès du FIPHFP étant possible jusqu'à avril 2024 pour les agents présents au sein de la collectivité au 31 décembre 2023

La promotion de l'égalité femmes-hommes sur le territoire : exemples d'actions menées en 2023 par Est Ensemble

EXEMPLES D' ACTIONS EGALITE FEMMES-HOMMES SUR LE TERRITOIRE	
<p>Installation de distributeurs de protections périodiques sur les équipements en 2023 et 2024</p>	<p>Afin de faciliter le quotidien des femmes, et jeunes filles, et d'agir concrètement pour l'égalité de genres, Est Ensemble a décidé d'installer progressivement à compter de 2023, dans 43 équipements publics (bibliothèques, cinémas, conservatoires, Maisons de l'emploi, piscines...) des distributeurs de tampons et de serviettes hygiéniques gratuits et 100% « bio ».</p> <p>Equipements concernés : Le Méliès de Montreuil, du Cinéma Malraux de Bondy, du cinéma Cin'Hoche de Bagnolet, de la bibliothèque Robert Desnos à Montreuil, du conservatoire de Bagnolet, du Conservatoire Jacques Higelin de Pantin, de la maison de l'emploi de Pantin.</p>
<p>Groupe de travail « Genre et ville » pour une meilleure intégration du genre dans les projets d'aménagement et urbains portés par Est Ensemble</p>	<p>Organisation d'un café ressources à l'occasion de la journée du 8 mars.</p> <p>Création en cours d'une boîte à outils à destination des collègues pour un aménagement urbain inclusif.</p> <p>Rencontre avec des aménageurs du territoire pour encourager l'insertion de clauses en faveur de l'inclusion afin que les projets concédés participent à construire une ville plus égalitaire.</p> <p>Réflexion commune avec le groupe de travail pour intégrer l'enjeu de l'inclusivité, dans plusieurs projets, tels que les futurs aménagements sportifs du bois de Bondy, future convention de la Gestion urbaine et sociale de proximité, futurs espaces publics et espaces sportifs du Morillon à Montreuil.</p>
<p>Des démarches de concertation favorables à l'inclusion des femmes.</p>	<p>A titre d'exemple, à la ZAC Ecoquartier Pantin, une garde d'enfants gratuite à chaque atelier de concertation est mise en place pour permettre aux parents de participer.</p> <p>A la ZAC QDPO à Noisy-le-Sec, le prestataire qui porte la concertation, Equal Saree, est spécialisé dans la démarche de ville plus égalitaire et inclusive.</p>
<p>Porter des projets d'aménagement qui encouragent l'inclusivité des nouveaux quartiers construits</p>	<p>Les prescriptions urbaines et architecturales de la ZAC Ecoquartier Gare de Pantin incluent des demandes spécifiques visant à favoriser l'appropriation des espaces publics et des constructions neuves par les femmes.</p> <p>Intégration de prescriptions dédiées dans les fiches de lot qui s'imposent aux futurs constructeurs. Le respect de ces prescriptions sera à apprécier lors de la livraison des premiers espaces publics et bâtiments de l'opération, à partir de 2027.</p>
<p>Cité de l'Emploi</p>	<p>La Cité de l'emploi vise à mener des projets en faveur de l'insertion professionnelle des femmes en QPV, à partir d'un diagnostic précis (à l'Abreuvoir à Bobigny et au Londeau à Noisy-le-Sec), ainsi qu'à animer un réseau en faveur de l'insertion des femmes.</p> <p>150 femmes des quartiers prioritaires de la ville ont été informées, orientées, accompagnées dans leurs recherches d'emploi : parmi elles, 110 ont bénéficié d'un accompagnement sur les « obstacles à l'emploi » (modes de garde, confiance en soi, numérique, mobilités, violences, manque de réseau professionnel, etc.) et 45 sont inscrites dans un dispositif de droit commun, entrées dans une formation ou un emploi.</p> <p>Une dizaine d'ateliers thématiques multi-acteurs : petite enfance, sport, mixité des métiers, entrepreneuriat.</p> <p>40 000 € de subventions versées des projets de remobilisation et de levée des freins à l'emploi (MIEJ 4-93 : sensibilisations à la mixité des métiers (NLS) ; Le Pôpe : découverte des métiers de la petite enfance et informations sur les modes de garde (NLS) ; Activ'action : appui à la mise en place et à l'autonomisation d'un groupe d'entraide de femmes (Bobigny) ; Club Face : visites d'entreprises dans des secteurs en tension (care, sécurité, BTP), mis en place en partenariat avec Femmes-relais).</p>

Soutien au programme d'incubation #Elles Ensemble	Des subventions sont versées à Pulse, afin d'accueillir et accompagner au minimum une dizaine d'entrepreneurs au sein des programmes d'incubation et contribuer à la construction d'un parcours d'accompagnement sans rupture des entrepreneurs locaux, entrepreneures féminines et entrepreneurs de l'économie à impact positif en les orientant vers des partenaires (notamment via le projet ACT !).
Promotion de métiers du BTP auprès du public féminin	3 ateliers de découverte des métiers du BTP ont été organisés avec We are all builders et Yookan
Accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes femmes diplômées à l'étranger (avec l'association Metishima)	<p>Ce projet, à destination des femmes diplômées à l'étranger et conduites à l'exil sur le territoire d'Est Ensemble, part des difficultés que connaissent des jeunes femmes primo-arrivantes qualifiées dans leur pays d'origine qui n'arrivent pas à valoriser leurs diplômes sur le territoire français (procédures complexes et coût pour faire reconnaître leurs diplômes), n'ont pas les codes ou le réseau professionnel et se retrouvent contraintes à s'insérer professionnellement sur des postes qui les déqualifient.</p> <p>De leur côté, les employeurs passent à côté de ces profils qualifiés qui peuvent être des atouts pour leurs entreprises.</p> <p>L'accompagnement vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place un parcours pour aider ces femmes à valider leurs diplômes étrangers ; • valoriser leur expérience et être mises en relation avec des opportunités de formation / de recrutement sur le territoire d'Est Ensemble ; • sensibiliser les entreprises aux dynamiques des parcours migratoires et les aider à prendre conscience des potentiels que ces profils peuvent offrir en milieu professionnel. <p>L'objectif est d'accompagner 10 femmes en 2023-2024.</p>
Nommage futur cinéma de Bobigny	<p>Afin de rééquilibrer la présence des femmes dans l'espace public, 3 noms de réalisatrices ont été proposés pour devenir le nom du futur cinéma de Bobigny.</p> <p>Les habitants ont pu voter pour l'une de ces personnalités issues du matrimoine ou proposer un autre nom de femme.</p> <p>Cette féminisation des noms d'équipements publics fait partie du combat à la fois symbolique et très concret qu'Est Ensemble et les villes membres du territoire mènent pour l'égalité réelle entre femmes et hommes.</p> <p>Après 6 semaines de vote en ligne et dans les urnes disposées dans les principaux lieux municipaux et culturels de Bobigny, les résultats sont révélés ! Le nouveau cinéma de Bobigny portera le nom d'Alice Guy, pionnière du 7ème art et première réalisatrice de l'histoire du cinéma.</p>
Matrimoine	Dans le cadre des Journées du Patrimoine, une attention particulière est donnée à la programmation d'œuvres de femmes : compositrices, réalisatrices, autrices... en partenariat avec l'association HF (valorisant l'égalité HF dans les arts et la Culture).
Festival du film franco-arabe de NLS	<p>À travers le Festival du film franco-arabe, la ville de Noisy-le-Sec et le cinéma Le Trianon offrent une véritable immersion artistique et un voyage cinématographique dans le monde arabe.</p> <p>Parrain d'honneur (H) : Costa-Gavras Marraine de l'édition (F) : Chloé Mazlo Recrutement d'une nouvelle direction artistique : Mathilde Rouxel. Rétrospective de la cinéaste franco-libanaise Jocelyne Saab, Masterclass de la réalisatrice palestinienne Maï Masri et de l'écrivaine féministe et avocate Wassyla Tamzali.</p> <p>10 réalisateurs / 13 réalisatrices.</p>